CHAPITRE XVIII

Les grandeurs de la comtesse. — Le jeune colonel. — Nouveaux embarras de famille. — Voyage de M. de Sévigné à Grignan. — Dîners de Rochecourbières. — Cruelle chère que l'on fait au château. — Mariage du marquis de Grignan. — Mariage de Pauline.

Cette déception suspendit un moment les brillantes fêtes du château. La comtesse, par raison d'économie, avait résolu d'y passer l'hiver pour la première fois; mais comment vivre « dans la solitude et avec l'ouragan » sans se dédommager un peu par d'innocentes réjouissances. Grignan était donc toujours le théâtre des mêmes plaisirs. La comtesse avait trouvé le secret d'être économe et magnifique tout à la fois; mais cela n'était pas imaginable, au dire de Mme de Sévigné; cela ne pouvait durer longtemps, surtout avec les dépenses du jeune colonel, qui augmentaient tous les jours. Sans doute, ces pensées devaient troubler quelquefois le repos du comte Adhémar, et sa femme, se trouvant insensiblement plus près de l'abîme, devait aussi se livrer à de tristes réflexions. Les visites affluaient toujours néanmoins et célébraient à l'envi les grandeurs de la comtesse. « Tous ceux qui, comme des hirondelles, venaient » chercher le soleil de Grignan, en étaient de bons témoins; » aussi disait-elle qu'elle s'accommodait mieux de la mauvaise compagnie que de rien, et qu'elle voulait que son château fût toujours rempli. Quand il ne l'était pas, le comte allait à la chasse, la comtesse se promenait ou écrivait des *folies* à sa mère, qui lui répondait : « Quels sont les revenus de vos terres? Mandez-le moi. Faites-moi » comprendre aussi comment il se fait que quand M. de Grignan » est avec vous, vous soyez 100 ou 80 dans votre solitude. Vous » dites qu'il faut à vos affaires un autre remède que celui d'être à » Grignan; j'en suis persuadée comme vous (1). »

Une des principales causes des inquiétudes qu'éprouvait alors la maison de Grignan, était moins peut-être le faste de ce qu'on appe-

(1) Lettre du 4 janvier 1690.

lait ses grandeurs que l'élévation prématurée du jeune marquis au grade de colonel. « Ce brûleur de maisons » était bien jeune, bien neuf, bien peu fait pour soutenir un aussi grand fardeau et commander, à 18 ans, un régiment de 12 compagnies: « Sera-t-il » doux, disait avec autant de raison que d'esprit le marquis de Sévigné, on lui passera la plume par le bec; sera-t-il rigoureux et » hautain, mais qu'il prenne garde d'avoir raison invinciblement, » car user d'autorité et avoir tort fait tomber dans de grandes humiliations. S'il est obligé de faire quelque action de rigueur, c'est » une grande extrémité; s'il évite cette extrémité, les conséquences » en sont dangereuses, surtout avec des moustaches et des chamois. » Enfin on le plaignait; sa famille l'avait avancé de trop bonne heure, son avancement faisait son malheur; il aurait fallu, ou que le chevalier pût garder encore le régiment, ou que la Providence eût permis qu'il fût encore en état de servir et de veiller à la conduite de son neveu. « Tous ces monstres, tous ces dragons disparaissaient dès-lors, et ce n'était plus que des lis et des roses (1). »

Il fallait donc songer à donner, au jeune marquis, une bonne tête pour le conseiller un peu; mais où prendre de l'argent? la comtesse ne trouvait pas même à emprunter. Sa mère et son frère ne pouvaient lui offrir que des compliments de condoléance; « vainement, le sang de la comtesse se mettait-il en colère, » il fallait subir cette amertume. On était donc alors triste au château; toutefois, c'était un soulagement que de l'être en bonne société. Enfin, pour tirer sa chère fille de cet abîme, M^me^ de Sévigné trouva un moyen, mais il était ruineux; elle possédait encore en Bourgogne sa terre de Bourbilly qu'elle destinait à M^me^ de Grignan, elle l'engagea à hypothéquer un emprunt sur cette propriété. « Bourbilly est à vous, lui » dit-elle, c'est un petit morceau qui est bon à garder pour la soif, » il est vrai que vous ne sauriez être plus altérée que vous l'êtes en » ce moment (2); mais vous savez si je me ferai prier quand vous » aurez besoin de ma signature (3). »

On s'explique avec peine comment les Adhémar se voyaient réduits à une pareille extrémité; non seulement ils engageaient leurs espérances, mais le comte avait même été contraint, pour l'arrangement de ses affaires, de céder les années 1690 et 1691 du revenu de sa charge, et c'est la raison pour laquelle il s'était retiré à Grignan, afin d'y passer l'hiver au lieu de le passer à Aix ou à Marseille, ou de faire un voyage à la cour (4). Quelle horrible mécompte! on est » quelquefois dérangé, disait la marquise, mais s'abîmer, s'enfoncer » à perte de vue, c'est ce qui ne devrait point arriver. » Il va sans

(1) Lettre du 22 janvier 1690.
(2) Lettre du 22 janvier 1690.
(3) id. 25 id. 1690.
(4) Vauxcelles, note de la page 200, t. VIII.

dire que le comte Adhémar y perdait beaucoup de sa considération, car les Provençaux ne pouvaient ignorer les motifs qui le forçaient à se tenir caché dans sa solitude.

Conçoit-on après cela que sa femme pût encore écrire librement, plaisamment, follement? c'est néanmoins le témoignage que lui rend Mme de Sévigné, dans une lettre du 5 février 1690. « Sa fille lui disait des choses si plaisantes qu'il fallait rire comme si on n'avait pas eu le cœur navré; en outre, il fallait encore calculer les dépenses du château à 80 personnes; il n'y en avait pas trop, malgré ces années de siècle de fer; la comtesse ne craignait pas de creuser sous ses pieds de nouveaux abîmes, et cependant tout était violent et violenté dans ses affaires; tout était pressé, nécessaire, exposé aux yeux du public, et Mme de Grignan n'était pas plus à plaindre que si on l'eût condamnée à faire de rien quelque chose (1). Comment dans une pareille situation n'être pas plongée tout entière au milieu des impossibilités qui l'environnaient de toute part? » Il serait curieux de savoir par quel heureux stratagème la maison de Grignan s'affranchit de ces cruels embarras de fortune; mais c'est précisément à cette époque que finit la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille. La dernière lettre arrivée de Bretagne est du 26 février 1690, neuf mois avant le voyage que la marquise fit à Grignan vers la fin de la même année; est-il croyable qu'elle n'ait point écrit durant un si long intervalle, elle qui ne goûtait pas de plus doux plaisirs? non, ce silence serait un mystère; il est à présumer que les lettres de cette époque n'ont jamais vu le jour, à cause des détails qu'elles renfermaient sur le déplorable état des affaires du comte de Grignan. Il est probable que la comtesse croyant son honneur intéressé aura livré aux flammes ces pièces justificatives, ou que ses héritiers, Pauline entre autres et son frère le marquis, auront refusé de les livrer au public, et qu'elles se trouvent encore de nos jours, dans les archives de quelque bibliothèque (2).

Quoi qu'il en soit, vers la fin de l'été 1690, Mme de Sévigné avait laissé entrevoir à ses amis qu'elle projetait de se rendre à Grignan; on le conclut d'une lettre qu'elle écrivit, à cette époque, à Mme de Lafayette (3). Elle partit, en effet, de Bretagne vers le commencement d'octobre, et à peine arrivée auprès de sa fille, elle manda de ses nouvelles au président de Moulceau :

Grignan, vendredi, 10 novembre 1690.

« Où pensez-vous que je suis, Monsieur? n'avez-vous pas su » que j'étais en Bretagne? notre Corbinelli doit vous l'avoir mandé. » Après y avoir été seize mois chez mon fils, j'ai trouvé qu'il serait

(1) Lettre du 15 février 1690.
(2) Vauxcelles, tom, VIII, p. 240. — Blaise, tom. XI, p. 135.
(3) Walsh, p. 462.

» fort joli de venir passer l'hiver ici avec ma fille. Ce projet d'un » voyage de 150 lieues parut d'abord un château en Espagne; mais » l'amitié l'a rendu si facile qu'enfin je l'ai exécuté depuis le 3 oc- » tobre jusqu'au 24 que j'arrive au port du Robinet, où je suis » reçue à bras ouverts de Mme de Grignan, avec tant de joie, d'a- » mitié et de reconnaissance que je trouvais que je n'étais pas encore » venue assez tôt ni d'assez loin. Après cela, Monsieur, dites que » l'amitié n'est pas une belle chose; c'est elle qui me fait très-sou- » vent penser à vous, et souhaiter de vous revoir encore une fois » en ma vie. Nous y serons tout l'hiver et tout l'été: si vous ne » trouvez un moment pour nous venir voir, je croirai que vous » m'avez oubliée. Vous ne reconnaîtrez pas cette maison, tant elle » est embellie; mais vous y retrouverez les maîtres toujours pleins » d'estime pour vous.... »

Dans une lettre à son cousin, le comte de Bussy, elle exprime la joie qu'elle éprouve d'être arrivée auprès de sa fille et elle ajoute: « Cette maison est d'une grandeur, d'une beauté et d'une magnifi- » cence de meubles dont je vous entretiendrai quelque jour. Je » sens ici un soleil capable de rajeunir par sa douce chaleur; nous » ne devons pas négliger présentement ces petits secours, mon cher » cousin. »

Quelques jours après, Mme de Sévigné suivit sa fille et son gendre à Lambesc, où ils se rendaient pour la tenue des États de Provence; elle y resta jusqu'à ce que le comte pût retourner à Grignan, et profita de cet intervalle pour aller à Aix voir la petite visitandine, Blanche Adhémar, qu'elle aimait encore malgré sa persévérance dans l'état religieux. Revenue au château, elle eut le bonheur d'y trouver le jeune colonel dont le régiment était en garnison à Valence et qui vint passer six semaines auprès de sa bonne mère. C'était alors un temps bien délicieux pour toute la famille; mais hélas! il s'écoulait trop rapidement pour Mme de Sévigné; elle soupirait, dit-elle, de le voir courir si vite; elle en voyait, elle en sentait toutes les conséquences. Quant à Mme de Grignan, sa joie était indicible.

« Oui, mandait-elle à M. de Coulanges, le 17 du même mois, » nous sommes ensemble, nous aimant, nous embrassant de tout » notre cœur; moi, ravie de voir ma mère venir courageusement » me chercher du bout de l'univers et du couchant à l'aurore; il n'y » a qu'elle au monde capable d'exécuter de pareilles entreprises. » Tout ce qui est ici vous dit: *Ora pro nobis* (1). »

Allusion à ce que M. de Coulanges appelait ses litanies, c'est-à-dire l'énumération qu'il faisait dans ses lettres de toutes les personnes qui étaient au château de Grignan. Pour qu'il ne manquât rien au bonheur que Mme de Sévigné trouvait à vivre sous le même toit que sa fille, son fils, le marquis de Sévigné, arriva aussi à Gri-

(1) Lettre du 17 décembre 1690.

gnan, elle l'annonce au comte Bussy Rabutin, dans la charmante lettre que voici :

Grignan, ce 12 juillet 1690.

« Il y a huit mois que je suis ici, mon cousin. Je vous mandais le » courage que j'avais eu d'y venir de Bretagne, je ne m'en suis » pas repentie, ma fille est aimable comme vous le savez, elle » m'aime extrêmement. M. de Grignan a toutes les qualités qui » rendent la société agréable; leur château est très-beau et très- » magnifique. Cette maison a un grand air, on y fait bonne chère, » et on y voit mille gens, nous y avons passé l'hiver sans autre » chagrin que d'y voir le maître de la maison malade d'une fièvre, » dont le quinquina a eu toutes les peines du monde à le tirer, tout » quinquina qu'il est; enfin il est guéri. Il a fait un voyage à Aix, » et on a été ravi de le revoir. D'un autre côté, mon fils est venu » encore de Bretagne, prendre des eaux en ce pays où la bonne com- » pagnie, qu'il augmente par sa présence, lui fait plus de bien que » tout autre remède. Nous sommes donc ici tous ensemble. Il y a » une jeune petite de Grignan que vous ne connaissez pas (Pauline) » qui tient fort bien sa place; elle a seize ans, elle est jolie, elle a » de l'esprit, nous lui en donnons encore; tout cela ensemble fait » fort bien et trop bien; car je trouve que les jours vont si vite, et » les mois et les années, que pour moi, mon cher cousin, je ne » puis plus les retenir; le temps vole et m'emporte malgré moi, j'ai » beau vouloir le retenir, c'est lui qui m'entraîne et cette pensée me » fait grand-peur, vous devinez à peu près pourquoi.... »

A propos du jeune marquis de Grignan, il faut bien mentionner en ce lieu un fait que nous trouvons dans une lettre du 10 avril de la même année, écrite à M. de Coulanges, qui était alors à Rome.

« Notre petit marquis était allé à ce siége de Nice, comme un » aventurier. M. de Catinat lui a fait commander plusieurs jours la » cavalerie pour ne le pas laisser volontaire. Ce qui ne l'a pas em- » pêché d'aller partout, d'essuyer tout le feu qui fut fort vif » d'abord, de porter des fascines au petit pas, car c'est le bel air; » mais quelles fascines! toutes d'orangers, mon cousin, de lauriers » roses, de grenadiers! Ils ne craignaient que d'être trop parfu- » més.... Nous attendons ce petit colonel qui vient se préparer » pour aller en Piémont.... Nous espérons aussi que trouvant tant » de parents sur votre chemin, vous ne pourrez vous résoudre à » passer plus loin sans vous arrêter dans ce château où vous êtes » aimé et considéré. »

En effet, M. de Coulanges arriva à Grignan après l'élévation d'Innocent XII sur le siége pontifical. Il paraît que toute la noble compagnie qu'il trouva au château le suivit à son départ pour Paris, où elle était de retour au commencement de l'année 1692. Le comte Adhémar, sa femme et Pauline sa fille, y restèrent jusqu'au

mois d'avril 1694. Ils en repartirent à cette époque pour revenir à Grignan où Mme de Sévigné ne tarda pas de les rejoindre, car le 12 du mois suivant elle partit à son tour, accompagnée du chevalier et précédée d'une lettre de M. de Coulanges à Pauline, où on lit ces mots : « C'est enfin demain le départ de Mme de Sévigné et de M. le » chevalier de Grignan. Voilà des hôtes qui ne vous déplairont pas. » Plut à Dieu que je pusse les accompagner ; mais ce qui est différé » n'est pas perdu. Je crois fermement encore que je m'y trouverai » quelques jours dans l'admiration de toutes vos grandeurs ; car ce » chapitre d'un côté, tous ces écussons en manteau ducal de l'autre, » ce château magnifique, ces appartements si bien meublés, toutes » ces tables dans la galerie, tout ce monde qui va et vient, et ce » comte et cette comtesse qui remplissent si bien ce château et qui » y font si bonne chère à leurs amis, sont, en vérité, pour moi, » un séjour qui convient à tous mes goûts. Attendez-moi donc, » charmante Pauline, et soyez persuadée que vous ne pouvez jamais » voir à Grignan quelqu'un qui vous honore et vous estime plus » que moi (1). »

Les fêtes et les plaisirs reprirent leur cours ordinaire à Grignan, aussitôt après le retour de la comtesse et de Mme de Sévigné. Celle-ci parle fort souvent dans les lettres qu'elle écrivit à cette époque « des dîners de Rochecourbières et des agréments de ce lieu enchanté. » Malheureusement le comte Adhémar ne put y assister, il avait été obligé d'aller à Nice avec un corps de troupes pour repousser, en cas d'attaque, une flotte anglaise qui louvoyait dans ces parages. En ce temps-là, les lieutenants généraux des provinces étaient devenus lieutenants généraux des armées, dit Mme de Sévigné ; cet honneur charmait son gendre, mais il le ruinait ; c'est toujours là qu'en revient la trop prévoyante marquise.

Le comte cependant ne tarda pas de reprendre la route de Grignan ; il était, le 1er du mois d'octobre, à Marseille, d'où il se dirigea vers Avignon et de là à Grignan, où il arriva le 14 du même mois. Dans la lettre qui annonce son retour à M. de Coulanges, on lit cette description du château et des agréments de la vie qu'on y menait à cette époque :

« Il faut que je vous parle un peu, mon cher cousin, de la » beauté du château qui n'est pas commune. Ce vilain degré par où » l'on montait dans la seconde cour, à la honte des Adhémar, est » entièrement renversé, et fait place au plus agréable qu'on puisse » imaginer ; je ne dis point grand, ni magnifique, parce que ma » fille n'ayant pas voulu jeter tous les appartements par terre, il a » fallu se réduire à un certain espace où l'on a fait un chef-d'œuvre. » Le vestibule est beau et l'on y peut manger fort à son aise, on y » monte par un grand perron ; les armes de Grignan sont sur la

(1) Lettre du 10 mai 1694.

» porte; les appartements des prélats dont vous ne connaissez que » le salon sont meublés fort honnêtement, et l'usage que nous en » faisons est très-délicieux; mais, puisque nous y sommes, parlons » un peu de la cruelle et continuelle chère que l'on y fait, surtout » en ce temps-ci; ce ne sont pourtant que les mêmes choses que » l'on mange partout, des perdreaux, cela est commun; mais il » n'est pas commun qu'ils soient tous comme lorsqu'à Paris chacun » les approche de son nez en faisant une certaine mine et criant: » Ah! quel fumet! Sentez un peu; nous supprimons tous ces éton- » nements; ces perdreaux sont tous nourris de thym, de marjo- » laine et de tout ce qui fait le parfum de nos sachets; il n'y a point » à choisir: j'en dis autant de nos cailles grasses dont il faut que » la cuisse se sépare du corps à la première semonce; elle n'y » manque jamais, et des tourterelles toutes parfaites aussi. Pour » les melons, les figues et les muscats, c'est une chose étrange, si » nous voulions, par quelque bizarre fantaisie, trouver un mauvais » melon, nous serions obligés de le faire venir de Paris; il ne s'en » trouve point ici; les figues blanches et sucrées, les muscats » comme des grains d'ambre que l'on peut croquer et qui vous » feraient fort bien tourner la tête, si vous en mangiez sans mesure, » parce que c'est comme si on buvait à petits traits du plus exquis » vin de Saint-Laurent. Mon cher cousin, quelle vie! Elle ne fait » point du tout souvenir de celle de la Trappe. »

Cependant cette vie délicieuse offrait à Mme de Sévigné de moins douces consolations que le mariage de ses petits enfants qui eut lieu vers l'époque dont nous parlons.

Le jeune marquis de Grignan qui avait si bien débuté dans le monde, ce petit compère que la marquise avait embrassé avec tant de joie et d'orgueil à son arrivée d'Allemagne, ce colonel, ce brûleur de maisons n'attendit pas longtemps un riche parti; il venait d'entrer dans sa vingt-quatrième année, lorsqu'il épousa Mlle Anne Marguerite de Saint-Amand, « belle, modeste, raisonnable au dernier point, et à laquelle son père, fermier général, donnait 400,000 francs comptant, et beaucoup plus dans l'avenir, ce qui était à considérer pour soutenir les grandeurs de la maison (1). »

Le mariage fut bénit le 2 janvier 1695, dans la chapelle du château, et après les trois publications ordinaires, par Mgr Louis Joseph Adhémar, évêque dé Carcassonne, du consentement exprès du curé de la paroisse et en présence de toute la famille. L'acte qui en fut dressé et qu'on lit encore dans les registres de l'état civil de la commune de Grignan porte dix-neuf signatures, parmi lesquelles on remarque celles de la marquise de Sévigné, de Rabutin-Chantal (2).

(1) Saint-Surin, notice, p. 124.
(2) Voyez cet acte aux pièces justificatives.

Ce fut une des plus brillantes fêtes qui ait jamais réjoui la demeure des Adhémar. Le récit qu'en manda la marquise à M. de Coulanges était vraiment romanesque : « J'ai vu, lui répondit-il, j'ai » vu vos noces comme si j'y avais été; j'ai vu ce beau château illu- » miné, toute la compagnie qui le remplissait, les belles hardes et » tous les ajustements de la mariée, ces trois tables somptueuse- » ment servies dans la galerie, tous ces appartements richement » meublés et éclairés; j'ai même entendu la musique; en un » mot, par vos détails aimables, je n'ai rien perdu de ce festin » nuptial. »

A propos d'une question un peu impertinente que M. de Coulanges adressait ensuite à Mme de Sévigné, celle-ci lui répond : « Hélas! mon cher cousin, que vous êtes grossier! J'ai été char- » mée de l'air et de la modestie de cette soirée; on mène la mariée » dans son appartement; on porte sa toilette, son linge, ses cor- » nettes; elle se décoiffe, on la déshabille, elle se met au lit; nous » ne savons qui va ni qui vient dans cette chambre; chacun se va » coucher; on se lève le lendemain; on ne va point chez les » mariés; ils se lèvent de leur côté; ils s'habillent; on ne leur fait » point de sottes questions : Etes-vous mon gendre? êtes-vous ma » belle-fille? Ils sont ce qu'ils sont; on ne propose aucune sorte de » déjeûner; chacun fait et mange ce qu'il veut; tout est dans le » silence et la modestie; il n'y a point de mauvaise contenance, » point d'embarras, point de méchantes plaisanteries, et voilà ce » que je n'avais jamais vu, et ce que je trouve la plus honnête et la » plus jolie chose du monde (1). »

Les fêtes de la noce se prolongèrent jusqu'au mois de février, malgré la rigueur de l'hiver qui fut horrible cette année-là. « Aussi Mme de Sévigné trouva-t-elle qu'il faisait cent fois plus froid à Grignan qu'à Paris. C'est le vent du midi, disait-elle, c'est la bise, c'est le diable, c'est à qui nous insultera; ils se battent entre eux pour avoir l'honneur de nous renfermer dans nos chambres. Toutes nos rivières sont prises; le Rhône, ce Rhône si furieux, n'y résiste pas; nos écritoires sont gelées; nos doigts sont transis; nous ne respirons que de la neige; nos montagnes sont charmantes dans leur excès d'horreur; je souhaite tous les jours un peintre pour bien représenter l'étendue de toutes ces épouvantables beautés. Voilà où nous en sommes. »

Neuf mois après fut célébré le mariage de Pauline. Cette jeune personne s'était fait remarquer de bonne heure par les grâces et la solidité de son esprit; malgré son humeur un peu capricieuse, elle fut l'idole de toute la famille. Dès ses plus jeunes années, tout le monde admirait en elle une raison peu commune à cet âge, un tact délicat, un abandon qui ressemblait beaucoup à celui de Mme de

(1) Lettre du 3 février 1695.

Sévigné. On l'appelait communément l'aimable, la charmante, l'adorable Pauline. On conçoit qu'avec tant de qualités précieuses un parti n'était pas difficile à trouver.

Pauline fut donnée à M. de Simiane, marquis d'Esparon, gentilhomme de Philippe de France, duc d'Orléans, lieutenant des gendarmes écossais de la garde du roi. Sa famille, l'une des plus illustres de la Provence, descendait d'un des anciens souverains de la ville d'Apt. Il était fils de Charles Louis de Simiane, seigneur de Truchenu, et de Madeleine Hay (1).

Les noces furent célébrées le 29 novembre 1695. Mgr Jean-Baptiste Adhémar, archevêque d'Arles, reçut le consentement des époux dans la chapelle du château, où le sacristain du chapitre, curé primitif de la paroisse, dit ensuite la sainte messe et donna la bénédiction nuptiale en présence de M^me^ de Sévigné et de tous les parents et amis des deux familles. Les registres de l'état civil de Grignan portent la signature de la marquise (2).

(1) Pithon-Curt, tom. III, p. 316.
Anselme, tom. II, p. 251.
Moréri, *Diction.* art. *Simiane.*
De Saint-Surin, notice, p. 125.
(2) Voyez l'acte de ce mariage aux pièces justificatives.

CHAPITRE XIX

Maladie de la comtesse. — Sa convalescence. — Dernières joies de Mme de Sévigné. — Sa maladie, sa mort. — Les regrets. — Voyage de la comtesse à Paris. — Elle revient en Provence. — Le chevalier de Grignan. — Mort du marquis de Grignan. — Maladie et mort de la comtesse.

Le bonheur que Mme de Sévigné ressentit de ces deux unions ne fut pas longtemps sans mélange. Le temps s'écoulait toujours trop vite à son gré. « Cela la tuait de toutes les manières. » Mais ce n'était point encore là la véritable cause de son chagrin. Son cœur maternel était alors en proie à une tristesse mortelle, à cause du changement qui venait de s'opérer tout à coup dans la santé de sa fille. Mme de Grignan était retombée dans cette langueur qui avait déjà plus d'une fois alarmé toute sa famille. Vers le 15 octobre, son état s'aggrava tellement qu'il fallut en venir à une saignée, étrange remède en ce temps-là ! C'est ce que Mme de Sévigné appelait « brûler la bougie par les deux bouts. »

Si l'on devine avec quelle tendresse cette bonne mère soignait la malade, on devine aussi combien elle devait souffrir des souffrances de sa fille.

Mme de Sévigné était atteinte, elle aussi, d'un mal pire que tous les autres, l'inquiétude maternelle. Cette inquiétude, dit avec raison M. Walsh, il fallait la dissimuler soigneusement, la dévorer avec toute son amertume ; or, ces peines que l'on est contraint d'endurer en secret torturent bien autrement que celles qui peuvent s'adoucir par les larmes et de douces confidences. Ici, la tendre mère n'avait aucun de ses soulagements. Devant la comtesse, devant son gendre, il fallait sourire ; à l'abattement, à la langueur de sa fille, il fallait opposer de l'animation et de la gaîté. Feindre la tranquillité quand l'inquiétude déchire le cœur, se composer un visage serein quand on éprouve un violent besoin de pleurer, c'est la torture qui use la vie le plus vite et le plus douloureusement.

Pour aggraver sa douleur, Mme de Sévigné avait vu partir du château le marquis de Grignan et sa femme, que de pressantes affaires appelaient à Paris. Pauline et M. de Simiane s'étaient retirés à Valréas. La plupart des parents et amis avaient disparu. Le silence et la tristesse avaient succédé au tumulte et aux plaisirs.

Quelques mois s'écoulèrent, et Mme de Grignan, toujours souffrante, se promettait vainement chaque jour de partir pour Paris avec sa mère, afin de changer d'air. Au mois de février 1696, elle se trouva plus mal. Pour lors, Mme de Sévigné n'y tint plus. La pénible contrainte qu'elle s'imposait depuis longtemps avait altéré toutes ses forces; mais laissons parler ici son éloquent historien :

« Sans la cruelle inquiétude que la vue de sa fille dépérissante lui donnait, Mme de Sévigné aurait pu compter encore sur plusieurs années de vie. Tous ses désirs étaient réalisés; elle était maintenant réunie à sa fille!... Mais voyez comme ce qu'elle avait ardemment souhaité est ce qui hâte sa mort!... Les jours, elle les passe auprès de Mme de Grignan; elle cause, elle agit, elle reçoit les visites, elle parle pour que la poitrine de sa fille se repose; elle écrit auprès d'elle, elle lit les lettres qu'elle adresse à ses amis, à tous ceux avec qui elle peut s'entretenir de ce qui se passe dans le grand château de Grignan. La nuit, elle écrira d'autres lettres; mais celles-là, Mme de Grignan n'en aura aucune connaissance, et elles seront confiées à la poste tout humides de larmes. Oh! les moments où elle entrait dans sa chambre de la tour, l'instant où elle refermait la porte, où elle se trouvait seule avec son inquiétude, son amour et Dieu, étaient saisissants et solennels! Alors plus de contrainte, mais que de pleurs! plus de crainte d'alarmer par un air triste, mais que de soupirs, de prières et de sanglots! plus de repos, plus de sommeil, et quand elle n'est plus à genoux, quand, pour avoir un peu de force le lendemain, elle s'est couchée, elle demeure éveillée, occupée à rappeler tous les instants, toutes les phases de la journée, quelles ont été pour sa fille les bonnes et les mauvaises heures. Voilà maintenant ses nuits. Comment voulez-vous qu'elle y pût résister (1)? »

Toutefois, l'état de la comtesse s'était un peu amélioré. Mme de Sévigné allait, à son tour, trouver un peu de repos et de joie dans la convalescence de sa fille, quand tout à coup elle-même tombe sérieusement malade. On crut d'abord que ce ne serait qu'une de ces indispositions qu'elle éprouvait fréquemment, mais on se trompa. Six mois de cruelles et constantes inquiétudes avaient épuisé tout ce que l'âge lui avait laissé de forces et d'énergie. Le 10 avril, on s'aperçut enfin du danger, et il n'est pas besoin de chercher à dépeindre ce qui se passa alors dans le château. « Qui de nous n'a éprouvé dans sa vie quelques-unes de ces fortes émotions que res-

(1) Walsh, p. 472.

sentent les familles quand à la porte d'une chambre, où languit un malade qui leur est cher, on murmure tout bas ces terribles paroles : Il n'y a plus d'espoir! »

Mme de Sévigné n'avait pas attendu jusqu'à cette heure décisive pour demander les secours de la religion. Joseph de Rippert, doyen du chapitre, lui administra, après l'avoir confessée, les derniers sacrements, tandis que les Adhémar priaient à genoux, les uns auprès du lit de la chère malade, les autres dans leurs chambres, qu'ils faisaient retentir de leurs sanglots.

Quelques jours s'écoulèrent encore au milieu des alarmes et des pleurs. Enfin, le 17 avril 1696, vers les cinq heures du matin, Mme de Sévigné rendit le dernier soupir entre les bras de son gendre, qui ne l'avait pas quittée un instant depuis le commencement de sa maladie.

La comtesse, accablée de douleur par le triste pressentiment de la perte qu'elle allait faire, était retombée dans un tel état de souffrances peu de temps auparavant, que son mari ne voulut pas qu'elle fût témoin d'une scène aussi déchirante ; il l'avait conduite au château de la Garde, où on lui cacha, durant quelques jours, le malheur dont elle venait d'être frappée (1).

Le lendemain, tout le chapitre fut convoqué pour les funérailles, qui eurent lieu avec beaucoup de pompe et de solennité. Le corps, revêtu d'une robe blanche, fut déposé dans un cercueil en plomb, et porté processionnellement dans l'église collégiale. On le descendit dans le caveau des Adhémar, où il a reposé en paix jusqu'en 1793 (2).

La marquise de Sévigné avait vécu 69 ans, 1 mois et 21 jours. Bientôt la nouvelle de sa mort se répandit au loin. A Paris, à Versailles, en Bourgogne, en Bretagne, partout où la marquise avait été connue, elle fut vivement et sincèrement regrettée. Laissons parler ici sa fille et ses amis.

Le 25 avril, M. de Coulanges écrivit à Pauline (Mme de Simiane) :

« Bien loin de trouver mauvais, Madame, que vous ne m'ayez » point écrit de votre main, je suis fort surpris que seulement vous » ayez songé à moi dans une occasion aussi cruelle et aussi funeste » que celle où nous nous trouvons. Je n'ai point douté de votre » sensibilité sur la perte que nous avons faite, et j'ai bien compris » ce qu'il en coûterait à votre bon naturel. Mon Dieu! Madame, » quel coup pour tous tant que nous sommes! Quant à moi, je me » perds dans la pensée que je ne verrai plus cette pauvre cousine à » qui j'ai été si tendrement attaché depuis que je suis au monde,

(1) Mémoire de Dangeau, t. XI, p. 42. 26 avril 1696.
Blaise, t. XI, p. 551.
(2) Voyez aux pièces justificatives, l'enregistrement du décès de Mme de Sévigné.

» et qui m'avait rendu cet attachement par une si tendre et si constante amitié. Si vous voyiez, Madame, tout ce qui se passe ici, » vous connaîtriez encore plus le mérite de madame votre grand'-» mère ; car jamais il n'y en eut de plus reconnu que le sien, et le » public lui rend avec des regrets infinis tout l'honneur qui lui est » dû. Mme de Coulanges est dans une désolation qu'on ne peut ex-» primer, et si grande, que je crains qu'elle n'en tombe bien » malade. Depuis le jour qu'on nous annonça sa cruelle maladie, » qui, à la fin, nous l'a enlevée, nous avons perdu toute sorte de » repos.

» Mme la duchesse de Chaulnes s'en meurt; la pauvre Mme de la » Troche...,. Enfin, nous nous rassemblons pour pleurer et pour » regretter ce que nous avons perdu, et, parmi nos douleurs, » l'inquiétude où nous sommes encore pour la santé de madame » votre mère n'est pas une des moindres. Ne m'écrivez point, mais » ordonnez seulement au moindre de vos gens de nous mander de » vos nouvelles : je vous supplie de croire que la santé de madame » votre mère et la vôtre me sont très-précieuses, et par plus d'une » raison ; car je crois devoir encore à la mémoire de Mme de Sévigné » d'être plus attaché qu'auparavant à vous et à Mme de Grignan par » bien connaître les sentiments qu'elle avait pour elle et pour vous. » Je n'écrirai de longtemps à madame votre mère de peur d'aug-» menter sa douleur par mes lettres. Mais ne m'oubliez pas dans » les occasions, nommez mon nom, assurez que de tous vos servi-« teurs, parents et amis, personne assurément n'est plus sensible-» ment affligé que je le suis et ne prend plus de part que je fais à » tout ce qui vous regarde. Trouvez bon que je fasse ici de très-» tristes compliments à M. de Simiane, à M. le chevalier de Gri-» gnan et à M. de la Garde. Quelle scène, bon Dieu, dans ce royal » château ! »

Le 28 du même mois, Mme de Grignan, recueillant enfin le peu de force qui lui restait, écrivit au président de Moulceau.

« Votre politesse, Monsieur, ne doit point craindre de renouveler » ma douleur en me parlant de la douloureuse perte que j'ai faite. » C'est un objet que mon esprit ne perd pas de vue et qu'il trouve » si vivement gravé dans mon cœur, que rien ne peut l'augmenter » ni le diminuer. Je suis très-persuadée, Monsieur, que vous ne » sauriez avoir appris le malheur épouvantable qui m'est arrivé » sans répandre des larmes, la bonté de votre cœur m'en répond. » Vous perdez une amie d'un mérite et d'une fidélité incomparables ; » rien n'est plus digne de vos regrets ! Et moi, Monsieur, que ne » perds-je point ? quelle perfection ne réunissait-elle pas pour être à » mon égard, par différents caractères, plus chère et plus précieuse ! » Une perte si complète et si irréparable ne porte pas à chercher » de consolation ailleurs que dans l'amertume des larmes et des » gémissements. Je n'ai point la force de lever les yeux assez haut

» pour trouver le lieu d'où doit venir le secours ; je ne puis encore » tourner les regards qu'autour de moi, et je n'y vois plus cette » personne qui m'a comblée de biens, qui n'a eu d'attention qu'à » me donner tous les jours de nouvelles marques de son tendre » attachement, avec l'agrément de la société. Il est bien vrai, Mon- » sieur, il faut une force plus qu'humaine pour soutenir une si » cruelle séparation et tant de privations. J'étais bien loin d'y être » préparée : la parfaite santé dont je la voyais jouir, un an de ma- » ladie qui m'a mise cent fois en péril, m'avaient ôté l'idée que » l'ordre de la nature pût avoir lieu à mon égard. Je me flattais de » ne jamais souffrir un si grand mal ; je le souffre et je le sens dans » toute sa rigueur. Je mérite votre pitié, Monsieur, et quelque » part dans l'honneur de votre amitié, si on le mérite par une sin- » cère estime et beaucoup de vénération pour votre vertu. »

Le 2 mai, M^me^ de Coulanges, s'adressant à M^me^ de Simiane, lui disait :

« Je vous suis sensiblement obligée, Madame, de songer encore » à moi ; je connaissais toutes vos perfections, mais la tendresse de » votre cœur et l'amitié que vous avez su avoir pour une personne » aussi digne d'être aimée que celle que vous regrettez, c'est ce » qui me paraît fort au-dessus de tout ce qu'on en peut dire. Oh ! » Madame, que vous avez raison de me croire infiniment touchée ! » je ne pense à autre chose, je ne parle d'autre chose, j'ignore tous » les détails de cette funeste maladie, je les cherche avec un em- » pressement qui fait voir que je ne songe point à me ménager ; je » passai hier toute la journée avec le prieur de Sainte-Catherine ; » vous jugez bien sur quoi roula toute notre conversation ; je lui » fis voir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, elle » lui fit un vrai plaisir, car ces sortes de gens-là sont si persuadés » que cette vie-ci ne doit servir qu'à s'assurer l'autre, que les dis- » positions dans lesquelles on quitte le monde, sont seules dignes » d'attention pour eux ; mais on songe à ce qu'on perd et on le » pleure. Pour moi, il ne me reste plus d'amie, mon tour viendra » bientôt, cela est raisonnable ; ce qui ne l'est guères, c'est d'en- » tretenir une personne de votre âge de si tristes et de si noires » pensées. Votre raison fait oublier votre jeunesse, Madame, et cela, » joint à l'inclination naturelle que j'ai pour vous, m'autorise, ce » ce me semble, à vous parler comme je fais. »

Le 27 mai, M. de Grignan écrivit à M. de Pomponne (1) : « Vous » comprenez si bien, Monsieur, tout ce que l'on peut sentir dans » la perte que nous venons de faire et vous y entrez si sincèrement » et pour vous et pour moi, que je me trouve obligé de joindre aux

(1) Cette lettre a été gravée et placée à la tête du 5^e^ volume de l'édit. in-8° des lettres de M^me^ de Sévigné, comme *fac-simile* de l'écriture de M. de Grignan.

» très-humbles remercîments que je dois à vos bontés, un com-
» pliment particulier sur votre douleur. En vérité, Monsieur, toutes
» les personnes qui étaient attachées à Mme de Sévigné par les liens
» du sang et de l'amitié, sont bien à plaindre, et surtout celles qui
» ont pu connaître, dans les dernières journées de sa vie, toute
» l'étendue de son mérite et de sa solide vertu; j'aurai l'honneur
» quelque jour de vous conter des détails sur cela qui exciteront
» votre admiration.

» Faites-moi la grâce d'être bien persuadé, Monsieur, de mon
» parfait attachement pour vous et du véritable respect avec lequel
» je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» GRIGNAN. »

Quelques jours après il mandait à M. de Coulanges :

Grignan, 23 mai 1696.

« Vous comprenez mieux que personne, Monsieur, la grandeur, de la
» perte que nous venons de faire et ma juste douleur. Le mérite dis-
» tinctif de Mme de Sévigné vous était parfaitement connu. Ce n'est pas
» seulement une belle-mère que je regrette, ce nom n'a pas accoutu-
» mé d'imposer toujours; c'est une amie aimable et solide, une société
» délicieuse, mais ce qui est encore bien plus digne de notre admi-
» ration que de nos regrets, c'est une femme forte dont il est
» question, qui a envisagé la mort dont elle n'a point douté dès les
» premiers jours de sa maladie, avec une fermeté et une soumis-
» sion étonnante. Cette personne si tendre et si faible pour tout ce
» qu'elle aimait, n'a trouvé que du courage et de la religion, quand
» elle a cru ne devoir songer qu'à elle, et nous avons dû remarquer
» de quelle utilité, de quelle importance il est de se remplir l'es-
» prit de bonnes choses et de saintes lectures, pour lesquelles
» Mme de Sévigné avait un goût, pour ne pas dire une avidité sur-
» prenante, par l'usage qu'elle a su faire de ces bonnes provisions
» dans les derniers moments de sa vie. Je vous conte tous ces dé-
» tails, Monsieur, parcequ'ils conviennent à vos sentiments et à
» l'amitié que vous aviez pour celle que nous pleurons, et je vous
» avoue que j'en ai l'esprit si rempli que ce m'est un soulagement
» de trouver un homme aussi propre que vous à les écouter, et à
» les aimer; j'espère, Monsieur, que le souvenir d'une amie qui
» vous estimait infiniment, contribuera à me conserver l'amitié
» dont vous m'honorez depuis longtemps, je l'estime et la sou-
» haite trop pour ne pas la mériter un peu. J'ai l'honneur... etc. »

Le premier titre de gloire de Mme de Sévigné est de faire les délices de toutes les générations, sans avoir voulu écrire une seule ligne pour l'immortalité; elle était bien éloignée de prévoir que des feuilles remplies à course de plume formeraient un des monuments

les plus originaux de notre littérature (1). Puisqu'elle fixe l'attention générale, il est convenable de donner une idée des principaux jugements dont elle a été l'objet; c'est le moyen de l'envisager sous tous les aspects. Nous suivrons ici M. de Saint-Surin (2).

L'Académie de Marseille, ayant proposé pour son prix d'éloquence l'éloge de Mme de Sévigné, couronna celui qui fut composé par la présidente Brisson.

Le plan de ce discours est assez bien ordonné, la morale en est très-saine; mais il y a des lieux communs, des louanges exagérées. Par exemple, en rapportant la peinture effrayante que Mme de Sévigné fait de la douleur de la duchesse de Longueville, l'auteur dit que, sous un tel pinceau, cette mère, inconsolable de la mort de son fils, laisse bien loin Andromaque et Clytemnestre.... Mme Brisson se complait dans un appareil de rhétorique qui contraste singulièrement avec des lettres dont le style offre, dans son plus grand éclat, les grâces négligées d'un heureux abandon.

Mme Neker se proposait de disputer auprès de l'Académie de Marseille le prix qui fut remporté par la présidente Brisson. Dans ses *Mélanges*, publiés par son mari, on a inséré un éloge de Mme de Sévigné, qu'elle paraît avoir eu le bon esprit de ne pas envoyer au concours, après avoir eu le tort de le composer. C'est un assemblage de morceaux incohérents, péniblement travaillé, où les faits sont inexacts; ses pensées vagues et confuses se perdent dans des abstractions inintelligibles. La pompeuse obscurité de ses périodes démontre qu'elle n'avait pour le mérite de Mme de Sévigné qu'un respect de tradition. Lorsqu'elle en vante avec emphase le naturel exquis, on s'aperçoit que c'est moins par conviction que d'après des jugements transcrits sur ses tablettes.

(1) Ce serait une question à examiner, que celle de savoir, si Mme de Sévigné ne s'attendait pas aux honneurs de la publicité; elle exprime quelque part assez gaiement la peur de se voir un jour imprimée; mais nous savons qu'il y a des craintes semblables à des espérances. Quoi qu'il en soit, les lettres sorties de sa main étaient destinées à être lues par beaucoup de personnes. A défaut de nos revues, de nos feuilles quotidiennes, dit une femme qui a fait l'éloge de Mme de Sévigné, des correspondances régulières étaient établies de Paris avec la province et de la province à Paris, pour se transmettre mutuellement les nouvelles. Ces lettres passaient de main en main, on en faisait des copies. Ce n'était pas le grand jour de la publicité, mais ce n'était plus le mystère d'un entretien intime. Beaucoup de femmes avaient en ce genre une réputation, et celle de Mme de Sévigné était faite, sous ce rapport, bien avant ses lettres à sa fille. » Mme de Coulanges lui écrivait: « Vos lettres font tout le bruit qu'elles méritent, il est certain qu'elles sont délicieuses, et vous êtes comme vos lettres. » Corbinelli lui parlait de Cicéron « qui excellait comme elle dans le genre épistolaire. » « Vous ne sauriez croire, lui mandait le duc de La Rochefoucauld, le plaisir que vous m'avez fait de m'envoyer la plus agréable lettre qui ait jamais été écrite; elle a été lue et admirée comme vous pouvez le souhaiter. » Enfin, cette noble dame était elle-même assez convaincue de son propre talent, et disait à sa fille, pour louer le style de quelqu'un : « Il écrit comme nous. »

(2) *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 129.

L'auteur du *Lycée ou Cours de littérature*, caractérise parfaitement le genre de mérite des lettres de Mme de Sévigné. En remontant à la source du plaisir toujours nouveau qu'elles donnent au lecteur, il la découvre bien moins dans les évènements du grand siècle de Louis XIV, que dans la manière de les narrer, que dans une imagination active et mobile qui s'attache aux objets, qui les peint avec charmes, d'où naissent, en un mot, la vivacité des tournures et le bonheur des expressions. Il remarque en même temps, qu'on peut montrer beaucoup de goût dans son style et fort peu de jugement. Cette distinction est vraie ; mais il l'appuie de raisonements qui ne sont pas tous également justes, surtout à l'égard de Mme de Sévigné. Comment se persuader, en effet, qu'elle se défendait d'admirer Racine, pour ne pas avoir l'air de revenir sur Corneille ; qu'elle se dédommageait sur l'un de la justice qu'elle rendait à l'autre, en faisant la part de la malignité ? Nous doutons que ce dernier raisonnement soit, comme le pense La Harpe, fondé sur la connaissance de l'homme ; il serait trop affigeant d'en reconnaître la vérité dans son propre cœur.

Grouvelle, dans sa Notice, dont le style n'est pas sans afféterie, et dont le but semble être de rabaisser le dix-septième siècle, a sous différents rapports jugé convenablement Mme de Sévigné ; mais l'honneur de la vérité nous force de le combattre sur un point trop important pour l'omettre (1). Il croit ajouter à la renommée de la mère et de la fille en les transformant en incrédules ; il affecte de prendre à la rigueur ou plutôt il dénature des plaisanteries innocentes qu'elles se font mutuellement. Sur la foi du continuateur du *Dictionnaire* de Bayle (2), il attribue à la première les opinions anti-catholiques contre lesquelles déposent toutes ses lettres ; il voudrait faire passer pour un pur badinage ses plaintes de ne pouvoir mettre en pratique la religion avec assez de ferveur ; plaintes qui annoncent la défiance de soi-même, modeste compagne d'une piété sincère ; enfin il travestit en attachement pour la fatalité la soumission la plus entière aux volontés de Dieu. Nous nous arrêtons sur cette dernière assertion parce qu'elle est la plus grave.

La citation suivante suffira pour la détruire ; Mme de Sévigné nous dit nettement : « je suis les conduites ordinaires de la bonne petite prudence humaine, croyant même que c'est par elle qu'on arrive aux ordres de la Providence (3). »

Elle avait toujours redouté la mort ; elle l'envisagea, dès les premiers symptômes de sa dernière maladie, avec une fermeté puisée dans les principes consolants qu'elle professait.

(1) Voyez la notice *sur la vie et sur la personne de madame de Sévigné*, par Ph.-A. Grouvelle, en tête de l'édition qu'il a donnée de ses lettres, 8 vol. in-8°, 1806, tom. Ier, p. lxij.
(2) Supplément au *Dictionnaire de Bayle*, par Chauffepié, art. *Sévigné*.
(3) Lettre du 7 octobre 1676.

Quelques théologiens ardents et divisés par leurs opinions, ont traité la marquise, les uns en amis, les autres d'une manière hostile (1).

Les liens qui l'unissaient au chevalier de Sévigné, qui avait fait construire à Port-Royal des bâtiments dont elle posa, dit-on, la première pierre; son goût constant pour les écrits des solitaires de cette maison, ses rapports intimes avec la célèbre famille Arnauld, tous ces motifs réunis ont pu faire croire qu'elle avait embrassé les principes du jansénisme avec un zèle outré; il serait facile d'établir le contraire par différents passages; nous nous bornerons à un seul, relativement au libre arbitre. Après avoir lu l'histoire du vieux et du nouveau Testament par le sieur de Royaumont, elle fait cette remarque : « Voyant les reproches d'ingratitude, les punitions horribles dont Dieu afflige son peuple, je suis persuadée que nous avons notre liberté toute entière, que par conséquent nous sommes très-coupables et méritons fort bien le feu et l'eau, dont Dieu se sert quand il lui plait. Les jésuites n'en disent pas encore assez, et les autres donnent sujet de murmurer contre la justice de Dieu, quand ils affaiblissent tant notre liberté (2). »

Tels sont les principaux jugements portés sur M^me^ de Sévigné; nous les compléterons par deux morceaux assez courts pour être

(1) Voyez les *Réflexions*, par l'abbé de Vauxcelles.

(2) Lettre du 28 août 1676.

Ce n'est pas avec un passage isolé qu'on fait l'histoire. Il est certain que M^me^ de Sévigné se croyait souvent fort éclairée, lors même qu'elle s'égarait; elle parle avec une suffisance très-peu exemplaire de certaines matières religieuses; elle disserte, elle tranche, elle plaisante sur des choses très-graves et quelquefois même, à travers la vivacité de son langage, on ne distingue pas si elle parle sérieusement. Voilà pourquoi sans doute Grouvelle, et d'autres commentateurs, s'emparant de plusieurs passages, ont cherché à lui faire une réputation d'incrédulité, réputation odieuse et fausse que M. de Saint-Surin a raison de repousser avec chaleur pour la petite fille de Sainte-Chantal. Cette manière irrespectueuse et hautaine de s'exprimer tenait un peu, je veux le croire, au ton général de l'époque, aux relations de M^me^ de Sévigné, au genre même d'éducation qu'elle avait reçu, et sans doute aussi aux hommages qui étaient prodigués à son esprit. On sait d'ailleurs qu'elle aimait le jansénisme, et elle en formule plus d'une fois la doctrine désespérante, parlant à tort et à travers de saint Paul, de saint Augustin, citant même l'Évangile dont elle interprète certains passages à sa façon, et disant simplement qu'elle les comprend tous. Nous ne voulons pas discuter sa bonne foi, relativement à cette secte subtile qui a remué tant d'intelligences; l'erreur avait fait alors des pas moins hardis en apparence que depuis, et trop de nuages voilaient peut-être le véritable état des choses à certaines âmes dont l'intention était bonne. La liaison de M^me^ de Sévigné avec la famille Arnaud, la retraite de son oncle, Renaud de Sévigné, dans le désert du Port-Royal, étaient pour elle des causes particulières de séduction. Et puis, nous ne pouvons pas dire jusqu'à quel point elle tenait aux doctrines des jansénistes. Il lui arrive d'accuser ces Messieurs de contradiction, et de dire : « Je veux mourir si je n'aime mille fois mieux les jésuites, ils sont au moins tout d'une pièce, uniformes dans la doctrine et dans la morale. » Personne n'ignore son admiration pour Bourdaloue, un des plus purs interprètes de l'orthodoxie.

cités entièrement. Le premier est d'autant plus remarquable, que l'auteur, dans sa composition forte et solennelle, mais enflée et laborieuse, n'avait aucune analogie avec celle qu'il juge si bien. Le second est d'un écrivain agréable et varié, dont il ne faut pas lire les théories littéraires sans défiance, mais à qui l'on ne saurait refuser le mérite d'en avoir présenté de neuves et de satisfaisantes. C'est un parallèle des deux génies les plus faciles, les plus aimables, les plus désespérants pour un esprit imitateur.

Jugement de Thomas sur Mme de Sévigné.

« Mme de Sévigné, avec des lettres écrites au hasard, a fait, sans y penser, un ouvrage enchanteur; dans son style plein d'imagination elle crée presque une langue nouvelle; elle jette à tout moment de ces expressions que l'esprit ne fait pas, et qu'une âme sensible seule peut trouver. Elle donne aux mots les plus communs une physionomie, une âme; tous ses tours de phrases sont des mouvements, mais des mouvements abandonnés, et qui n'en ont que plus de grâce. Les mouvements qu'elle peint se fixent sous son pinceau, et on les voit encore. Comme elle s'accuse, se loue, se plaint! Comme sa joie est douce, et sa tristesse a de charmes! Comme elle intéresse toute la nature à sa tendresse! S'il y avait un être qui ignorât ce que c'est que sensibilité (à peu près comme il y a des aveugles et des sourds de naissance), et qu'on voulût lui donner une idée de cette espèce de sens qu'il n'a pas, il faudrait lui lire les lettres de Mme de Sévigné (1). »

Parallèle de Lafontaine et de Mme de Sévigné, par Marmontel.

« Athènes et Rome n'ont jamais eu rien de comparable au naturel ingénieux, sensible, animé, plein de grâces de Mme de Sévigné; au naturel plus précieux encore de ce bon Lafontaine, qui a laissé Phèdre si loin de lui. Dans les lettre de Sévigné, l'on voit distinctement ce que l'esprit de société avait acquis de politesse, d'élégance, de mobilité, de souplesse, d'agrément dans sa négligence, de finesse dans sa malice, de noblesse dans sa gaîté, de grâce et de décence dans son abandon même et dans toute sa liberté. On y voit les progrès rapides que le bon esprit avait fait faire au goût, depuis le temps peu éloigné où Balzac et Voiture étaient les merveilles du siècle.

Dans les fables de Lafontaine, on voit tout ce que l'art avait appris à faire, sans se déceler un moment et sans cesser de ressembler au pur instinct de la nature. Mme de Sévigné a laissé douter si elle avait

(1) *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes, dans les différents siècles*, tom. IV, p. 290.

le goût des grandes choses ; mais celui des petites ne fut jamais plus pur, plus délicat que dans ses lettres ; elles en sont un modèle achevé. Lafontaine a persuadé qu'il n'y avait dans son talent qu'une simplicité naïve, et jamais la sagacité de l'intelligence n'a été à un plus haut point. Le goût dans Sévigné était le sentiment exquis des convenances sociales. Le goût, dans Lafontaine, était le sentiment profond des convenances naturelles ; et ce sentiment, il l'avait appliqué non seulement aux mœurs des hommes, mais à celles des animaux (1).

Ajoutons en finissant que le recueil complet des lettres de Mme de Sévigné ne doit point être mis entre les mains de la jeunesse, n'en déplaise aux littérateurs. Cultiver l'esprit aux dépens du cœur, développer les facultés intellectuelles du premier âge au risque d'altérer son innocence et d'insinuer en lui des sentiments qu'il aura plus tard à déplorer, c'est un attentat commun de nos jours, il est vrai, mais qui n'en est pas moins regrettable. Les lettres de l'illustre marquise renferment des tableaux de mœurs, des épisodes, des intrigues, dont le récit pouvait être innocent dans un siècle moins corrompu que le nôtre, mais dont la lecture aujourd'hui ne serait propre qu'à exalter les jeunes imaginations, qu'à exciter une curiosité dangereuse, qu'à développer des sentiments que l'enfance voit toujours se réveiller trop tôt. Notre langue est devenue plus sévère, plus châtiée, à mesure que les mœurs se sont altérées parmi nous. C'est pourquoi nous approuvons hautement la réserve des mères de famille et des professeurs qui laissent ignorer aux enfants une partie des chefs-d'œuvre de Mme de Sévigné, et qui ne mettent entre leurs mains que des recueils sagement composés, d'où l'on a élagué sans miséricorde tout ce qui ne peut être lu que par des personnes dont le cœur est à l'abri du péril. Tel est entre autres celui qui a été publié en 1834 par M. l'abbé Allemand, directeur des études au petit séminaire de Valence.

(1) *Essai sur le goût*, t. IV, p. 413.

CHAPITRE XX

Voyage de la comtesse de Grignan à Paris. — Retour en Provence. — Le chevalier de Grignan. — Mort du marquis de Grignan. — Maladie et mort de la comtesse. — Jugement.

Après les larmes données à la mort de la plus tendre des mères, Mme de Grignan, docile aux conseils de ses parents et amis, donna tous ses soins à sa santé et eut le bonheur de la voir se rétablir peu à peu. Sa convalescence n'était pas néanmoins assez bien caractérisée pour lui permettre de s'éloigner du château. Ce ne fut que le 14 septembre, cinq mois après la mort de sa mère, qu'elle se détermina à faire un voyage à Paris. Sa fille, Mme de Simiane, ne put l'y accompagner; le comte seul et quelques personnes de sa suite veillèrent à ses besoins durant une course de 200 lieues, pendant laquelle elle endura d'horribles incommodités à cause de la saison qui était fort rigoureuse et des regrets amers qui déchiraient son cœur; mais son fils, le marquis de Grignan, et sa belle-fille, Marguerite de Saint-Amand, l'en dédommagèrent par l'accueil empressé qu'ils lui firent et les soins affectueux qu'ils lui prodiguèrent. Ce dut être pour la comtesse un moment bien pénible quand elle embrassa ses enfants que Mme de Sévigné avait tant aimés; quand elle mit le pied sur le seuil de cet hôtel où elle avait coulé des jours si heureux; quand elle revit les personnes qui l'avaient connue, et qui vinrent en toute hâte lui adresser leurs compliments de condoléance. Oh! que le nom de la marquise dut se répéter avec douleur dans ces nombreuses entrevues! et que de larmes durent tomber encore des yeux de sa chère fille et de toutes ses amies!

Le séjour de Mme de Grignan à Paris se prolongea jusqu'au mois d'avril de l'année 1700. Le 29 de ce mois, elle était de retour dans son château, où elle reçut, quelque temps après, la visite des ducs

de Bourgogne et de Berry, qui allaient à la rencontre du roi d'Espagne (1).

Le comte Adhémar, qui se trouvait alors à Grignan, déploya beaucoup de magnificence dans cette occasion ; mais il fit plus encore lorsqu'il eut l'honneur de recevoir à Marseille le roi et la reine d'Espagne, qui s'y arrêtèrent quelques jours en 1702; il fit alors les honneurs de la France avec une telle profusion que l'on en parla durant longtemps à Paris (2). Le bruit courut même que le roi avait donné à la comtesse son portrait enrichi de diamants; mais elle écrivit le 5 février 1703 : « Les grâces que Sa Majesté Catholique » a faites au comte Adhémar sont d'une autre nature et d'un plus » grand prix, parce qu'elles sont moins communes; il a permis » que M. de Grignan eût l'honneur de le loger et de le défrayer » durant son séjour à Marseille. Ce sont des honneurs singuliers » qui se mettent parmi les titres des maisons, et voilà les sortes de » grâces qui viennent jusqu'à nous. »

A cette époque, le chevalier de Grignan s'était retiré au château de Mazargues, jolie terre aux environs de Marseille, échue à la maison des Adhémar par une fille de la maison d'Ornano. Il se plaisait beaucoup dans cette solitude. Il se fit bâtir un petit logement dans un couvent de Carmes qui en était voisin, et une tribune au fond de leur église, où il allait prier fréquemment. Un petit jardin à côté de sa Bastide faisait toutes ses délices, et ce brave guerrier s'y trouvait si heureux que la comtesse de Grignan, dont il était tendrement aimé, désespérait de pouvoir l'emmener avec elle dans son prochain voyage à Paris. En effet, la comtesse y était vivement désirée en 1703, et M^me^ de Coulanges, pour l'y attirer, lui assurait que le comte Adhémar ne pouvait se dispenser d'y faire un voyage dans les intérêts de sa famille.

« Ne laissez plus aller le chevalier dans la solitude, lui disait-elle, » et entretenez M. le comte dans l'envie qu'il a de faire sa cour. Je » ne crois personne plus propre que lui à convertir les huguenots ; » il a bien de la douceur, bien de la raison, il n'est point du tout » hérétique ; voilà de grands talents pour Orange, mais il en a aussi » pour le monde qui le font bien désirer ici. »

Nous ignorons si les désirs de M^me^ de Coulanges furent réalisés. Ici, tous les documents disparaissent, toute correspondance est suspendue ; l'histoire des Adhémar touche à sa fin.

La comtesse ne dut pas tarder longtemps de retourner à Paris ; elle y était sans doute en 1704, année fatale qui vit s'évanouir toutes les espérances qu'on avait fondées sur le marquis de Grignan, et qui plongea toute la famille, dont il était l'idole, dans la plus amère douleur. Ce jeune guerrier avait déjà parcouru une belle carrière, et son

(1) Lettre de M^me^ de Coulanges à la comtesse du 18 décembre 1700.
(2) Lettre du 4 avril 1702.

mérite l'avait fait élever au grade de mestre de camp d'un régiment de cavalerie et de brigadier des armées du roi (1). Chéri de son épouse et de toute la famille de Saint-Amand, protégé à la cour par de nombreux amis, brave, infatigable et presque toujours heureux à la tête de ses soldats, il pouvait, sans présomption, se promettre un brillant avenir ; déjà il était ambassadeur de France à la cour de Lorraine ; tous les Adhémar avaient les yeux fixés sur lui. Mais, ô vanité des espérances ! ô caprices de la fortune ! Le marquis n'avait qu'un fils qui vécut peu de temps. Il le pleurait encore, quand lui-même tomba malade, atteint de la petite vérole, et mourut à Thionville, le 4 du mois d'octobre de l'année 1704, âgé de 33 ans. En lui s'éteignit tout l'espoir de sa maison (2).

Mme de Grignan reçut, à cette occasion, la lettre suivante de Fléchier, évêque de Nîmes :

« Nimes, ce 15 novembre 1704.

« Quoiqu'il y ait déjà quelques mois, Madame, que vous avez » perdu monsieur votre fils, la perte est si grande, et je sais que » votre douleur est encore si vive, qu'il est toujours temps qu'on y » prenne part. Vous pleurez avec raison ce fils estimable par » sa personne, plus encore par son mérite, on peut dire à la » fleur de son âge ; sorti depuis peu des plus grands dangers de la » guerre, honoré de l'approbation et des louanges du roi et couvert » de sa propre gloire. Je me souviens quelquefois des soins que » vous avez pris de son éducation, dont j'ai été le témoin, et des » espérances que vous fondiez sur les vertus et les sciences que » vous vouliez lui faire apprendre et que vous étiez occupée à lui » inspirer. Je sais, Madame, le profit qu'il avait fait des principes » que vous lui aviez donnés pour les mœurs et pour la conduite de » sa vie, et je ne doute pas que ce qui faisait votre satisfaction ne » devienne aujourd'hui le sujet de votre douleur. Il serait inutile, » après cela, de vouloir vous consoler ; ni votre sagesse, ni votre » bon esprit même ne peuvent le faire. Dieu seul qui a fait le mal » peut le guérir, et c'est uniquement du fonds de votre piété que » vous pouvez tirer les véritables consolations. Plus la faiblesse de » la nature nous paraît douce et raisonnable, plus il faut faire agir » la foi et la religion pour nous soutenir. Vous éprouvez cela, » Madame, mieux que je ne puis vous le dire. Je me contente de » vous témoigner que personne ne compatit plus sincèrement que » moi à votre affliction, et ne conserve plus fidèlement dans ma » résidence éloignée les sentiments respectueux avec lesquels j'ai » été et je dois être, Madame, votre... etc. »

(1) Moreri, t. IV, p. 424. Anselme, t. IX, p. 233.
(2) Pithon-Curt, t. IV, p. 41.

Mme de Grignan conçut, en effet, tant de douleur de la mort de son fils, qu'elle devint inconsolable. Sa santé, déjà bien affaiblie, ne put résister à tant de chagrins ; elle languit encore quelque temps, tantôt à Paris, tantôt en Provence, et finit par succomber le 13 du mois d'août de l'année 1705, âgée de 57 ans.

Voici, d'après son médecin Chambon, quelques détails sur la maladie qui l'enleva : « La comtesse de Grignan, dit-il, fut attaquée de la petite vérole, et le neuvième jour de la sortie des pustules, il n'y avait encore eu aucun symptôme alarmant. Elle eut beaucoup d'inquiétude pendant la nuit ; elle se découvrait très-souvent, malgré l'attention des personnes qui la servaient. Les pustules qui étaient élevées s'applatirent et devinrent violettes. On m'appela pour me faire voir ce changement, et m'en étant aperçu, je lui fis donner un peu de vin, dans lequel je mis quelques gouttes de celles dont j'ai donné la composition dans mon livre de physique ; les pustules revinrent à leurs premières formes. On avait fait venir un nommé Raymond, médecin de Cavaillon, qui fit changer de batterie et conseilla l'usage d'une tisane rafraîchissante ; mais la nuit d'après, la comtesse tomba dans un fort grand assoupissement ; elle perdit toute connaissance, et la voyant dans cet état, je crus que c'en était fait d'elle ; je lui redonnai de mes gouttes, et en très-peu de temps elle fut hors de danger. Depuis la naissance de la maladie jusqu'à ce jour, j'avais pressé ceux qui l'approchaient de lui faire remplir les devoirs d'un chrétien ; mais personne ne voulut se charger de cette commission ; ce dernier accident fut si fort, que j'allai moi-même, vers minuit, chercher les secours spirituels. Sur les sept à huit heures du matin, le docteur Raymond étant revenu, je lui fis le récit de ce qui s'était passé ; il proposa de saigner la malade ; je m'opiniâtrai, ou plutôt je fus ferme à n'y pas consentir. La comtesse resta jusqu'à midi sans prendre aucun remède. Voilà un des effets de la consultation quand les médecins ne s'entendent pas. Peu de temps après, on vint me dire que la malade se mourait. Le médecin en question revint, accompagné de deux autres, qui conclurent d'abord à la saignée. Cela fut fait comme on l'avait dit, mais peu de temps après la malade expira (1). »

Celui dont nous tenons ces détails était un homme dévoué à la famille de Grignan. Il fut d'autant plus affligé de la mort de la comtesse que ses confrères répandirent le bruit qu'il l'avait tuée. Cette accusation indigna tout le monde et en particulier le comte Adhémar. Chambon en fut atterré, il s'en justifie avec beaucoup d'amertume, dans son traité *des métaux*. « Cette dame, dit-il, était écrasée d'un vieux rhumatisme, elle était épuisée par la charge et le fardeau des affaires qui regardaient sa maison dont elle soutenait

(1) *Traité des métaux et des minéraux*, par Chambon. Paris, 1714, 1 vol. in-12, p. 408 et suiv.

tout le poids et qui avait le même sort que bien d'autres. Elle était très-petite mangeuse, il n'y avait aucune raison d'imaginer que l'excès du sang fût un obstacle à sa guérison, d'autant mieux qu'il n'y avait qu'une huitaine de jours qu'elle avait été saignée. Mais comme cette maladie était populaire et maligne et qu'elle enlevait un nombre infini d'autres malades, y a-t-il lieu d'être surpris qu'une personne de 63 ans (1) sur le tableau que je viens d'en faire, avec la conduite la plus prudente et la plus éclairée, succombe à une maladie de cette nature? »

» Sa famille ne doute nullement de mon attachement sincère, elle a vu plusieurs marques de ma capacité; mais tout cela ne me mettrait point à couvert de la médisance, si, par une conduite mal concertée, j'avais contribué à sa mort. Pour pouvoir avancer que j'en étais l'instrument, il fallait du moins me la laisser tuer tout seul. »

« Ah! j'aurais bien désiré que ce médecin, ce bateleur, ce mangeur de vipères, eût su guérir Mme de Grignan; il m'aurait conservé une amie et je serais resté dans un pays où je me plais fort, dont elle faisait le principal ornement et où je n'avais pris le parti de fixer mon séjour que parce qu'elle y faisait le sien (2). »

Ainsi mourut la comtesse de Grignan, pendant que quatre médecins se querellaient entre eux sur l'opportunité des remèdes que réclamait son état désespéré. Jugée sévèrement par les uns, justifiée par les autres, elle a trouvé, comme sa mère, beaucoup d'apologistes et beaucoup de censeurs. « Je ne sais pourquoi, dit Vauxcelles, j'ai éprouvé cent fois, dès ma première jeunesse, dans cet âge où les jugements sont ceux de l'instinct, qu'après avoir lu les lettres de Mme de Sévigné, je l'aimais beaucoup, et qu'au contraire, j'aimais très-peu cette fille qu'elle adore. Je soupçonnais celle-ci d'être altière, guindée dans les hauteurs de son esprit cartésien et dans les priviléges d'une commandante de Provence, abaissant sans pitié et désirant qu'on n'épargne point ce qui a rencontré sa défaveur. C'est sous ces traits que s'offrait à moi Mme de Grignan, et j'en demande pardon à sa mère. Cette idée n'a pu s'effacer entièrement de mon esprit, quoique d'une part je n'aie lu contre elle aucune accusation contemporaine, et que je voie de l'autre de quels éloges sa mère l'a comblée pendant tant d'années. De tels éloges donnés par une telle mère dans plusieurs volumes de lettres ne peuvent être ni une longue bêtise ni une effronterie maladroite. Mme de Sévigné me fait aimer tout ce qu'elle aime, excepté sa fille, que je consens seulement à estimer, à admirer même comme il est dû à toute dame qui est philosophe, qui s'est faite la fille de Descartes, dont l'esprit,

(1) Chambon contredit ici tous les historiens qui ne donnent que 57 ans à la comtesse.

(2) *Ibid.*, p. 412 et suiv.

au premier rang entre les premiers, n'estime ni Virgile, ni Homère, et disserte sur l'indéfectibilité de la matière et les négations non conversibles. Cette femme-là cesse d'être femme, ce qui est un grand tort. Sa mère n'a jamais celui-là (1). »

Quoique ces réflexions soient un peu sévères, elles sont cependant justifiées jusqu'à un certain point par la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille. Voici, en effet, comment la marquise traçait en deux mots le caractère de Mme de Grignan : « Je ne puis » vous dire combien je vous plains, ma fille, combien je vous loue, » combien je vous admire. Voilà mon discours divisé en trois » points : Je vous plains d'être sujette à des humeurs noires qui » vous font assurément beaucoup de mal. Je vous loue d'en être » la maîtresse quand il le faut et principalement pour M. de Grignan qui en serait pénétré ; c'est une marque de l'amitié et de » la complaisance que vous avez pour lui, Je vous admire de vous » contraindre pour paraître ce que vous n'êtes pas. Voilà qui est » héroïque et le fruit de votre philosophie ; vous avez en vous de » quoi l'exercer. » Elle lui dit ailleurs : « Vous êtes très-injuste, » ma très-chère, dans le jugement que vous faites de vous : Vous » dites que d'abord on vous croit assez aimable, et qu'en vous » connaissant davantage, on ne vous aime plus. C'est précisément le » contraire : d'abord on vous craint, vous avez un air dédaigneux, » on n'espère pas être de vos amis ; mais quand on vous connaît, il » est impossible qu'on ne s'attache entièrement à vous. Si quelqu'un paraît vous quitter, c'est parce qu'on vous aime et qu'on » est au désespoir de n'être pas aimé autant qu'on le voudrait. J'ai » entendu louer jusqu'aux nues les charmes qu'on trouve dans » votre amitié, et retomber sur le peu de mérite qui fait qu'on n'a » pu conserver un tel bonheur. Ainsi chacun s'en prend à soi de ce » léger refroidissement, et comme il n'y a point de plaintes, ni de » sujets véritables, je crois qu'il n'y aurait qu'à causer ensemble et » s'éclaircir pour se retrouver bons amis (2). »

Avec un pareil caractère, il n'y a pas lieu d'être surpris qu'on ait eu à reprocher à Mme de Grignan quelques caprices, des inattentions, des inégalités d'humeur qui diminuaient l'attrait de son commerce ; sa mère elle-même eut plusieurs fois à souffrir de ces fâcheuses dispositions ; il est certain qu'il s'élevait quelquefois entre elles de légers différents ; la marquise, excessivement affectueuse, témoignait sa tendresse avec trop d'empressement. La comtesse, très-peu expansive, y répondait avec trop de froideur. De là, des malentendus qui troublaient la paix et altéraient les charmes d'une affection réciproque.

Mais Mme de Grignan savait du moins reconnaître ses torts, elle

(1) Vauxcelles, *Réflexions sur madame de Sévigné*, tom. X, p. 17.
(2) Lettre du 22 septembre 1680.

les avoue sans cesse, elle s'en excuse avec des regrets amers. On sait en outre qu'avec le secours de l'expérience elle parvint à se corriger, ou, pour parler plus exactement, à rendre moins sensibles les inégalités de son humeur. Deux ans après l'époque où ces défauts avaient le plus offensé sa mère, elle se les reproche encore, et Mme de Sévigné, avec une adresse et un tact merveilleux, s'efforce de la rassurer en lui disant : « Vous n'avez plus d'humeur qui ne » nous fasse plaisir, et nous ne pouvons finir sur le solide et vrai » mérite que Dieu vous a donné... Si dans les temps passés votre » humeur a été quelquefois un nuage qui nous cachait votre amitié, vous avez bien levé le voile depuis plusieurs années (1). »

Au reste, la critique n'a pas été exempte d'injustes préventions à l'égard de Mme de Grignan : Vauxcelles lui reproche avec amertume son goût prononcé pour la lecture des ouvrages de Descartes et pour les abstractions de la métaphysique, et il applique sur les joues de la comtesse de violents soufflets aux femmes philosophes. Grouvelle, au contraire, lui accorde toutes les perfections imaginables. Pour éviter ces extrêmes, nous dirons en peu de mots avec M. de Saint-Surin : « que Mme de Grignan était ornée de talents aimables, mais qu'elle était peu jalouse de se faire valoir, que l'intimité seule laissait apercevoir son mérite et que son caractère était plus élevé que fléxible, plus solide qu'agréable. »

On s'est demandé bien des fois pourquoi on n'a pas livré au public les réponses de la comtesse à Mme de Sévigné; s'il faut en croire le chevalier de Perrin, ces réponses furent en 1734 sacrifiées à un scrupule de dévotion. Mais en supposant que la prédilection de Mme de Grignan pour Descartes qu'elle appelait son père l'eût familiarisée avec le doute méthodique de ce philosophe, au point d'altérer en elle la simplicité de la foi, est-il vraisemblable que toutes ses lettres aient été brûlées pour cette seule raison? Elles ne roulaient pas toujours, à beaucoup près, sur des points de controverse. N'est-il pas plutôt à présumer que les tracasseries de province, les chagrins domestiques dont malgré sa fermeté Mme de Grignan était réduite à s'entretenir, sont le véritable motif d'une suppression qui cause autant de surprise que de regret?

Sans doute, des lettres écrites de Grignan ou du fond de la Provence n'exciteraient pas, eussent-elles un charme égal dans la diction, autant d'intérêt que des lettres écrites de la cour, de la société la plus distinguée, à l'époque la plus florissante de la monarchie; toutefois, un choix de réponses de Mme de Grignan n'en serait pas moins précieux, et par le mérite de la forme et par le jour qu'elles répandraient sur les lettres de sa mère. Malheureusement, elles paraissent être perdues sans retour. Celles qui nous restent encore font connaître sa manière d'écrire, il ne faut pas y chercher

(1) Lettre du 26 octobre 1688.

l'inspiration que la marquise y remarque dans ses excès d'enthousiasme maternel ; c'est au contraire une composition soignée et réfléchie, dont le tour étudié est en général précis, spirituel et noble.

Mme de Sévigné la juge bien mieux lorsqu'elle dit : « C'est un style juste et court, qui charme et qui plaît au souverain degré (1). »

(1) Lettre du 9 mars 1672. *Voy.* Saint-Surin, p. 164 et suiv.

CHAPITRE XXI

Chambon. — Dernières années du comte de Grignan. — Sa mort. — Pauline. Première édition des Lettres de M^me^ de Sévigné. — Mort de la marquise de Grignan.

Avant de passer outre et de mettre sous les yeux du lecteur le tableau de l'extinction complète de la famille des Adhémar, je crois devoir ajouter ici quelques mots sur le docteur Chambon, parce qu'il était natif de Grignan, et que son histoire un peu romanesque mérite d'être connue.

Chambon naquit en 1647. Il étudia la médecine à Aix où il prit le degré de docteur. Après sa promotion, il se rendit à Marseille dans l'intention d'y fixer son séjour ; mais une querelle l'obligea de passer en Italie, de là en Allemagne, ensuite en Pologne où il devint médecin du roi Jean Sobieski. Ce prince connut bientôt son mérite et lui donna des preuves d'une sincère affection. Mais Chambon le quitta pendant le siége de Vienne, et fut en Hollande conférer avec les sectateurs de la doctrine de Paracelse et de Van-Helmont. De retour en France, il se rendit à Paris où il fut reçu avec distinction par Fagon, médecin du roi, qui souhaita de le faire agréger à la Faculté de médecine de cette ville. Cet honneur lui était dû ; mais il souffrit d'abord quelques difficultés, parce que Chambon n'était pas maître ès-arts. Fagon leva cet obstacle ; son protégé passa bachelier et licencié sans aucune contradiction. Lorsqu'il n'avait plus qu'à prêter serment, les médecins voulurent lui faire promettre qu'il ne donnerait aucun remède particulier et qu'il laisserait ce soin aux apothicaires. Il répondit qu'il ne pouvait prendre un tel engagement, parce qu'il avait des remèdes spécifiques dont il avait fait cent fois l'expérience et avec lesquels il opérait des cures merveilleuses ; il promit seulement de ne débiter aucun des remèdes qu'on trouverait chez les apothicaires. La Faculté n'ayant pas voulu se contenter de cette promesse, Chambon, toujours appuyé du

crédit de son protecteur, obtint un arrêt du Parlement qui le confirma et le maintint dans son grade de licencié. A l'aide de ce titre, il pratiqua la médecine à Paris où il acquit de la réputation. Le 17 juin 1701, Mme de Coulanges écrivait à la comtesse de Grignan : « Je vous rends mille grâces, madame, de l'attention que vous avez eue à la subite et violente maladie dont, par les soins de Chambon, j'ai été délivrée en 24 heures. Je suis ravie de vous devoir ce médecin... »

Quelque temps après, un seigneur napolitain, le prince de la Riccia, ayant été conduit à la Bastille, Chambon fut choisi par M. d'Argenson, alors lieutenant-général de police, pour lui servir de médecin. Les fréquentes visites qu'il lui fit le mirent bientôt au fait du sujet qui l'avait fait arrêter. Dès lors, il résolut d'obtenir son élargissement, et, dans ce dessein, il composa un mémoire qu'il fit présenter à la cour. Comme ce mémoire était directement contre le duc de Savoie et la duchesse de Bourgogne, Mme de Maintenon le communiqua à cette princesse, et Chambon fut aussitôt enfermé à la Bastille, le 26 septembre 1702. Tel est le récit d'Eloy, dans son *Dictionnaire historique de la Médecine* (1). D'autres prétendent qu'il avait eu l'imprudence de remettre au prince de la Riccia une orange qui renfermait un plan d'évasion (2), et qu'on intercepta plusieurs lettres dans lesquelles il indiquait au prisonnier les moyens de correspondre en Italie (3).

Quoi qu'il en soit, M. d'Argenson était allé interroger le nouveau prisonnier. Celui-ci s'imagina qu'il obtiendrait plutôt son élargissement s'il s'avouait le seul coupable, mais il se trompa, et demeura deux ans renfermé dans la Bastille. Mme de Coulanges ne manqua pas de s'intéresser en sa faveur; elle réussit même à lui obtenir un peu de liberté durant le mois de février 1703.

Chambon s'en félicitait dans une lettre qu'il écrivit alors à Mme de Grignan. » Cette lettre, dit la comtesse, est pleine de sentiments que l'on trouve apparemment dans les cachots de la Bastille et que Dieu y met sans doute pour la consolation des malheureux (4). »

Quelque temps après, Mme de Coulanges mandait à Mme de Grignan. « Je ne puis rien vous dire de Chambon, j'en suis désolée, moins il sera coupable, plus sa prison sera longue, il n'oserait dire ce qui pourrait le justifier, cela vous paraîtra une énigme; mais je n'ose en dire davantage de peur d'être à la Bastille (5). » Elle dit dans une autre lettre : » L'affaire du pauvre Chambon n'avance

(1) Eloy, *Diction. hist. de la Médecine*, in-4° mons., tom. I, p. 187.
(2) Voyez l'*Hist. de la Bastille*, par Constantin de Renneville. tom. II p. 369, édit. de 1724.
(3) Lettre manuscrite de M. de Torci à M. de Saint-Mars, du 25 septembre 1702. Citée par Blaise, tom. XII, p. 37.
(4) Lettre de Mme de Grignan à Mme de Coulanges, du 5 février 1703.
(5) Lettre de Mme de Coulanges à Mme de Grignan, du 10 mai 1703.

pas. J'allai hier à la Bastille, je fis tout mon possible pour le voir, on n'y voulut jamais consentir, je le regarde comme une homme ruiné, sans ressource, d'autant qu'on ne voit point la fin de ses malheurs. Sa petite femme me fait une extrême pitié (1). Vous ne connaissez plus la cour, de croire qu'on a pu lire sa justification ; on ne lirait pas un billet de deux lignes de quelque importance qu'il pût être (2). »

Cependant vers la fin du mois de septembre 1703, l'affaire changea un peu de face, Chambon fut élargi ; mais se trouvant alors sans clientelle, et ne pouvant plus soutenir ni sa table, ni son équipage, il résolut de se retirer en Provence et, par le crédit du comte de Grignan, il devint médecin des galères, à Marseille. Ce fut dans cette ville qu'il traita la comtesse de Grignan pendant sa dernière maladie, dit Eloy ; mais cette dame étant morte entre ses mains, il en eut tant de douleur qu'il quitta son poste et se retira à Grignan auprès d'un de ses frères qui était chanoine de l'église Saint-Sauveur ; il y vivait encore en 1732.

Les tronbles dont la vie de ce médecin fut agitée ne l'ont pas empêché d'écrire sur sa profession. Il y a des choses curieuses dans les ouvrages qu'il a composés, surtout dans celui qui traite des métaux et des minéraux, bien que le style en soit languissant et ennuyeux ; c'est le jugement de Langlet-Dufresnoy dans son histoire de la philosophie hermétique. Ce volume très-rare aujourd'hui nous a été communiqué par M^lle^ Bernard, de Grignan, dernier rejeton de la famille Chambon. Nous avons remarqué que l'auteur s'exprime avec beaucoup de négligence et d'embarras, et que surtout il parle de lui et de ses talents avec une candeur bien éloignée des règles de la modestie.

Le comte de Grignan, après avoir rendu à sa femme les derniers honneurs, reprit ses fonctions de lieutenant-général de Provence, dont, malgré son âge, il s'acquitta jusqu'à la mort avec autant de dévouement que de succès.

En 1707, la Provence était menacée d'une invasion par le duc de Savoie et par le prince Eugène. Les deux princes avaient rassemblé leurs troupes près de Coni, et se disposaient à marcher vers Toulon, ville alors la plus importante de la France sur les côtes de la Méditerranée. Le maréchal de Tessé qui commandait sur les frontières de Piémont en donna avis à M. de Grignan. Le comte eut à peine reçu ses ordres qu'il commença les travaux nécessaires pour mettre la ville en état de défense ; il rassembla, dans vingt-quatre heures, quatre mille ouvriers qui travaillèrent avec une célérité prodigieuse ; en très-peu de temps les remparts et les fossés furent réparés et les chemins couverts rétablis. Il fit tracer et fortifier un camp, en attendant que les troupes vinssent l'occuper. Ce ne fut point à ces travaux impor-

(1) Lettre du 5 août 1703.
(2) Lettre du 25 septembre 1703.

tants qu'il borna son zèle ; on le vit à Aix et à Marseille chercher des secours d'argent pour subvenir aux frais immenses que ces préparatifs occasionnaient. Aussi le maréchal de Tessé écrivait-il le 12 juillet : « Le comte de Grignan fait des merveilles pour faire contribuer la Provence à tout ce qui regarde le service du roi (1). » Cependant les troupes ennemies avançaient vers Toulon ; mais grâce à l'activité du comte Adhémar, l'armée française les devança et quarante-quatre bataillons étaient retranchés auprès de la ville lorsque le duc de Savoie était encore à une journée de marche ; quand il apprit que c'était aux conseils du comte que l'on devait cette extrême diligence, il dit au prince Eugène : « Ce vieux Grignan nous a gagnés de vitesse. » Cependant, l'armée combinée forte de quarante mille hommes arriva le 26 juillet 1707 au village de la Vallette, où fut établi le quartier-général. La ville de Toulon était bien défendue, mais les ennemis l'attaquèrent avec tant de vigueur, qu'en peu de jours, un des forts les plus considérables tomba en leur pouvoir. Le 14 du mois d'oût, les Français le reprirent.

Le comte Adhémar, âgé de 78 ans, eut part à cette affaire autant que ses forces le lui permirent ; il fut toujours à cheval pendant l'action qui dura plus de six heures (2).

Cet avantage déconcerta les alliés ; ils résolurent de bombarder la ville, mais tous leurs efforts échouèrent devant le courage des assiégés et ils décampèrent dans la nuit du 21 au 22. Tous les ordres et toutes les villes de Provence montrèrent en cette occasion le plus grand zèle pour le salut de la patrie, aussi le roi touché de leur dévouement en témoigna-t-il sa satisfaction dans une lettre qu'il écrivit de sa propre main au comte Adhémar et que voici dans toute son étendue :

« Monsieur le comte de Grignan, on ne peut être plus content » que je ne le suis des preuves que mes sujets de Provence m'ont » données de leur valeur et de leur fidélité, et de celles que les » communautés de la même province viennent de me donner de leur » zèle pour le bien de mon service, par le concours prompt et una- » nime à m'accorder le secours qui leur a été demandé de ma part. » Je désire que vous leur fassiez bien connaître le gré particulier » que je leur en sais, et mon attention à leur en donner des mar- » ques. Il ne se peut rien ajouter aussi à la satisfaction que j'ai de » vos services, et je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le comte de » Grignan, en sa sainte garde.

» A Versailles, le 30 novembre 1707.

» *Signé*, LOUIS. » (3)

(1) Papon. *Hist. de Provence*, tom. IV, p. 615 et suiv.

(2) *Ibid.* — Papon ne donne que 75 ans au comte Adhémar en 1707. C'est une erreur manifeste, car tous les généalogistes disent qu'il mourut en 1714, âgé de 85 ans. Il en avait 78 en 1707.

(3) Ibid. p. 632.

C'est par cette lettre honorable, témoignage authentique des hautes qualités du comte Adhémar, que nous terminerons son histoire. Il mourut le 30 décembre 1714, âgé de 85 ans, dans une hôtellerie située sur la route de Lambesc à Marseille. « C'était, dit le duc de Saint-Simon, un homme fort bien fait, laid, qui sentait fort ce qu'il était, fort honnête homme, fort poli, fort noble, en tout fort obligeant, et universellement estimé, aimé et respecté en Provence, où.... il se ruina (1). »

Les autres membres de la famille Adhémar le suivirent de près au tombeau; le chevalier de Grignan était mort l'année précédente, c'est-à-dire le 19 novembre 1713, âgé de 69 ans (2).

L'évêque de Carcassonne mourut le 1er mars 1722, âgé de 78 ans (3); Louise Catherine, l'aînée des filles que le comte avait eue de son premier mariage et qui avait embrassé l'état religieux, mourut le 19 février 1735. Julie Françoise, la cadette, qui s'était mariée malgré ses parents, le 6 mai 1689, avec Henri-Éléonore Huraut, marquis de Vibraye, mourut le 11 janvier 1739. Blanche, religieuse visitandine à Aix, mourut en 1732 âgée de 62 ans.

Pauline perdit en 1718 son mari, M. de Simiane, que Mme de Maintenon avait fait nommer colonel (4).

Cette dame, unique rejeton de la famille des Adhémar, mérite que nous la fassions connaître avec un peu plus de détails.

Née en 1674, elle fut, dès l'âge de cinq à six ans, célébrée, comme on disait alors pour la beauté de son esprit autant que pour les grâces de sa personne. Ses lettres étaient déjà regardées comme de petits chefs-d'œuvre où le naïf et le naturel se faisaient également admirer; il lui échappait quelquefois des réparties aussi fines que plaisantes. Elle n'avait encore que 13 ans lorsqu'elle écrivit, par l'ordre de la comtesse, sa mère, une petite histoire de piété, dont le plus bel esprit, dit-on, aurait pu se faire honneur. Élevée sous les yeux de Mme de Grignan et chérie de la marquise de Sévigné, elle devint bientôt une personne accomplie. On cite d'elle quelques vers que le hasard a conservés et qu'elle fit par amusement, à l'occasion de son dernier voyage en Provence où, en qualité d'héritière de sa famille, elle alla plaider au parlement d'Aix avec les créanciers de la succession de son père :

« Lorsque j'étais encor cette jeune Pauline,
» J'écrivais, dit-on, joliment,
» Et sans me piquer d'être une beauté divine
» Je ne manquais pas d'agrément.

(1) Pithon-Curt., tom. 4, p. 40. — Saint-Surin, p. 168. — Morin, tom. IV, p. 423.
(2) Edit. Blaise. tom. II, p. 121.
(3) Pithon-Curt., tom. III, p. 39.
Gallia Christ., nouv. édit., tom. VI, p. 927.
(4) Anselme, tom. II, p. 251.

» Mais depuis que les destinées
» M'ont transformée en pilier de palais,
» Que le cours de plusieurs années,
» A fait insulte à mes attraits,
» C'en est fait, à peine je pense,
» Et quand par un heureux succès,
» Je gagnerais tout en Provence
» J'ai toujours perdu mon procès.

Mme de Simiane possédait au souverain degré le talent de bien parler et le don de plaire sans nulle affectation ; sa conversation était vive, enjouée et toujours décente : mais si l'humanité ne comporte point que tant de qualités aimables soient exemptes du plus léger défaut, comment n'être pas surpris qu'un peu d'inégalité dans l'humeur ait été le seul reproche qu'on ait pu lui adresser ? disons encore à sa louange que, comme le cœur n'y eût jamais de part, sa société n'en fut ni moins délicieuse, ni moins recherchée (1). Une âme haute, généreuse, compatissante ; un cœur droit, sensible et ami du vrai, formaient essentiellement son caractère ; elle signala ses principes de religion jusque dans le tumulte du monde et de la cour, mais ils ne parurent jamais avec plus d'éclat que vers les dernières années de sa vie, qu'elle passa dans l'exercice constant de toutes les vertus,

Il est souvent parlé d'elle dans la correspondance de Mme de Sévigné avec la comtesse de Grignan. C'est la marquise qui dirige en quelque sorte son éducation ; elle lui prescrit la lecture des histoires, lui conseille les livres de Nicolle, de Pascal et d'Abbadie, les pièces de Corneille, etc.

Pauline goûtait ces sortes de lectures, mais elle préférait encore celles des romans. A ce propos, Mme de Sévigné dit à la comtesse : « Je ne veux rien dire des goûts de Pauline pour les romans ; » je les ai lus avec tant d'autres personnes qui valent mieux que » moi, que je n'ai qu'à me taire. Il y a des exemples des effets bons » et mauvais de ces sortes de lectures. Vous ne les aimez pas, vous » avez fort bien réussi ; je les aimais, je n'ai pas trop mal couru » ma carrière : tout est sain aux sains, comme vous dites. Pour » moi, qui voulais m'appuyer dans mon goût, je trouvais qu'un » jeune homme devenait généreux et brave en voyant un héros, et » qu'une jeune fille devenait honnête et sage en voyant *Cléopâtre.* » Quelquefois il y en a qui prennent un peu les choses de travers, » mais ces personnes ne feraient peut-être guère mieux, quand » elles ne sauraient pas lire. Ce qui est essentiel, c'est d'avoir » l'esprit bien fait. Cela supposé, je vous conjure, ma chère Pauline, » de ne pas tant laisser tourner votre esprit du côté des choses fri- » voles, que vous n'en conserviez pour les solides, autrement votre » goût aurait les pâles couleurs (1). »

(1) Saint-Surin, p. 184.
(1) Lettre du 16 novembre 1689.

Pauline suivit ce conseil, et ne lut depuis aucun roman sans avoir consulté son directeur. Mme de Sévigné s'amusait quelquefois de cette discrétion et disait :

« C'est justement comme la rhubarbe qu'on prend avant le repas, » mais on mange ensuite des champignons et de la salade, adieu la » rhubarbe ! A l'application, ma chère Pauline... »

Cette piquante observation pourrait convenir à un grand nombre de jeunes lectrices de nos jours, qui veulent associer en elles tous les extrêmes, et s'autorisent d'une permission extorquée à leurs parents ou à leurs directeurs pour consumer la plus grande partie de leur temps à des lectures sans contredit plus dangereuses qu'elles ne l'étaient autrefois, attendu la corruption des mœurs et la licence des romans contemporains. Il ne suffit plus aujourd'hui d'avoir l'esprit bien fait. La presse a poussé le cynisme jusqu'à un tel degré qu'il n'est plus seulement question de choses frivoles; c'est l'immoralité dans toute sa laideur, c'est le vice dans tous ses excès. Ce n'est plus le cas de dire avec Mme de Sévigné : Il est des gens qui prennent un peu les choses de travers. Ce prétexte pouvait peut-être pallier, jusqu'à un certain point, l'imprudence des personnes qui, durant le siècle de Louis XIV, s'adonnaient à la lecture des romans; mais aujourd'hui notre littérature est tellement dégradée, la plupart de nos feuilletons sont si indécents, notre théâtre est si corrompu, nos romans sont si absurdes, si exagérés, si lubriques, qu'il n'y a pas à s'y méprendre sur les dangers qu'ils offrent à la jeunesse, et que, même avec les intentions les plus droites, il est impossible d'y trouver une page dont la lecture puisse former l'esprit ou le cœur. Nous le dirons à regret, mais avec une persuasion intime : La cause secrète de cette démoralisation inouïe qui s'est étendue sur le XIXe siècle comme une lèpre hideuse, c'est le dévergondage de notre littérature, c'est l'enthousiasme fiévreux qu'excite dans le cœur de la jeunesse, et principalement dans les femmes, la lecture de nos romans. C'est par là que, tôt ou tard, sera consommée parmi nous la ruine entière de l'édifice social et religieux. Tous nos lecteurs n'approuveront pas peut-être la flétrissure que nous venons d'imprimer aux mauvais livres qui nous inondent, mais le plus grand nombre, du moins nous avons cette confiance, voudront bien nous pardonner cette digression en faveur du motif qui nous l'a inspirée. Revenons à Mme de Simiane.

Docile aux conseils de Mme de Sévigné, Pauline Adhémar faisait de la lecture sa principale occupation; elle devint bientôt « une dévoreuse de livres; » histoire, morale, philosophie, poésie, elle voulut tout connaître et tout approfondir. Aussi puisa-t-elle dans cet exercice une instruction aussi variée qu'étendue, et en se formant un goût pur, elle apprit à parler la langue que les femmes de son temps ne connaissaient pas, dit Mme de Sévigné. Il nous reste d'elle plusieurs lettres qu'on lit avec plaisir, et où l'on découvre un

air de famille, au jugement de la Harpe. Celle où elle peint un vieux domestique de son père fondant en larmes devant le portrait de son ancien maître est un modèle de la sensibilité la plus honnête et la plus touchante (1).

C'est à elle qu'est due la première édition des lettres de Mme de Sévigné. Ce trésor était conservé par la comtesse de Grignan ; elle le transmit à sa fille, qui le recueillit précieusement et le conserva intact jusqu'à l'année 1734. Ce n'est pas que le public ne connût déjà une partie des lettres de la marquise. Quelques-unes avaient été publiées en 1696 dans les mémoires du comte de Bussi-Rabutin. L'année suivante, on en divulgua quelques autres. En 1726, elles furent réunies en deux volumes. Le peu de soin qu'on avait donné à ces éditions ne nuisit point à leur succès, et dès l'année 1733, on en vit paraître une nouvelle en trois volumes, qui les reproduisait fidèlement. La famille de Mme de Sévigné ne crut pas devoir se refuser plus longtemps aux vœux du public, et en 1734, il parut une édition de ses lettres faites sur les originaux en quatre volumes, qui furent augmentés de deux autres en 1737. Cette édition était due aux soins de M. le chevalier Denis-Marius de Perrin, ami intime de Mme de Simiane. Celle-ci en autorisa la publication pour faire oublier celles qui avaient été imprimées à son insu, et dans lesquelles on n'avait gardé aucun de ces ménagements que l'on doit aux contemporains. L'édition de 1734, qui désavouait les précédentes, et où les égards dus à Mme de Sévigné et au public étaient mieux observés, satisfit les familles qui avaient cru leur honneur compromis, et la gloire littéraire de la marquise reçut des mains de Mme de Simiane un hommage digne d'elle. Depuis lors, les éditions des lettres de Mme de Sévigné se sont multipliées et enrichies de jour en jour ; on en peut voir le détail dans la notice biographique de M. de Monmerqué, qui se lit à la tête du premier volume de l'édition Blaise, Paris, 1818, et dans le *Manuel du Libraire*, par Brunet, nouvelle édition, tom. IVe, page 270 (*a*).

(1) Édit. Vauxcelles, t. X, p. 100.
Saint-Surin, p. 182.

(*a*) Comme l'excellent manuel de Brunet est un ouvrage peu connu dans les provinces, à cause du prix qui en est très-élevé, j'ai cru faire plaisir aux bibliophiles en reproduisant ici son article sur les meilleures éditions des lettres de Mme de Sévigné :

« Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de). *Lettres de Mme Sévigné de sa famille et de ses amis*, nouv. édit. publiée par M. Monmerqué, avec une notice par M. de Saint-Surin. Paris, Blaise, de l'imprimerie de Didot l'aîné, 1818, 10 vol. in-8°, figures, 60 à 80 f. Edition la meilleure que l'on ait jusqu'ici de cette immortelle correspondance : il y manque cependant les lettres inédites de Mme de Sévigné, publiées à Paris, 1814, en 1 vol. in-8° ; elle est ornée de 8 portraits, de 13 vues et de 10 *fac simile*. Il y a des exemplaires en papier velin avec fig. lettre grise, et 15 en pap. vel. carré double avec les eaux fortes. Le libraire a publié séparément 20 portraits de personnages du siècle de Louis XIV, que l'on peut insérer dans les lettres de

On a fort peu de détails sur Mme de Simiane, depuis son mariage jusqu'à ses dernières années ; elle habitait tantôt à Paris et tantôt en Provence. Elle eut de nombreux amis, au nombre desquels on place deux hommes qui ont illustré la chaire française à des époques différentes, Massillon et l'abbé Poulle. M. d'Héricourt, intendant de la marine à Marseille et ensuite à Toulon, était en correspondance active avec elle. Mme de Simiane lui écrivait, le 3 décembre 1736, cette lettre, que nous insérons ici comme un témoignage authentique des sentiments religieux de cette arrière-petite-fille de sainte Chantal.

« Monsieur,

» Il s'est passé bien des événements depuis notre dernière con-
» versation; nous savons les morts de M. d'Autun, de M. de Luçon,
» de Mme de Verne...

» Il faut paraître tous à ce grand tribunal. Je tremble de plus en
» plus, mon cher Monsieur; je tremble pour moi, je tremble pour
» mes amis, pour les morts, pour les vivants, pour vous en parti-
» culier; je voudrais vous voir un saint. Le tourbillon d'affaires, de
» devoirs, de cours, d'intendance, ah! mon Dieu, que d'obstacles!...
» Votre lettre, remplie de morts, a été cause d'une chose qui vous
» fâchera peut-être et dont je vous demande pardon; je vous avoue
» ingénuement que, saisie d'effroi, j'ai mal reçu la pièce de M. de

Mme de Sévigné. Il est convenable de réunir à cette excellente édit. le volume intitulé : *Mémoires de Mme de Coulanges*, publiés par M. de Monmerqué. Paris, Blaise, 1820, in-8°, 10 f.

Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis. Paris, Blaise, impr. Didot, 1820-21, 10 vol. in-8°, avec 8 portraits, 13 vues et 10 *fac simile*, 50 à 60 f.

Réimpression de l'édition précédente. Le même libraire a donné une autre édition de ces lettres. Paris, 1818, en 12 vol. in-12.

Lettre de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, édit. ornée de 25 portraits dessinés par Dévéria, augmentée de plusieurs lettres inédites, des 150 lettres publiées en 1814, des notes et notices de Grouvelle, et des réflexions de l'abbé de Vauxcelles, précédées d'une nouvelle notice briograph. sur Mme de Sévigné, accompagnées de notes géographiques et historiques par M. Gault de Saint-Germain. Paris, Dalibon, 1823-24, 12 vol. in-8°. Cette édition contient des lettres qui n'ont pas été insérées dans la collection précedente, mais on n'y trouve pas celles que M. Monmerqué a publiées séparément. Il y a des exempl. en pap. ord., 36 à 42 fr.

En papier fin, 42 à 48 fr.; en pap. carré vel., 48 à 60 fr.

Grand raisin vel., 96 à 100.; et enfin en gr. pap. vel. avec portraits, avant la lettre, sur papier de Chine et les eaux fortes, 120 à 150 f.

Il a été tiré de plus 2 exempl. sur pap. gr. raisin, vol. fort, et un exempl. sur gr. pap. de Chine, auquel on ajoute les dessins originaux. Ce dernier s'est vendu 880 f., chez M. Nodier, en 1830.

Les mêmes lettres, édit. précédée d'un essai biograph. et littéraire, par M. Campanon, et ornée de 2 portraits. Paris, Janet et Cotelle, impr. de Didot, 1822-23, 12 vol. in-8°, 30 fr.

On n'a inséré dans cette nouvelle édition ni les lettres publiées en 1814, ni les nouvelles lettres inédites.

» Voltaire, annoncée comme peu chaste et peu chrétienne. Je ne « l'ai non seulement pas lue, mais sur-le-champ je l'ai jetée au feu; » ainsi elle n'a point été vue, ni envoyée selon vos intentions. Je » crois que vous ne me prendrez plus pour votre correspondante » en pareilles matières. Je suis à votre service pour tout le reste; » vous saurez que je vous suis fidèlement et tendrement dévouée; » mais s'il y a de la faiblesse, de la petitesse à ce que j'ai fait, ne » faut-il pas se pardonner quelque chose? Je ne lis plus aucune » sorte de bagatelle et je n'en ai même nulle curiosité... »

Quelque temps avant sa mort, elle écrivit encore à un de ses » amis : « Je viens de perdre Mme de Grignan, ma belle-sœur, » que j'aimais tendrement (la femme du marquis son frère). C'était » une sainte ignorée du monde; elle m'a toujours aimée et m'en a » donné, en mourant, des marques très-aimables. Elle m'a fait pré- » sent de toute sa bibliothèque, qui est une chose parfaite pour le » choix des livres et des reliures recherchées. C'était là tout son » plaisir et son amusement. Elle a ajouté à cela le portrait de feu » mon frère et un bracelet avec de beaux diamants. »

Quelque précieux que fussent ces souvenirs, Mme de Simiane n'en jouit pas longtemps; elle mourut au mois de juillet 1737 (1).

Elle n'avait eu qu'un fils, qui mourut fort jeune, et trois filles, qui lui survécurent. Anne, l'aînée, embrassa la vie religieuse et fit profession au couvent du Calvaire, au Marais, en 1720; elle fut, pour cause de jansénisme, reléguée à Tours, où elle mourut.

Sophie, la cadette, épousa M. de Villeneuve, marquis de Vence, en 1723.

Julie, la troisième, fut donnée en mariage au marquis de Castellane-Esparron, et mourut sans postérité.

Mme de Vence est la seule qui ait laissé des enfants, parmi lesquels on compte Mmes de Flayon, de Saint-Vincent et de Châteauneuf (2).

Ainsi s'en vont pour toujours les noms les plus illustres; ainsi s'évanouissent peu à peu toutes les grandeurs de ce monde! Il n'y a plus de Sévigné, plus de Grignan, plus de Simiane, les rochers sont silencieux; Rochecourbières est oubliée; le château d'*Apollidon* n'est plus qu'un amas de ruines. C'est ainsi que Dieu se joue de la gloire et de l'orgueil des familles, et qu'il abandonne au temps, cet implacable niveleur, le soin de nous enseigner la vanité de toutes les splendeurs terrestres; *Vanitas!*....

(1) M. Walsh, s'autorisant du témoignage d'une généalogie manifestement fautive, fait mourir Mme de Simiane en 1705. Walsh, p. 491.

(2) Saint-Surin, p. 185.
Walsh, p. 492.
Anselme, t. II, p. 251.

CHAPITRE XXII

Deuxième série des comtes de Grignan. — Félix du Muy. — Louis-Nicolas de Félix. — Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix. — La proscription. — Démolition du château de Grignan.

Pauline, unique héritière du comte Adhémar, ne recueillit qu'une succession grevée de mille hypothèques. Poursuivie par d'innombrables créanciers, elle tenta de sauver au moins du naufrage la terre et le château de Grignan qui lui rappelaient de si précieux souvenirs; mais tous ses efforts, quoique secondés par le parlement d'Aix, furent infructueux et le comté fut mis en vente au mois de mars de l'année 1732; le 5 du mois suivant il fut acheté par M. *Félix du Muy*, qui en devint propriétaire pour la somme de 290,000 fr.

Les histoires de Savoie qui font mention de l'ancienneté de cette famille, nous apprennent qu'ayant quitté la ville de Turin, où elle faisait ordinairement sa demeure, elle se retira dans celle de Rivole, où elle acquit une immense fortune, et obtint les plus grands honneurs, entre autres celui de faire placer ses armes en plusieurs endroits de la ville. Ces armes étaient autrefois de *gueules à une bande d'azur*, mais par concession des comtes de Savoie et en récompense de la fidélité que cette famille lui témoigna dans une guerre civile, il lui fut accordé de porter cette bande chargée de trois F. F. F. qui signifient : *felices fuerunt fideles*. On les voit encore aujourd'hui sculptées sur le portique de l'église de Grignan (1).

La famille Félix descend en ligne directe de Surleo-Grimaldi qui épousa, en 1266, Marguerite de Félix de Turin, héritière de sa maison.

Les enfants issus de ce mariage prirent le nom et les armes de leur mère qu'ils transmirent à leurs descendants. Philippe de Félix, arrière petit-fils de Surleo, passa les monts et vint se fixer à Avignon

(1) *État de Provence dans sa noblesse*, par Robert, tom. 2, p. 61.

où par délibération des consuls de cette ville, il fut admis au rang des gentilshommes italiens qui s'y trouvaient établis. Il hérita de Jacques Fraxinello, son cousin germain ; cette succession lui occasionna divers procès avec le comte de Casal et le marquis de Montferrat qu'il fit condamner au petit sceau de Montpellier en 1466. Il acquit un peu plus tard la terre de la Ferratière près d'Avignon.

Il laissa de son mariage avec Sybille d'Ardussio, du Pont-Saint-Esprit, Claude de Félix et Alexandrette de Félix.

Alexandrette épousa d'abord noble Perrinet de Grillet, seigneur de Brissac, et en secondes noces, Jean Clopet, président de Bresse, chancelier de Savoie.

Claude, né à Avignon, épousa, le 6 mai, 1493, Isoarde de Perrussis ou Peruzzi, fille de Rodophe de Perussis Ier, consul de cette ville et d'Hélène Fallet, noble avignonaise (1). C'est de cette alliance que sont sorties les différentes branches de la maison de Félix, savoir : celle des seigneurs de la Ferratière, des seigneurs marquis du Muy, et comtes de Grignan, des marquis d'Olières, etc. (2).

Louis-Nicolas de Félix, comte du Muy, qui acheta en 1732, la terre et le château de Grignan, était né à Marseille en 1711, d'un père que le cardinal de Fleury avait jugé capable par ses talents et digne par ses vertus de former un jeune roi, car il l'avait fait nommer sous-gouverneur du Dauphin.

Nicolas, d'abord chevalier de Saint-Jean, entra dans la carrière des armes, et s'appliqua avec zèle à sonder toutes les profondeurs du grand art qu'il pratiquait. Il fit ses premières campagnes en 1734, pour soutenir Stanislas roi de Pologne. Très-jeune encore, il fut appelé à la cour par le Dauphin qui l'attacha à son fils en qualité de menin. Le comte de Saxe avait demandé cet honneur pour un de ses amis; mais dès qu'il fut informé du dessein et du choix du prince, il cessa de le solliciter et dit: «Je ne veux pas faire à ce prince le tort de le priver de la société d'un homme aussi vertueux que le chevalier du Muy, et qui peut devenir très-utile à la France. »

Le Dauphin l'honora d'abord de ses bontés et de toute son amitié, car on ne peut donner que ce nom au sentiment qui les attacha l'un à l'autre, Cette amitié était fondée sur la conformité singulière de leurs caractères; même austérité de mœurs, même humanité, même bienfaisance, même dévouement au bien public, même zèle pour la religion. Afin de connaître l'état de la France, les maux et les remèdes politiques, le prince croyait qu'il fallait voir par soi-même ; mais il était persuadé qu'il atteindrait ce but important en envoyant, dans les provinces, un ami digne de toute sa confiance,

(1) Pithon-Curt., tom. II, p. 63.
(2) Expilli, *Dictionnaire géographique, historique, politique des Gaules*, tom. III, p. 673.

un citoyen dévoué à l'intérêt public, un observateur judicieux. Le Le comte du Muy remplit cette mission avec le plus heureux succès.

La guerre de 1744, sépara ces deux hommes si étroitement unis. On peut juger des services que le comte rendit à cour par la rapidité avec laquelle il fut élevé aux grades supérieurs : brigadier en 1743, il devint lieutenant-général en 1748, après la bataille de Fontenoi ; Dans la guerre de 1756, il est blessé à Crevelt et battu à Warbourg, mais sa défaite n'aurait pas diminué la gloire du plus grand capitaine. Sa retraite l'aurait soutenue, et sa manière de supporter ce malheur l'aurait rehaussée. Que pouvaient faire 18,000 hommes contre une armée de 40,000, déjà victorieuse et dont les manœuvres avaient été cachées par le brouillard le plus épais ? M. du Muy rendu à ses loisirs se livra de nouveau au service du prince qui l'affectionnait tendrement, qui le regardait comme un soutien nécessaire, et demandait tous les jours, par une prière fervente, la conservation de cette ami précieux.

L'abbé Proyart nous a conservé cette prière que le prince avait lui-même composée : « Seigneur, Dieu des armées, seul arbitre de » la vie et de la mort; vous, qui du milieu des combats, détournez, » quand il vous plaît, les coups de dessus ceux que vous voulez » sauver ; exaucez, je vous en conjure, l'humble prière que je vous » adresse : Conservez Louis-Nicolas-Victor, votre fidèle serviteur, » servez-lui vous-même de bouclier, préservez-le de tout accident, » soutenez-le dans les fatigues, afin que de retour en santé, il » puisse m'assister de ses bons conseils, m'aider à faire triompher » la justice et la religion, et m'enseigner toujours la voie droite qui » conduit à vous (1). »

Dans un des derniers moments de sa vie, ce bon prince, voyant le comte au pied de son lit, plongé dans la plus vive tristesse, lui dit du ton le plus affectueux : « Ne vous abandonnez donc point à la » douleur. Conservez-vous pour servir mes enfants; ils auront besoin » de vos lumières et de vos vertus ; faites pour eux ce que vous avez » fait pour moi, je compte sur cette dernière preuve de votre ten- » dresse ; j'espère que Dieu les protégera, mais surtout que leur » jeunesse ne vous éloigne jamais d'eux (2). »

La plaie que la mort du dauphin fit au cœur de M. du Muy ne se ferma jamais. La religion et le devoir empêchèrent qu'il ne succombât entièrement à sa douleur, mais ses larmes ne cessèrent plus de couler. Depuis cette époque il ne trouva pas de moyen plus efficace pour se distraire, que le travail et la pratique de toutes les vertus. La Flandre n'oubliera jamais avec quelle exactitude, quelle attention et quelle zèle il remplit les fonctions de commandant de

(1) Ibid. p. 147.
(2) Feller, *Dictionnaire historique*, art. Muy.

cette province. Louis XV voulut l'honorer du ministère de la guerre, mais le comte le pria de le dispenser d'accepter cette honneur parce qu'il ne croyait pas les conjonctures assez favorables pour travailler efficacement au bien de l'État. Louis XVI fut plus heureux; à peine était-il monté sur le trône qu'il invita le vertueux ami de son père à venir l'aider de ses conseils, en qualité de ministre de la guerre. Le comte, par un principe qu'il serait fâcheux que tous les gens de bien adoptassent, voulait encore décliner l'honneur d'une pareille marque de confiance, mais il crut devoir sacrifier, en cette occasion, sa façon de penser aux vœux du dauphin mourant, il se rappela les dernières paroles de ce prince, et il dit : « Je n'ai pu consentir au » choix de Louis XV, j'aurais encore refusé le roi, mais je dois » obéir aux volontés du fils de Mgr. le dauphin (1). » Il signala le temps de son ministère par les plus sages règlements, et dressa plusieurs plans qui furent exécutés sous son successeur. En 1774, il fut élevé au grade de maréchal et mourut de l'opération de la pierre, le 10 octobre 1775, ayant obtenu du roi qu'il serait enterré aux pieds du dauphin; il désigna lui-même l'endroit de sa tombe sur laquelle il fit graver l'expression de ses regrets : *hùc usquè luctus meus : — Ma douleur m'a suivi jusqu'ici !*

La religion semblait avoir formé le caractère du comte du Muy. Elle était en lui comme une seconde nature; elle inspirait ses pensées, elle réglait ses sentiments, elle dominait dans toutes ses actions. Sa foi, échappée à la fougue de l'âge, à la licence des armes, aux dangers des voyages, à la corruption du siècle, se conserva au milieu des périls de la cour.

Il en donna des preuves éclatantes en plusieurs occasions :

L'étiquette veut que les ménins accompagnent le prince au spectacle; M. du Muy qui ne croit pas qu'il lui soit permis d'y assister, demande à être dispensé de cette obligation et il l'obtient. Telles sont les grâces qu'il sollicite. Sa scrupuleuse exactitude ne se démentit jamais. Obligé, en qualité de commandant de la Flandre de conduire partout le roi de Danemarck, et arrivé avec le prince à la porte de la salle du spectacle, il lui représente les devoirs qu'il croit lui être imposés par la religion et se retire.

On le vit régler toujours sa table sur le précepte de l'abstinence, lors même qu'il eut l'honneur d'y faire asseoir le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre, qu'une croyance différente semblait dispenser de cette obligation : « Ma loi, lui dit-il, s'observe exactement » dans ma maison; si j'avais le malheur d'y manquer quelquefois, » je l'observerais plus particulièrement aujourd'hui que j'ai l'hon» neur d'avoir un illustre prince pour témoin et pour censeur de ma » conduite. Les anglais suivent fidèlement leur loi. Par respect pour

(1) Proyart, ibid.
Mazas, *Histoire de Provence*, tom. IV, p. 134, 137.

» vous-même je ne donnerai pas le scandale d'un mauvais catho-
» lique, qui ose violer la sienne jusqu'en votre présence. »

Lorsqu'il était à la tête des troupes on le vit toujours veiller avec une singulière attention à l'observation de la discipline. Chaque jour il faisait une inspection sévère des hôpitaux et examinait le pain destiné aux soldats. Après avoir rempli ces devoirs, ses plaisirs étaient de soulager la misère, de protéger l'innocence, de soutenir la vertu. Sans opulence il parut toujours prodigue envers l'indigent, c'était son luxe, fruit d'une sage économie. Il a laissé des mémoires pleins d'excellentes vues sur différents objets de l'administration publique, et que nous croyons n'avoir pas encore été publiés. M. de Beauvais, évêque de Senez, a prononcé son oraison funèbre; peu d'hommes ont mieux mérité d'être loués dans la chaire de vérité. M. Le Tourneur et M. de Tresséol ont aussi fait son éloge; l'ouvrage de ce dernier, moins éloquent que les deux autres, est néanmoins plein de choses et renferme plus de traits de caractère. L'épigraphe, tirée de Salluste, peint parfaitement le comte du Muy, attaché à la vertu par elle-même et n'en recueillant la gloire que lorsqu'il ne pouvait pas l'éviter. *Esse bonus quàm videri maluit; ità quo minùs gloriam petebat, eò magis illam assequebatur.* Vertu pure et désintéressée, bien différente du simulacre qui, dans ce siècle d'illusion, en a pris le nom et la place, affaire d'ostentation et de vaine parade, qui détruirait la vertu essentiellement modeste, si ces deux choses pouvaient exister un moment dans le même homme (1).

Les charges importantes confiées au maréchal du Muy le tinrent presque toujours éloigné de Grignan, mais il y avait pour homme d'affaires M. Louis Vigne, lequel avait la garde du château dont il tenait les clés chez lui et veillait aux intérêts du comte. Celui-ci y vint pourtant quelquefois et signala sa libéralité envers le chapitre, dont il était juspatron, comme ses prédécesseurs (2), et envers l'hospice de la ville qui honore sa mémoire comme celle du plus généreux de ses bienfaiteurs (3).

Comme il n'avait point d'enfants, il craignit que sa succession dévolue par égales parties à d'avides et nombreux héritiers ne s'évanouit, pour ainsi dire, dans ce morcellement, et il résolut de ne donner son nom, ses armes et ses terres qu'à un seul de ses neveux. Son choix tomba sur Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix, marquis de Saint-Mesmes, alors capitaine d'un régiment de cavalerie; il fit donc son testament en sa faveur, à l'Isle, le 18 septembre 1773, et le nomma son légataire universel. Aussitôt après sa

(1) Feller, *Dictionnaire historique*, art. Muy.
(2) Délib. capitul. du 21 nov. 1763.
(3) Archives de l'hospice et divers manuscrits qui sont entre les mains de M. Faure, propriétaire actuel du château.
Le buste du maréchal du Muy, décore une des salles de l'hospice de Grignan. En 1751, il donna 3,000 livres pour les réparations qu'on y faisait alors.

mort qui eut lieu, comme nous l'avons dit, en 1775, ce testament fut contrôlé à Paris et vu au greffe des insinuations du Châtelet, il fut ensuite déposé entre les mains de Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, frère du défunt et son exécuteur testamentaire.

Quelque temps après, son neveu, Jean-Baptiste, fut mis en possession de la seigneurie de Grignan (1). Il était né à Olières en Provence, le 25 décembre 1751, de Louis de Félix, baron d'Olières, et de Madeleine de Brunes de Tressemanes. Il se distingua d'abord à la tête du régiment de Soissonnais, dont son oncle, devenu ministre de Louis XVI, lui avait donné le commandement. Il fit, avec ce corps, la guerre de l'indépendance américaine, signala sa valeur au siége de New-York, obtint la décoration de Cincinnatus et fut nommé, à son retour en France, maréchal-de-camp, le 9 mars 1788. Le ministère lui confia, en 1789, un commandement militaire qui s'étendait depuis Toulon jusqu'à Lyon; il fut ensuite envoyé dans le comtat venaissin pour y pacifier quelques troubles, mais il ne put y réussir. Il s'arrêta plusieurs fois à Grignan dans les courses qu'il fit en Provence et témoigna au chapitre autant d'intérêt que son oncle, proposant aux chanoines divers projets de réformes, prenant part à leurs délibérations et nommant à tous les bénéfices avec autant d'exactitude que de sagesse; aussi le chapitre ne se contentait-il pas de lui donner seulement les titres de fondateur, protecteur et juspatron; mais il y ajoutait celui de premier chanoine de la collégiale (2).

Il servait en 1792 dans l'armée du midi, lorsqu'il fut chargé par le ministère de la guerre d'une mission en Suisse. Ce fut à cette occasion que des commissaires de l'assemblée législative le destituèrent sous prétexte qu'il avait émigré; mais le ministre Servan ayant instruit l'assemblée des motifs de son absence, la destitution fut annulée. Le 6 février 1792, il fut nommé général de division et obtint le commandement provisoire de l'armée des Alpes jusqu'au 19 août. Le 3 octobre, il fut porté sur la liste des candidats au ministère de la guerre, vacant par la retraite de Servan; mais on l'en raya, dans la séance du 4, sur la demande de Chabot qui le représenta comme ayant excité la guerre civile à Avignon; cette accusation mensongère, unie à celle qu'avaient fait valoir les commissaires de l'Assemblée législative pour le destituer du commandament de l'armée des Alpes, parvint bientôt aux oreilles du directoire de Valence qui ne manqua pas de comprendre le comte de Grignan dans une liste d'émigrés, dressée le 5 septembre 1792. A ce titre, on lui fit bientôt l'application de toutes les lois qui confisquaient ses propriétés en faveur de

(1) Inventaire des titres du comte de Grignan, dressé après la mort du maréchal. Arch. de M. Faure.

(2) Registre des délib. capitul. des années 1784, 1785, etc., plusieurs portent la signature du comte.

la nation. Quelques membres du district de Montélimar, furent envoyés à Grignan pour dresser l'inventaire de tous les meubles et immeubles que le comte y possédait (1) ; cette opération durait encore quand il fit présenter au directoire de Valence divers certificats en forme pour constater qu'il n'était pas sorti des terres de la république. Sur l'exhibition de ces pièces, on le raya de la liste des émigrés et on lui rendit tous ses biens qu'on avait mis en séquestre (2).

Cependant, le 9 juillet 1793, un membre du directoire fit observer que la loi du 28 mars de la même année, art. 30 et 31 de la section 6e, avait déclaré nuls et non avenus tous les certificats rédigés dans les mêmes formes que ceux qu'avait exhibés le comte de Grignan, aussi bien que les délibérations par lesquelles les corps administratifs auraient réintégré dans leurs biens les personnes prévenues d'émigration, en vertu de pareils certificats ; sur quoi le conseil considérant qu'il s'était déjà écoulé cinq mois, sans que M. de Félix eût justifié, dans les formes légales, de sa résidence sur les terres de la république, obligation qui était imposée par la loi du 28 mars à tous les propriétaires fonciers dans les départements où ils ne faisaient pas leur résidence habituelle ; considérant en outre que la loi soumettait ces propriétaires à produire tous les trois mois un certificat de résidence dans les nouvelles formes qu'elle avait prescrites, et que si le sieur comte de Grignan était resté cinq mois sans remplir cette obligation, son silence était d'autant plus suspect qu'un général employé dans les armées de la république, devait remplir avec plus d'empressement et d'attention que personne, les devoirs que lui imposait la loi ; considérant enfin que celui qui ne s'empressait pas de s'y soumettre dans certaines occasions, méritait d'être soupçonné de ne pas s'y conformer dans d'autres, et qu'il était plus probable qu'il n'avait pas plus produit de certificat de civisme qu'il n'en avait produit de résidence ;

Ouï, le procureur syndic ;

Le conseil du département de la Drôme, arrêta que le ci-devant comte de Grignan serait dénoncé à la convention nationale, au conseil exécutif, aux représentants du peuple et au général des armées des Alpes (3).

Cet arrêté manifestement injuste reposait sur des motif trop arbitraires pour être mis à exécution ; aussi, dans la séance du 26 juil-

(1) Parmi les objets les plus précieux dont il est fait mention dans l'inventaire, nous devons signaler un tableau magnifique, représentant Notre Seigneur J. C. dans le sépulcre, et qui se trouvait dans la chapelle du château, au-dessus du grand autel. Ce tableau décore aujourd'hui la chapelle de l'hospice. On l'attribue au célèbre Carrache.

(2) Voyez les pièces justificatives.

(3) Registres des délib. du Direct. de Valence, tom. 5, p. 103, conservé aux archives de la préfecture.

let, le conseil l'annula-t-il sur la proposition d'un membre qui en fit ressortir avec chaleur tout le danger, mais c'était malheureusement trop tard (1); déjà on s'entretenait, dans tout le département, des accusations intentées contre M. de Félix, on le disait hors des terres de la république, on attendait avec impatience le décret définitif, qui ordonnerait la vente de ses propriétés et la démolition du château. En effet, le 5 du mois d'août, l'inventaire de tous ses biens fut adressé au directoire, et les ordres les plus rigoureux furent donnés, à la requête du procureur syndic du district de Montélimar, pour qu'on procédât, sans délai, à la vente de tous les meubles qui se trouveraient dans le château de Grignan.

Le district envoya sur les lieux l'huissier J.-B. G. et G., commissaires députés, qui s'adjoignirent quelques-uns des administrateurs de la commune (2). Ces commissaires notifièrent d'abord aux habitants, par une double proclamation, l'objet de leur mission, et procédèrent ensuite à la vente du mobilier du château au plus offrant et dernier enchérisseur. Tout fut expédié dans l'espace de dix jours, depuis le 27 frimaire jusqu'au 6 nivôse an II de la république, c'est-à-dire depuis le 18 décembre jusqu'au 27 du même mois de l'année 1793. Ustensiles de cuisine, meubles de tout genre, étoffes, linges, tableaux, portes, fenêtres, bois, fers, pierres, tout fut vendu, jusqu'au portail de l'entrée principale du château. Il n'y eut de réservé que quelques objets que l'on porta au dépôt de l'administration du district.

Cette vente produisit la somme de 29,269 fr. 18 sous (3).

Le district de Montélimar n'attendit pas que cette opération fût achevée pour ordonner la démolition du château.

Le 1er nivôse (20 décembre de la même année), les administrateurs du conseil, réunis en séance publique, « considérant que rien n'était plus nécessaire que de faire disparaître du sol de la France des monuments qui insultaient l'égalité en rappelant ces temps de servitude, de féodalité et de superstition dont le fardeau avait trop longtemps pesé sur un peuple rendu enfin à la liberté, » arrêtèrent que tous les ci-devant châteaux, forts, tours et donjons existant dans le district de Montélimar seraient démolis jusqu'aux fondements. Aux termes de cet arrêté, les propriétaires non émigrés devaient eux-mêmes faire procéder à la démolition de leurs châteaux dans le délai de trois mois, à dater du 1er nivôse : tels étaient les seigneurs de la Garde, de Rochefort, de Beaume-Marat (de Transit) et de Montboucher.

Quant aux châteaux appartenant aux émigrés, ils devaient être démolis aux frais de la nation, en suite d'un bail au rabais. Dans ce

(1) Ibid. p. 134.
(2) Procès-verbal de la vente du mobilier de Félix, à Grignan, cahier de 100 pages in-folio..., archiv. de M. Faure.
(3) Ibid.

nombre étaient compris ceux de Puygiron, de Grignan, de Roussas, de Condillac, de Clansayes et de Charols (1).

Conformément à cet arrêté, que l'administration du district confirma le 4 nivôse, une nouvelle commission se transporta à Grignan et requit quelques ouvriers maçons qui n'osèrent point refuser leur concours à une œuvre de vandalisme. Heureusement, la démolition du château des Adhémar ne fut pas consommée; on n'abattit que la toiture, les deux tiers de la grande façade et une partie de la façade Carcassonne, dont les matériaux, vendus en treize séances, produisirent la somme de 6,468 fr. 9 sous. De cette somme, il fallut retrancher 1,462 fr. pour les frais de démolition; restaient 5,005 fr., qui furent envoyés au district (2).

(1) Voyez cet arrêté aux pièces justificatives.
(2) Notes sommaires destinées à donner des renseignements sur la possession de M. de Félix, cahier de 6 feuilles, archives de M. Faure.

CHAPITRE XXIII

Le comte de Grignan commande dans les armées en qualité de général. — Il proteste contre la spoliation de ses domaines. — Sa mort. — La bande noire.

On ignore où se trouvait le comte de Grignan pendant que le district de Montélimar faisait procéder à la vente de ses biens et à la démolition de son château. Vers la fin de 1793, il quitta le service militaire par suite d'un décret de la Convention qui ordonnait la destitution de tous les officiers nobles. Remis en activité en 1795, il fut d'abord employé dans l'armée du Nord comme inspecteur général d'artillerie, et ensuite promu au commandement de l'armée destinée à seconder les opérations des commissaires qui devaient être envoyés aux Indes occidentales. Cette expédition n'ayant pas eu lieu, le général du Muy fit la campagne d'Egypte, où il rendit de grands services et organisa la légion nautique. Embarqué pour revenir en France, il fut pris par les Anglais, conduit à Mahon, mis en liberté sur parole, puis échangé en 1801. Il commanda la 11e division à Poitiers, ensuite la 21e à Tours.

Employé de nouveau en 1805, il fit la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes, se distingua au siége de Neiss, et obtint le gouvernement général de la Silésie.

En janvier 1811, il fut élu candidat au sénat par le collége électoral de Tarn; il commanda la seconde division à Marseille, depuis 1810 jusqu'à la chute du gouvernement impérial, en 1814. Il adhéra à la déchéance de Napoléon, et peu après écrivit au ministère de la guerre une lettre pleine de sentiments généreux pour lui annoncer qu'il avait mis en liberté les prisonniers d'Etat détenus au château d'If, et pour réclamer la translation des cendres de Kléber dans un lieu digne de sa mémoire.

Enfin, le général Félix du Muy fut nommé grand officier de la Légion d'honneur le 29 juillet 1816 et commandeur de Saint-Louis le 23 août suivant.

Le 5 mars 1819, il fut appelé à la chambre des pairs, et mourut à Paris le 5 du mois de juin de l'année 1820 (1).

En rentrant en activité de service, le comte de Grignan avait protesté contre la spoliation de ses domaines, et obtenu qu'ils lui fussent restitués, par arrêt authentique du comité de législation. A cet effet, il avait retiré des mains du receveur du district de Montélimar les sommes et toutes les valeurs dont la main-levée lui avait été accordée, avec réserve de tous ses droits contre quiconque aurait pris part à son injuste spoliation.

Il fit dresser ensuite une procédure par devant le juge de paix de Grignan pour constater la dévastation du château, ainsi qu'un procès-verbal évaluant les pertes qu'on lui avait causées et le prix des réparations qu'il y aurait à faire pour rétablir le château dans son premier état, en employant les matériaux qui n'avaient pas été vendus ou qu'il serait possible de recouvrer (2).

Mais ce projet ne reçut pas d'exécution; l'antique château des Adhémar fut délaissé pour toujours, et peu à peu le temps a accumulé dans cette noble demeure des ruines qui, selon toute apparence, ne se relèveront jamais (3).

Le général du Muy laissa la terre de Grignan à M. Félix, son neveu, qui la vendit à la *bande noire*. C'en était fait des riches débris qui couronnent encore la petite ville de Grignan. Le marteau des démolisseurs menaçait déjà la belle façade de Carcassonne et la tour Sévigné, qu'un génie protecteur semblait avoir défendue jusqu'alors contre toutes sortes d'orages, quand M. Léopold Faure, cédant à une heureuse inspiration, acheta ces ruines majestueuses et la vaste enceinte qui les renferme. Depuis ce jour, le silence de cette solitude est moins triste, la vue de ces décombres offre un nouvel intérêt; on admire le dévouement de celui qui s'en est constitué le protecteur et le soin religieux avec lequel il les conserve. Depuis lors aussi les visiteurs accourent plus nombreux au château de Grignan, et ils en interrogent les souvenirs avec une émotion d'autant plus vive que rien n'égale l'empressement avec lequel ils y sont accueillis.

(1) *Biographie des Contemporains*. Paris, 1834, t. III, p. 736.

(2) Instructions relatives aux affaires du citoyen du Muy, cahier in-folio de 4 pages.

(3) On assure que l'empereur avait promis au général du Muy une somme considérable pour l'aider à restaurer le château de Grignan, mais cette promesse ne se réalisa point.

CHAPITRE XXIV

Chapitre collégial de Grignan. — Priviléges. — Organisation. — Statuts. Mense capitulaire. — Prieurés desservis par le chapitre. — Les doyens.

Le château qui, durant plusieurs siècles, avait servi de demeure aux Adhémar n'était pas le seul monument de leur magnificence. La collégiale de Saint-Sauveur et le chapitre qui la desservait étaient encore une création digne de leur générosité et de leurs sentiments religieux. Il est juste de dire ici quelques mots, en terminant, de ce clergé qui donna des évêques aux églises voisines, et qui compta dans son sein des personnages remarquables par leurs vertus aussi bien que par leurs talents et leur naissance.

Les Adhémar avaient trop à cœur une fondation si pieuse pour ne pas l'honorer de leur estime, et lui assurer une constante protection. Nous avons parlé des riches faveurs accordées aux premiers chanoines par Louis Gaucher Adhémar. Cet exemple de générosité fut suivi par les comtes qui se succédèrent et par tous leurs enfants. Les marquis de la Garde, les seigneurs du Puy-Saint-Martin, les archevêques d'Arles, les évêques de Carcassonne et d'Uzez, se piquaient tous d'une noble émulation, et fondèrent une multitude de services dans la collégiale; on en peut voir le détail dans le Mémoire rédigé, en 1760, par M. de Castillon, capiscol du chapitre, précieux manuscrit de 130 pages in-folio, dont nous devons la communication à M^me^ Vigne de Grignan.

La plupart de ces fondations, il est vrai, disparurent dans l'abîme où s'engloutit la fortune des Adhémar, vers la fin du XVII^e^ siècle; mais Pauline de Grignan, marquise de Simiane, fut assez heureuse pour en sauver une partie du naufrage en 1729, et M^me^ de Vence, son héritière, en paya le capital au chapitre, le 16 février 1741 (1).

(1) Mémoire de M. de Castillon, p. 20.

Les habitants de Grignan, fiers à juste titre de la noblesse de leur collégiale, signalèrent aussi à son égard leur pieuse libéralité. Mais nous ne pouvons détailler ici toutes ces fondations, bien qu'elles puissent intéresser un grand nombre de familles, qui verraient sans doute avec plaisir ces touchants témoignages de la piété de leurs ancêtres.

Le chapitre de Grignan était composé d'un doyen, d'un sacristain, d'un trésorier, d'un capiscol, d'un maître de chœur, de six chanoines sans titre spécial, de quatre prêtres appelés hebdomadiers, d'un diacre, d'un sous-diacre, de deux choristes, supprimés en 1624 et rétablis en 1655, et enfin de huit enfants de chœur.

Il était exempt de la juridiction épiscopale et avait fort à cœur cette prérogative, qui se trouve signalée dans la plupart de ses délibérations. Il ne manquait pas de s'en prévaloir lorsque l'évêque de Die venait faire la visite canonique de l'église Saint-Sauveur. En 1644, Mgr de Léberon s'étant fait annoncer à Grignan pour le 25 mai, les chanoines se réunirent en assemblée extraordinaire pour délibérer sur la réception qui devait lui être faite. Avant tout, il fut convenu qu'on n'aurait garde de préjudicier en rien à l'exemption et aux libertés du chapitre; mais on ajouta que puisque le comte, juspatron de la collégiale, désirait rendre tous les honneurs possibles au prélat, on lui déférerait avec respect tout ce que le chapitre pourrait, sans préjudice de ladite exemption.

En conséquence, on régla « que le promoteur ferait assembler les » musiciens, et qu'avec eux et autres qu'il manderait quérir au » voisinage, s'il le jugeait nécessaire, il irait à la rencontre de » l'évêque jusqu'à la porte de la ville; que la procession serait pré- » sidée par le curé en chappe et par le chanoine sacristain chargé » du service paroissial; que le doyen n'y paraîtrait pas, ou que, du » moins, il se contenterait d'aller recevoir Sa Grandeur à la porte » de l'église, avec tel nombre de chanoines qu'il lui plairait, por- » tant les marques de sa juridiction; que ce ne serait cependant » que pour faire honneur à l'évêque en le recevant dans l'église du » chapitre, où se faisaient les fonctions curiales, mais sans préjudi- » cier, encore une fois, aux immunités et indépendances dudit » chapitre. De quoi M. le doyen était instamment supplié (1). »

Nonobstant ces prérogatives, les évêques diocésains exerçaient pleine juridiction sur les prieurés que desservait le chapitre; ils portaient des ordonnances pour la réparation de leurs églises, l'entretien de leurs sacristies, le service divin et le soin spirituel des fidèles. C'est ainsi qu'en 1762, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ordonna que les chanoines feraient célébrer à Collonzelle une seconde messe tous les dimanches et y enverraient un confesseur pour aider le curé toutes les grandes fêtes et le troisième dimanche

(1) Délibérat. capitul. du 22 mai 1644.

de chaque mois. En outre, c'était aux prélats diocésains à donner des pouvoirs aux curés nommés par le chapitre pour ses divers prieurés ainsi qu'aux prédicateurs qu'ils y appelaient, y compris même celui qui devait, chaque année, prêcher le carême à Grignan.

Les comtes de Grignan étaient les protecteurs-nés de la collégiale en qualité de fondateurs, de juspatrons et de premiers chanoines. ils nommaient à tous les bénéfices vacants, avaient droit d'assister aux assemblées capitulaires et de délibérer sur les cérémonies du chœur, la réforme des abus, la punition des coupables, et tous les intérêts matériels du chapitre. Souvent même on ne pouvait rien conclure sans les avoir préalablement consultés. En 1668 on alla chercher à Marseille le juspatron pour savoir si les diacres et les sous-diacres étaient tenus de commencer l'invitatoire, et si le chapitre pouvait les y contraindre par une amende. Quand le comte assistait au chœur, le sous-diacre lui portait l'instrument de la paix ainsi qu'à la comtesse et aux autres dames et seigneurs de leur suite, et s'il était à sa place dans les stalles, on lui donnait de l'encens (1).

Le doyen, de concert avec le juspatron et le chapitre, pouvait interdire l'entrée du chœur à tous les membres qui se rendaient coupables de quelque faute. Ils avaient le pouvoir de faire de nouveaux statuts, sans l'intervention du Saint-Siége, ce qui eut lieu en 1683.

C'était d'ordinaire dans les assemblées générales que se traitaient en commun toutes ces questions. Les assemblées étaient précédées d'une messe solennelle où tous les chanoines devaient assister pour implorer les lumières du Saint Esprit; elles étaient présidées par le comte lorsqu'il se trouvait à Grignan, ou par le doyen. Les deux plus importantes, désignées sous le nom de chapitres généraux, se tenaient le 7 janvier et le 7 août. Quiconque y manquait devait être privé des *menus grains et des transailles*. Les autres étaient convoquées indifféremment par le doyen, selon les circonstances; il était de règle toutefois que les chanoines se réunissent en chapitre tous les samedis à l'issue des vêpres; on ne pouvait rien conclure s'il n'y avait au moins cinq membres présents; ceux qui s'absentaient sans bonnes raisons étaient pointés comme s'ils avaient manqué une partie de l'office. Les délibérations avaient ordinairement pour objet la célébration des messes, les devoirs respectifs des divers membres de la collégiale, l'observation des réglements, l'ordre et la modestie à observer dans le chœur, etc.

Toutes les messes de fondations affectées à la collégiale devaient se dire dans l'église Saint-Sauveur ou dans la chapelle du château; ceux qui les disaient ailleurs étaient tenus de les faire cé-

(1) Délib. Capit. de 1651 et suiv.

lébrer une seconde fois à leurs frais et dépens ; quiconque ne disait pas la messe à l'heure qui lui avait été prescrite était condamné à une amende. Cette amende était d'un écu les dimanches et jours de fête et de 15 sols les jours ouvriers. Quand un membre du chapitre venait à mourir, on célébrait un service funèbre pour le repos de son âme et chaque chanoine devait dire une messe basse à la même intention.

Quiconque, sauf le cas de maladie ou autre raison agréée par le chapitre, manquait l'office pendant un mois entier était privé de sa part à la distribution des gros fruits. Nul ne devait sortir du chœur avant la fin de l'office sous peine d'être pointé, s'il ne rentrait bientôt ; et s'il avait de bonnes raisons pour s'absenter, il devait le faire connaître au maître de chœur par une révérence profonde.

Lorsqu'un chanoine injuriait un de ses confrères au chœur ou à la procession, le maître de chœur l'avertissait doucement, et s'il persistait il était amendé et puni avec rigueur. Ceux qui, durant l'office, se permettaient de parler, de rire, de lire des lettres, ou de réciter leur bréviaire étaient pointés comme coupables. Tout le monde devait obéir au maître de chœur en ce qui concernait l'office divin, sauf à se plaindre après avoir obéi s'il avait commandé mal à propos. La désobéissance était punie d'une amende de 30 sols et quelquefois d'un écu.

On recommandait fréquemment l'observation des règles touchant la modestie dans le chœur, l'uniformité de contenance, le chant qui devait s'exécuter avec ensemble et sans précipitation, et la psalmodie. Les réglements qui avaient pour objet la conduite des chanoines hors du saint lieu, n'étaient pas moins inviolables. Il leur était défendu de paraître en ville sans soutane, sous peine de six livres d'amende, de jouer le dimanche pendant les offices, sous de très-grandes peines et les jours ouvriers sous peine d'un écu d'amende. Ceux qui jouaient dans la ville, sans soutane, à des jeux publics, étaient pointés pour quinze jours. Quiconque entrait dans un cabaret était passible d'un écu d'amende pour la première fois, et de grandes peines en cas de récidive.

Enfin, tout chanoine qui, dans l'espace de six mois, après avoir été reçu dans le chapitre, n'entrait pas dans les saints ordres perdait droit à la moitié des rétributions, et quiconque s'absentait plusieurs mois et venait au bout de chacun frauduleusement assister au chœur, pour s'en retourner ensuite, était privé des gros fruits comme s'il n'avait point paru (1).

Le chapitre de Grignan suivait depuis son institution la liturgie romaine. Cependant, nous lisons dans une délibération du 29 décembre 1631 que vers la même époque il chargea son trésorier et les chanoines les plus anciens de *ranger l'office* selon le concile de

(1) Délib. capitul... Passim.

Trente. Ce qui nous porterait à croire qu'on avait recité jusqu'alors dans cette église l'ancien bréviaire appelé gallican ; quoi qu'il en soit, cette délibération fut renouvelée le 25 avril 1635. On ajouta alors au bréviaire du concile le cérémonial de Rome, c'est-à-dire les diverses prescriptions de la liturgie romaine que les chanoines s'engagèrent à suivre de point en point (1). Toutefois, le chapitre de Grignan voulut, lui aussi, fabriquer un petit supplément à son usage, comme c'était alors la coutume dans la plupart des diocèses de France.

Le 7 août 1705, il fut arrêté daus une assemblée capitulaire qu'on insèrerait dans le bréviaire romain une légende pour l'octave de la transfiguration, fête patronale de l'église ; on l'enrichit encore de quelques saints particuliers (2).

Lorsque Urbain VIII eut ordonné la correction des livres de chœur, le chapitre, redoutant sans doute la confusion qui aurait pu en être la suite, résolut de ne point les adopter, et le chant continua tel qu'il était noté dans les anciens livres ; mais en 1665, les nouvelles éditions s'étant peu à peu introduites dans le chœur, il fallut de toute nécessité adopter le chant nouveau. On eut soin de délibérer à cet égard ; quelques chanoines ne manquèrent pas de signaler plusieurs hymnes « dont le ton, disaient-ils, leur paraissait bizarre ; sur ce, les plus habiles en plain-chant furent priés de choisir des airs plus commodes et de plus facile exécution (3). »

L'habit de chœur avait été prescrit par la bulle de fondation ; c'était pour le doyen, le sacristain et les chanoines, une chappe noire relevée de fourrures grises ; pour le maître de chœur et le trésorier, une chappe enrichie d'hermine, et pour les bénéficiers une chappe moins riche et pour la couleur, et pour les ornements (4). Cette chappe était un manteau que l'on portait autrefois sur le surplis pendant l'office et qui descendait jusqu'aux pieds, elle était semblable à la *cappa magna* que portent aujourd'hui les chanoines d'Avignon et quelques-uns de nos évêques, entre autres celui de Valence depuis 1847. L'aumusse était de rigueur pour tout le chapitre. Ce n'était, dans le principe, qu'une fourrure en forme de capuchon, dont les chanoines se couvraient pour se prémunir contre le froid pendant l'hiver ; plus tard on allongea ces capuchons afin qu'ils défendissent les épaules. En été, on les plaçait sur le bras gauche. Bientôt ce ne fut plus qu'un objet de pur cérémonial. Enfin, la mître simple était le complément du costume des chanoines de

(1) Délib. du 29 décembre 1631, et du 25 avril 1635.
(2) Délib. du 1er janvier et du 7 août 1705.
(3) Délib. du 7 août 1665.
(4) Il n'est pas facile de désigner au juste les couleurs et les ornements affectés aux divers membres de la collégiale, les expressions dont se sert la bulle, pour les qualifier, sont intraduisibles. Le glossaire de Ducange ne nous a fourni aucune lumière à cet égard.

Grignan ; elle était moins grande et moins riche que celle des prélats, et s'est transformée peu à peu en bonnet carré et en barrette.

On conserva dans l'église Saint-Sauveur, l'usage des chappes et des aumusses jusqu'en 1784 ; mais comme, à cette époque, ces habits étaient pour la plupart dans un état peu décent, à cause de leur vétusté, les chanoines se les transmettant sans doute de l'un à l'autre au moment de leur mort, on proposa de demander au comte du Muy, juspatron, la permission de prendre le surpils et le camail parce que cet habit était plus commode et moins coûteux, et que déjà il avait été adopté par les chapitres auxquels la bulle de fondation assimilait celui de Grignan.

En effet, le 17 septembre 1786, on décida capitulairement qu'à l'avenir on se conformerait, pour l'habit de chœur, au chapitre de Saint-Nizier de Lyon, et on adopta le camail en drap noir doublé de cramoisi et le rochet à manches étroites tout uni et sans dentelles. Quand aux bénéficiers on leur donna un camail sans hermine, avec une seule bande de petit-gris pectoral.

Chacun des divers membres du chapitre était rétribué selon ses fonctions. Outre les revenus des anniversaires et autres exercices religieux fondés dans la collégiale par la piété des Adhémar et des fidèles, tous avaient leur part assignée dans la mense capitulaire. Le produit des dîmes se distribuait à certains jours déterminés ; on le recevait en nature, lorsque c'était du blé ou du vin ; les autres produits se vendaient et on en recueillait le prix. Les enfants de chœur avaient pour eux une fondation de 1200 livres qui datait de 1643, et chaque jour on leur donnait une *feuillette* de vin. Un maître de musique rétribué par le chapitre leur apprenait le chant et faisait leur éducation sous la surveillance du capiscol. Ils étaient tenus à un service de six ans, après lesquels ils avaient droit à une gratification et étaient envoyés dans un séminaire si leurs parents en témoignaient le désir.

La mense capitulaire était assez riche pour l'époque ; mais ses revenus étaient souvent diminués par les charges considérables qui pesaient sur elle. Indépendamment de la rétribution allouée à tous les chanoines, le chapitre devait concourir aux réparations de la maîtrise et de l'église Saint-Sauveur, ainsi que des églises de ses divers prieurés ; ils devaient encore entretenir des prêtres secondaires à Monségur, à Collonzelle, à Rousset, à Grignan, à Grillon, à la Garde et ailleurs, quoique les chanoines s'y rendissent souvent pour y célébrer la sainte messe ; il avait aussi des procès à soutenir contre ses fermiers et ses débiteurs ; il envoyait des prédicateurs dans toutes les églises des prieurés et payait celui qui chaque année donnait le carême à Grignan.

Il n'est pas rare de trouver des personnes qui se prennent à sourire de pitié quand on leur parle des revenus des anciennes collégiales, des nombreuses fondations créées en leur faveur, des dîmes

qu'elles prélevaient, des richesses qu'elles accumulaient, dit-on, au milieu d'un peuple imbécile qui se laissait dépouiller impunément.

Il est vrai qu'un pareil tableau des mœurs et des coutumes d'un âge déjà bien éloigné de nous, offre de bien tristes couleurs; mais il est facile d'exagérer en ce point comme en bien d'autres, et sans prétendre vouloir réhabiliter ici des institutions abolies pour toujours, il est permis, ce semble, d'examiner si l'horreur qu'elles inspirent ne vient pas uniquement des fausses couleurs sous lesquelles on les présente.

Pourquoi, demande-t on, un clergé si riche et si nombreux à Grignan? A quoi bon tant de prêtres au milieu d'une population qui peut à peine se suffire à elle-même? A cela nous répondons : Ce clergé, loin d'être aussi nombreux qu'on le dit, pouvait à peine suffire à tous ses devoirs. Chargé du service de la paroisse, il administrait les sacrements, annonçait la parole de Dieu, visitait les malades, chantait chaque jour tout l'office divin, vaquait presque incessamment à la prière. De l'église collégiale, il étendait sa sollicitude sur les paroisses voisines, où il allait, tous les dimanches et souvent plusieurs jours de la semaine, célébrer le Saint-Sacrifice, prêcher, confesser, administrer les malades, remplir, en un mot, toutes les fonctions du ministère. Vieux et infirmes pour la plupart, les chanoines de Grignan servaient de pasteurs à sept ou huit paroisses voisines, et leur zèle entretenait la foi et la piété au milieu de ces petites populations que leur isolement eût privées de tout secours spirituel, car on semble ignorer qu'autrefois le service paroissial n'était pas organisé comme de nos jours. Aujourd'hui, chaque village a son église, chaque troupeau a son pasteur; il n'est pas de hameau si reculé où le culte ne soit organisé d'une manière convenable; mais il n'en était pas de même autrefois; et pour ne parler ici que des paroisses desservies par le chapitre de Grignan, plusieurs d'entre elles n'avaient d'autres pasteurs que les chanoines de la collégiale, et celles qui, renfermant une population considérable, possédaient un desservant, recevaient encore tous les dimanches la visite d'un membre du chapitre qui allait y célébrer une seconde messe.

Qu'on juge maintenant si le clergé de Saint-Sauveur était trop nombreux pour un service aussi pénible et aussi étendu; mais, dit-on, ce clergé était immensément riche. Certes, quand la mense capitulaire eût alloué mille francs à chacun des chanoines, une pareille somme était-elle exorbitante pour un vieillard, un infirme, un prêtre que son zèle, son mérite et ses travaux appelaient à une retraite honorable? On parle de la dîme, et ce mot fait sourire de pitié. Mais après tout, le peuple ne doit-il pas le pain matériel à celui qui lui distribue la nourriture spirituelle? On nous montre les riches propriétés du chapitre. Mais de qui les tenait-il? Les avait-il ravies injustement? Lui ferez-vous un crime de les avoir reçues de

la générosité de ses protecteurs et de la piété des fidèles? Lui reprocherez-vous d'avoir fait valoir ses revenus dans un temps où les ressources du clergé n'étaient pas, comme aujourd'hui, calculées sur le budget de l'Etat? Aura-t-on la hardiesse de blâmer l'usage qu'il en faisait? Que ses détracteurs arrêtent un instant leurs regards sur l'église de Grignan, et ils seront forcés de convenir que si le chapitre était riche, il n'était pas moins généreux, car l'église Saint-Sauveur est aussi bien son œuvre que celle des Adhémar. Il a concouru depuis sa fondation à l'entretien de ce monument; il l'a embelli, il l'a décoré à ses frais. Ce magnifique retable, ces boiseries qui décorent le sanctuaire et qu'on admirerait dans une basilique, ces riches dorures qui protégent un des plus beaux tableaux du département de la Drôme, ce sont les chanoines qui les ont fait exécuter à leurs dépens; cette voûte hardie, jetée à 17 mètres d'élévation et surmontée d'une terrasse peut-être unique en son genre, ce sont les chanoines qui l'ont fait bâtir. Ces orgues, admirées de tous les connaisseurs, ornées de sculptures dont les proportions et l'élégance frappent tous les yeux, ce sont les chanoines qui les ont achetées de leurs deniers. Voilà quel noble usage ils faisaient de leurs richesses; voilà comment le clergé de Grignan végétait au sein de l'opulence.

En vérité, rien n'égale l'injustice d'une pareille accusation, sinon, peut-être, l'ingratitude de ceux qui osent s'en faire les échos; car, sans le chapitre de Saint-Sauveur, aurions-nous aujourd'hui une église qui méritât l'honneur d'être déclarée monumentale? Quoi! nos pères ne purent, dans l'espace d'un siècle, relever les ruines de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, et nous aurions pu bâtir un monument, nous, qui pouvons à peine nous résoudre à le faire badigeonner, et qui en contemplons sans douleur la voûte ébranlée de toute part, depuis que les eaux pluviales la pénètrent comme le toit d'un grenier à foin (1)!

Nous parlions tout-à-l'heure des prieurés desservis par le chapitre de Grignan, et où il percevait quelques revenus. Nous devons, à ce propos, entrer dans quelques détails historiques.

Le plus ancien de ces prieurés était celui de Tourrette, situé sur le territoire de Grignan, à une demi-lieue environ de la ville. C'était une abbaye fondée vers le milieu du XI^e^ siècle, et dépendante de l'ordre de Saint-Benoît. Les religieux de ce monastère étaient prieurs de Grignan avant la fondation du chapitre. On voyait autrefois, dans les archives de la mairie, une transaction qu'ils passèrent avec les consuls, au sujet de la dîme, le 27 septembre 1345, et une autre, au sujet des ornements que lesdits religieux devaient fournir à l'église qu'ils desservaient, du 22 février 1433.

(1) Ces protestations ne s'adressent point à l'administration municipale de Grignan, dont le généreux concours n'a jamais fait défaut, quand il s'est agi de l'entretien et de la décoration de la belle église des Adhémar.

Vers les premières années du XVII[e] siècle, ce monastère, déchu de sa prospérité primitive, était possédé en commande par Antoine Vache, qui le résigna entre les mains du Souverain-Pontife. Gaspard de Glandevès l'obtint au même titre, et s'en démit, à son tour, en faveur du baron de Grignan, qui en demanda l'union au chapitre de Saint-Sauveur, ce qui fut agréé par le Saint-Siége (1). On croit que ce fut de ce monastère que furent tirés les premiers chanoines établis par Gaucher Adhémar dans l'église Saint-Jean-l'Evangéliste.

Le second prieuré, uni à la collégiale de Grignan par la bulle de Paul III, était celui de Notre-Dame-de-Sparon, ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse d'Aix en Provence.

Le troisième était celui de la Vallée-des-Nymphes, près de la Garde-Adhémar, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ce monastère avait été fondé à l'époque où les premiers disciples de Saint-Benoît vinrent s'établir en France, et il se réforma en passant dans la congrégation de Cluny. Gaspard de Glandevès en était prieur, lorsque le pape Paul III l'unit au chapitre de Grignan par la bulle de 1539.

Le quatrième était celui de Saint-Pierre-de-Collonzelle, dépendant d'abord des religieux bénédictins, et plus tard de l'ordre de Cluny. C'était un doyenné d'une origine fort ancienne. Autrefois, on appelait de ce nom le ressort d'un doyen rural, comme on entend aujourd'hui par archiprêtré l'étendue du pays sur lequel s'exercent les droits d'un archiprêtre. Le doyen rural était un curé, religieux ou séculier, élu par ses confrères pour présider les conférences et les réunions qui avaient lieu dans chaque quartier du diocèse (2).

En 1276, il y eut de vives contestations entre le seigneur de Grignan et la communauté de Collonzelle. Celle-ci prétendait qu'elle avait le droit de faire paître ses troupeaux dans le territoire de Grignan, ce que niait le seigneur. On parla d'abord de transaction, et l'affaire fut soumise à l'arbitrage; mais Pierre de Cornillon, doyen de Collonzelle, n'ayant pu s'entendre avec le baron de Grignan, celui-ci résolut de se faire justice par des moyens de rigueur; il arma une partie de ses gens et les mit à la poursuite des troupeaux, qui furent enlevés. Le doyen s'en plaignit amèrement, et demanda réparation de ce dommage, qui s'élevait à la somme de 5,000 sols viennois. Les parties transigèrent; mais il paraît que ce ne fut pas pour longtemps; car, en 1380, Giraud Adhémar, baron de Grignan, intenta un nouveau procès aux habitants de Collonzelle, qui élurent pour leur défenseur Guillaume Trenelhan, religieux de Cluny et doyen de leur église; on convint d'un accord à l'amiable, et on nomma des arbitres, afin d'y procéder. La transaction fut, en effet, passée au chateau de Grignan, le 27 mars de l'année 1380. Cet acte

(1) *Bulla fundationis ecc. colleg.* Dans le Mémoire de M. de Castillon, p. 217.
(2) Vid. Durand de Maillane, *Dict. de droit canonique*, t. II, p. 680.

urieux, pour l'époque à laquelle il remonte, est entre les mains de M. Guinand, curé de Collonzelle; c'est un parchemin de onze peaux très-bien conservé.

Le doyen de Collonzelle était seigneur du pays; il le tenait en fief des Adhémar, comme il résulte de plusieurs procédures faites par les officiers de Grignan contre lui, touchant sa juridiction en 1270 et en 1352 (1). Mais cette seigneurie fut recouvrée quelque temps avant la fondation de la collégiale Saint-Sauveur, et assignée pour prébende au doyen du chapitre par une bulle du Pape Clément VII. En 1574, le seigneur voulut réunir Collonzelle à sa baronnie, et fit un échange avec le doyen, par lequel il lui remit des fonds nobles à lui appartenants. Le soin spirituel des habitants de Collonzelle resta néanmoins toujours affecté au doyen, qui n'allait dire sa messe que dans ce prieuré.

Les autres prieurés du chapitre de Grignan, et dont l'acquisition date d'une époque postérieure, étaient ceux d'Ortigues, de Clansayes, de Chamaret, de Monségur, de Grillon et de Saint-Amand. Ce dernier était autrefois simple régulier de l'ordre de Cluny, et fut uni à la collégiale Saint-Sauveur par le Pape Paul V, dans une bulle en forme, du 29 juillet 1605. La bulle ne fut cependant fulminée par l'official de Saint-Paul-Trois-Châteaux que le 5 mai 1607. Cette union souffrit dans la suite de grandes difficultés. En 1718, un clerc tonsuré du diocèse de Valence, nommé Grégoire du Fesc, en obtint le dévolut par une bulle du vice-légat d'Avignon, et l'abbé de Cluny le confirma le 8 mai 1722. Le chapitre de Grignan ne manqua pas de protester et de faire valoir la bulle de Paul V, qui l'avait mis en possession de ce bénéfice. Du Fesc en appela comme d'abus au grand conseil du roi. L'agent général de l'ordre de Cluny, Dom Martin de la Vigne, le procureur général du grand conseil et le frère d'un conseiller prirent fait et cause pour lui et en référèrent à la cour de Rome. Les brigues et les poursuites durèrent plus de trois ans; mais le capiscol du chapitre Saint-Sauveur, nommé Antoine Robert, défendit les intérêts de la collégiale avec un zèle et une habileté qui furent couronnés du plus heureux succès. Le 7 juillet 1723, un arrêt définitif du grand conseil, rendu contradictoirement, « débouta les appelants comme d'abus, et maintint le » chapitre dans la possession du prieuré Saint-Amand, de ceux de » Clansayes, de Grillon et de Monségur, ainsi que de leurs annexes, » fruits et profits, revenus et émoluments, fesant défense à du Fesc, » de la Vigne et tous autres de le troubler en la dite jouissance et » possession. »

Les parties ayant été de la sorte mises hors cours et procès, l'agent de Cluny et le prétendu dévolutaire furent condamnés à 75 livres

(1) Extrait de l'inventaire des archives du château de Grignan, fait après la mort du général du Muy.

d'amende au profit du roi et aux dépens envers le chapitre. L'arrêt imprimé se lit dans le Mémoire de M. de Castillon.

L'heureuse issue de cette affaire fut si sensible au chapitre qu'il voulut qu'on célébrât une messe d'actions de grâces chaque année, au jour anniversaire où le procès avait été gagné. Cette messe en l'honneur de la Sainte Vierge devait être pour tous ceux qui avaient aidé Antoine Robert dans cette affaire. De plus, il fut arrêté qu'on ferait à l'avenir, le 6 février, l'office de saint Amand, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sous le rit double majeur (1).

Il nous reste à faire connaître quelques-uns des principaux personnages qui ont illustré le chapitre de Grignan par leur origine, leurs vertus et leurs œuvres. De ce nombre furent, sans contredit, les doyens qui occupèrent le premier rang dans la collégiale, et dont le plus ancien qui nous soit connu est Antoine Gaume (2).

Antoine Gaume était natif de Richerenche, petit village autrefois du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et aujourd'hui du diocèse d'Avignon. Louis Adhémar de Monteil, comte de Grignan, qui avait connu de bonne heure son rare mérite, l'associa au chapitre Saint-Sauveur en 1568, et lui conféra le titre de doyen quelques années après (3). On présume que ce fut lui qui le fit connaître à Henri III, et lui obtint l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1585.

Antoine, devenu évêque de cette ville, ne renonça point au doyenné de Saint-Sauveur; il fixa même sa résidence à Grignan, d'où il gouverna son Église, qui en est très-rapprochée. Sa cathédrale avait été dévastée et ruinée quelque temps auparavant par les Calvinistes; son clergé était dispersé; les biens de son chapitre étaient tombés entre les mains d'injustes ravisseurs; ce fut ce qui l'empêcha de fixer sa demeure dans la ville épiscopale; mais il n'en travailla pas avec moins de zèle au bien spirituel de son troupeau durant un épiscopat de treize ans. Il mourut en 1598, à Grignan, et fut enseveli dans l'église collégiale.

Le comte lui donna pour successeur dans le doyenné Marc de la Salle. Sa famille était illustre en Provence dès l'année 1374 (4), et se divisa en plusieurs branches dont la généalogie n'est pas connue. Il fut successivement chorier, trésorier, sacristain et doyen de l'église Saint-Sauveur, et légua au chapitre, en mourant, 130 livres, qui

(1) Délib. capit. de 1723, Mémoire, p. 36.

(2) Nous suivrons ici les registres des délibérations capitulaires, dont malheureusement nous n'avons pu recouvrer, malgré d'actives recherches, que le 2e et le 3e cahier. Le 1er est sans doute perdu : il comprenait les délibérations du chapitre depuis sa fondation jusqu'à l'année 1627. Les deux autres s'étendent depuis 1627 jusqu'en 1789.

(3) Mémoire de M. de Castillon, p. 204. *Hist. de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, par le P. Boyer, p. 241.

(4) Pithon-Curt, t. III, p. 216.

furent payées par Jeanne d'Ancezune, comtesse de Grignan, qu'il avait fait son héritière (1).

Adam de Sompi, qui était déjà doyen de l'église collégiale d'Apt, et abbé commendataire de l'abbaye d'Aiguebelle, succéda à Marc de la Salle. Aiguebelle se trouvant dans le voisinage de Grignan, Adam renonça au doyenné d'Apt, et fixa sa résidence auprès du chapitre Saint-Sauveur, d'où il visita fréquemment son abbaye. Ses premiers revenus furent employés à réparer les dommages qu'elle avait soufferts durant les guerres de religion (2). Il fit relever une partie de l'église et les dortoirs. Il mourut à Grignan le 6 octobre 1607, et voulut être enseveli à Aiguebelle, au milieu des abbés ses prédécesseurs; il fonda, par son testament, dans l'église collégiale une grand'messe de mort à perpétuité pour l'anniversaire de son décès (3).

Jean Gachon, successeur d'Adam de Sompi, ne nous est connu que par le Mémoire de M. de Castillon. Il jouit du doyenné de Saint-Sauveur depuis 1607 jusqu'en 1655, et fit plusieurs fondation de grand'messes dont le capital ne fut pas payé par ses héritiers; il fonda de plus douze messes basses pour lesquelles il donna lui-même un capital de 20 florins, et légua au chapitre, en mourant, la somme de 40 livres pour son droit d'anniversaire (4) Il fut remplacé en qualité de doyen par Michel d'Almeras. qui succéda à Guillaume de Cheisolme dans l'évêché de Vaison.

(1) Mémoire de M. de Castillon, p. 121.
(2) Archives d'Aiguebelle.
(3) Mémoire de M. de Castillon, p. 123.
(4) Ibid., p. 75.

CHAPITRE XXV

Suite des doyens. — Michel d'Alméras, évêque de Vaison. — Ses successeurs. — Proscription des chanoines de Grignan. — Les intrus. — Restauration du culte. — Martinel de Saint-Estève.

Michel s'était lié d'amitié avec l'évêque de Vaison dans les rapports qu'ils avaient eus ensemble au château de Grignan; il avait même su lui inspirer tant de confiance, que le prélat déjà fort âgé, et ne pouvant plus remplir dignement les fonctions épiscopales, l'avait choisi pour son coadjuteur.

Michel dut néanmoins cette faveur au comte de Grignan qui l'avait en singulière estime, et qui écrivit à Louis XIII pour solliciter des lettres de recommandation que le doyen de Grignan devait porter au souverain-pontife. Il paraît toutefois que Michel avait un peu plus d'ambition que de vrai mérite; quoi qu'il en soit, il partit pour Rome muni de toutes pièces, et fit si bien valoir le crédit de son protecteur auprès des cardinaux et de l'ambassade française, qu'il obtint en peu de jours la coadjutorerie de Vaison. Il fut sacré sous le titre d'évêque de Philadelphie en 1624. Mais Guillaume ne tarda point à s'apercevoir qu'on avait trompé sa bonne foi. En demandant un coadjuteur, il s'était expressément réservé 200 écus de pension annuelle sur les revenus de son évêché pour un sien neveu, clerc de l'église de Vaison. Or le doyen de Grignan, absorbé sans doute par les embarras d'une négociation dont le succès lui tenait vivement au cœur, avait oublié cette condition importante. Que l'oubli fut volontaire ou non, il n'en déplut pas moins au vieillard, et quand le coadjuteur fut de retour, il l'accueillit avec indignation, lui fit les reproches les plus humiliants, et l'assura qu'il voulait revenir sur la cession qu'il lui avait faite de son évêché. En effet, l'évêque adressa sur le champ à la cour de Rome une supplique dans laquelle il prouvait que Michel d'Alméras, avait obtenu la coadjuto-

rerie de Vaison et le titre d'évêque de Philadelphie obrepticement et subrepticement, 1° parcequ'il n'avait fait aucune mention de la rente annuelle de 200 écus qu'il avait promise à son neveu, jeune écossais banni de son pays en haine de la religion catholique ; 2° parcequ'il avait trompé le souverain-pontife assurant qu'il avait 800 écus de rente pour soutenir la dignité épiscopale, tandis qu'en réalité, lui et sa famille n'en avaient pas 300 ; d'où il conclut que dans cette affaire on avait visiblement blessé tous ses droits, méconnu toutes ses instructions, et qu'en conséquence, la promesse de la coadjutorerie était nulle ; il ajoutait encore que Michel avait plusieurs parents et amis de la religion prétendue réformée, et qu'en lui accordant la coadjutorerie avec succession future à l'évêché de Vaison, on lui avait accordé en même temps deux châteaux-forts dans le diocèse que les calvinistes avaient souvent attaqués sans pouvoir s'en rendre maîtres, mais qu'il y avait lieu de craindre que ses rapports avec eux ne l'obligeassent à les leur livrer tôt ou tard.

Enfin, se ravisant sur la faiblesse de sa santé, il disait au souverain-pontife qu'il pouvait encore fort bien exercer toutes les fonctions de la charge pastorale et qu'il les remplissait, en effet, au gré de tous ses diocésains.

A ces causes, il demandait humblement qu'il plût à Sa Sainteté de lui accorder la révocation de la coadjutorerie, et de rétablir les choses comme elles étaient auparavant.

Cette supplique fut présentée à la sacrée Congrégation des cardinaux, lesquels, après l'avoir soigneusement examinée, déclarèrent que Michel d'Alméras avait procédé frauduleusement en passant sous silence des conditions qu'il devait leur exposer, que s'il les eût fait connaître avec bonne foi, comme il était de son devoir, il n'eût pas obtenu la coadjutorerie, et partant, il le condamnèrent à laisser à Guillaume le gouvernement de son église et tous ses revenus.

Ainsi furent trompées les espérances du doyen de Grignan. L'évêque de Vaison reprit ses fonctions avec une activité merveilleuse, et son coadjuteur s'étant éloigné de lui, vint partager ses loisirs entre sa famille et le chapitre de Grignan. Mais la mort de Guillaume de Cheisolme ne tarda pas de mettre un terme à cette douce retraite, il s'éteignit le 30 mai 1629, et Michel prit aussitôt l'administration de son église qu'il gouverna jusqu'en 1633. Nous devons faire observer, en passant, qu'il est le premier, et peut-être le seul des évêques du Comtat Venaissin qui ait eu l'honneur d'assister aux assemblées du clergé de France (1).

Michel d'Alméras fut remplacé dans le doyenné de la collégiale de Saint-Sauveur par Charles d'Inguimbert. Sa famille était originaire de Vienne en Autriche ; elle se répandit en Provence durant

(1) *Histoire de l'église de Vaison*, par le P. Boyer de Sainte-Marthe, p. 213. — Registre des délib. capit., 1614.

le XV^e^ siècle et y rendit de grands services à l'État, à l'Église et aux lettres (1) ; elle se divisa en plusieurs branches dont l'une s'établit à Carpentras en 1570. Pierre d'Inguimbert, le chef de cette branche, eut un fils appelé Charles qui fut créé chevalier et comte du palais de Latran, par bref du pape Paul V, donné à Sainte-Marie-Majeure, le 23 mai 1618. Charles épousa Claire de Rafellis de laquelle il eût plusieurs enfants, entre autres François, docteur en théologie, prévôt de l'église cathédrale de Vaison, mort en 1679, et Charles qui fut doyen de l'église collégiale de Grignan (2); il fut pourvu de ce bénéfice durant le cours de l'année 1630, mais il ne résida que deux ans après. Le comte fit agréer au chapitre le motif de cette absence, et dans l'assemblée du 18 mars, à laquelle il assista, il demanda aux chanoines que les honoraires du doyen lui fussent dévolus comme s'il était présent, parce qu'il avait promis de les consacrer à l'achat d'un rétable pour le grand autel de l'église Saint-Sauveur. Cette proposition fut acceptée par le chapitre à l'unanimité.

Il résulte de cette délibération que les magnifiques boiseries qui décorent le maître autel de l'église de Grignan ne datent que de la première moitié du XVII^e^ siècle. On admire avec raison l'élégance et la richesse de ce travail et surtout le tableau de la Transfiguration qu'il protége.

Le rétable fut apporté à Grignan le 1^er^ février 1634, et le chapitre le fit poser immédiatement, nourissant à ses frais le peintre et les ouvriers qui y travaillèrent durant plusieurs mois (3).

Pierre Imguimbert, frère du doyen de Grignan, s'était marié en 1637 avec Marguerite du Serre, nièce de Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap. Cette alliance ayant rapproché les deux familles, la seconde, après la mort de Charles donna un doyen à l'église Saint-Sauveur, en la personne de Claude du Serre. Il apparaît pour la première fois dans le registre des délibérations, le 29 décembre 1637. Il se distingua dans ses fonctions par un zèle constant pour l'observation des règles canoniques et pour la défense des intérêts et des droits du chapitre qui le députa plusieurs fois en divers lieux avec les pouvoirs les plus étendus. Il était docteur en droit, avait été avocat au parlement de Grenoble et s'était marié; mais depuis la mort de sa femme il était entré dans les ordres sacrés, et se distingua jusqu'à la fin de ses jours par ses vertus et son dévouement. Il mourut le 28 juillet 1651, après avoir fondé par son testament du 23 novembre 1650, deux grand'messes l'une de la sainte Trinité et Pro defunctis pour le jour anniversaire de son décès, pour lesquelles il donna un capital de 90 livres (4).

(1) Robert, *États de la noblesse de Provence*, tom. II, p. 236. — Pithon-Curt., tom. IV, p. 494. — Délib. capit., 1630-1636.
(2) Pithon-Curt., 4, p. 481.
(3) Délib. capit. du 27 janvier 1634.
(4) Mémoire de M. Castillon, p. 112. Délib. capit. du 28 juillet 1651.

La famille du Serre portait d'*azur au cerf d'or, au cerf d'argent chargé de trois roses de gueules feuillées d'or* (1).

André-Simon de Ripert d'Alauzier, succéda à Claude du Serre et fut nommé doyen en 1654.

La famille de Ripert dont la branche aînée, connue sous le nom d'Alauzier, résidait à Bolène dans le Comtat Venaissin, était très-ancienne dans le Dauphiné. On voit, en effet, dès le XI^e^ siècle, les Ripert parmi les vassaux de la maison de Grignan, qui méritèrent par leurs services, dans les premières croisades, des récompenses de la part des Adhémar (2). Des titres authentiques nous apprennent que Giraud et Giraudet Adhémar, frères, seigneurs de Monteil et de Grignan, à leur retour de la première guerre d'outremer, donnèrent à Hugues Ripert et à ses descendants, le fief de la Batie-du-Verre, avec sa tour et sa forteresse, dans le mandement de Mirmande.

L'historien des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux parle d'un doyen de l'église cathédrale issu de cette famille, lequel vivait en 1203.

Ls 3 août 1624, Émeri Ripert d'Alauzier, capitaine d'infanterie, fut marié avec Justine Faucher dont il eut plusieurs enfants, entre autres André Simon qui entra dans l'état ecclésiastique, fit ses études en Sorbonne et fut nommé doyen de l'église collégiale de Grignan. Il était alors à Paris où il fréquentait les conférences ecclésiastiques afin de se rendre de plus en plus utile pour la gloire de Dieu. Aussitôt que le comte Louis-Gaucher Adhémar lui eût donné avis de sa promotion, il écrivit au chapitre pour le prier de lui permettre de prolonger son séjour à Paris durant l'espace de deux ans, et de lui assurer la perception des revenus de son bénéfice. Le chapitre en délibéra le 19 octobre 1654 : il résolut de lui allouer 500 livres et de remettre le surplus du doyenné entre les mains du comte, afin de le rembourser des dépenses qu'il avait faites pour les réparations de la collégiale (3).

André Simon fit son testament à Grignan le 12 septembre 1666, et mourut en 1672. Ce fut de son temps que le chapitre de Saint-Sauveur fit sa profession solennelle de foi à l'égard des déplorables erreurs du jansénisme : cet acte fait trop d'honneur au chapitre pour n'être pas consigné ici dans toute son étendue : informés par l'évêque de Valence qu'ils devaient se prononcer sur ce point, tous les chanoines se réunirent en assemblée et après avoir préalablement déclaré qu'ils n'entendaient point préjudicier à leurs droits et priviléges d'exemption, ils signèrent d'un commun accord le formulaire suivant :

(1) *Nobiliaire du Dauphiné*, par Gui Allard, p. 332.
(2) pithon-Curt., tom. III, p. 34.
(3) Pithon-Curt dit que André Ripert fut nommé doyen en 1651, mais son nom ne se lit dans les délibérations capit. qu'à dater du 9 mai 1657. Celle du 19 octobre 1654, prouve qu'il ne fut élu que cette année-là.

« Nous nous soumettons sincèrement à la constitution du pape » Innocent X, du 30 mars 1653, selon son véritable sens qui a été » déterminé par la constitution de N. S. P. le pape Alexandre VII, » du 6 octobre 1656. Nous reconnaissons que nous sommes obligés » en conscience d'obéir à ces constitutions. Nous condamnons de » cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius » Jansenius, contenues dans son livre *Augustinus*, que ces deux » papes et les évêques ont condamné, laquelle doctrine n'est point » celle de saint Augustin, que Jansenius a mal expliqué contre le » vrai sens de ce saint docteur. »

La délibération est du 7 août 1662. Elle est signée par André Simon de Ripert, doyen; Marcel Prat, sacristain; Nicolas Vigne, capiscol; Antoine Serre, Etienne de Vivis, Guillaume Paumier, François Dellole, Jacques Gelly, Louis François Bremond, chanoines; Charles Bremond, Jean Colomb, hebdomadiers; Antoine Colomb, diacre, et Georges Charavan, sous-diacre.

André Simon de Ripert avait plusieurs frères, dont l'un, entré comme lui dans l'état ecclésiastique, fut son successeur et occupa le doyenné de Grignan depuis 1671 jusqu'en 1705; il se nommait Joseph Ripert; il est parlé de lui dans quelques lettres de M^me^ de Sévigné à l'occasion de la mort de Balthazard Ripert, autre frère d'André Simon; Balthazard avait été fait, en 1687, inspecteur d'infanterie à Casal, à Pignerol, en Dauphiné et en Franche-Comté; il avait rendu d'immenses services au comte de Grignan, et s'était distingué dans plusieurs guerres en qualité de premier brigadier. En 1689 il eut l'ordre de se jeter dans Mayence, ce qu'il exécuta avec beaucoup de courage; il y servit jusqu'à la perte de la place rendue après quarante-huit jours de généreux efforts, et revint ensuite à Grignan où il fut frappé d'une attaque d'apoplexie au milieu de la place publique, peu de jours après son arrivée.

Ce fut le doyen Joseph Ripert qui eut la douleur de recevoir son dernier soupir et qui présida la cérémonie de ses funérailles. Le comte et la comtesse de Grignan furent frappés de cette triste aventure et en firent le récit à M^me^ de Sévigné qui leur répondit le 1^er^ janvier 1690 : « J'ai beaucoup à dire sur l'histoire tragique et surpre- » nante que vous me contez du pauvre Lauzier; votre réçit suspend » l'attention, il augmente la curiosité, et conduit à un évènement » si triste que j'en fus toute émue, et fis un cri qui fit peur à mon » fils; il vint voir ce que j'avais à crier; il lut cet endroit, et se mit » à crier comme moi, et même un peu plus, car il connaissait fort » ce brave et honnête homme, et nous admirâmes ce que c'est que » l'incertitude de l'heure et de la manière de notre mort. Toutes » les circonstances de celle-ci conduisent à un étonnement parti- » culier. Ces périls renaissants où il était exposé, le siége de » Mayence où il était entré si romanesquement, le bonheur d'en » être échappé, cette force de tempérament, cette conversation

» où il se moque de celle du doyen, ce rendez-vous que M. de » Noailles lui avait donné et auquel il manque par le trait de la » main de Dieu qui le frappe dans la rue, sans qu'aucun remède » puisse le secourir, entre les bras de ses deux frères qui l'aimaient » et au milieu de la joie qu'ils avaient de le revoir; tout cela est si » touchant et si marqué qu'encore que ce ne soit pas la première » mort subite dont on ait entendu parler, on croit n'en avoir jamais » entendu une si surprenante, et en quelque lieu qu'on fût, elle » serait digne d'attention; mais nous avons les mêmes raisons que » vous pour en être occupés et pour revenir de tous chemins à ce » triste évènement; je m'en vais écrire à ses pauvres frères (1).

Le 4 du même mois, la marquise de Sévigné ajouta : « Mais, mon » enfant, pendant que nous sommes sur la tristesse, je vous dirai » que les grosses larmes me sont tombées des yeux quand je me suis » représenté le spectacle de ce pauvre doyen, pénétré de douleur, » le cœur saisi, disant sa messe pour ce frère que voilà dans l'é- » glise, tout vif encore, mais tout mort dans le cercueil, qui saigne « de tous côtés. Ah! mon Dieu! quelle idée! le sang coule-t-il d'un » corps de mort? Oui, puisque vous le dites. Voilà donc ce sang, » hélas! qui ne demande pas justice mais une grande miséricorde! » Et ce pauvre doyen persuadé de sa religion qui offre ce grand et » saint sacrifice pour un pécheur dont le salut lui est cher, et dont » la manière de mourir est affligeante; qui demande, en tremblant, » miséricorde pour celui qui n'a pas eu le loisir de la demander un » seul moment. Ma fille, je ne soutiens pas cette pensée, je crois qu'il » n'y a que la distraction et la dissipation qui puissent empêcher » qu'elle ne fasse le même effet à tout le monde. Plus ce pauvre doyen » a de foi, plus il est à plaindre; mais il serait bien plus à plaindre, » s'il était au-dessus de la crainte des jugements de Dieu (2). »

Joseph Ripert fut député à l'assemblée générale du clergé en 1690. Par son testament fait à Bolène devant Laurent Jacqueti, notaire, le 16 mai 1696, il unit une maison qu'il avait à Grignan au doyenné de la collégiale et légua sa crosse au chapitre qui la vendit à son successeur pour la somme de 200 livres. En 1705, il se retira dans l'abbaye de Sept-Fonts où il fit ses vœux et mourut en grande réputation de sainteté en 1708 (3).

C'est de ce pieux doyen que parle Moréri en ces termes : « Je ferais trop de violence à mon inclination si je ne nommais ici M. Joseph Delauzier de Ripert. Je dois rendre justice à son mérite, à l'amour qu'il a pour les lettres et à l'amitié dont il m'honore (4). »

(1) Lettre du 1er janvier 1690.
(2) Lettre du 4 janvier 1690.
(3) Pithon-Curt dit que Joseph Ripert se fit religieux à Sept-Fonts en 1696. C'est une erreur; les délibérations capitulaires portent sa signature jusqu'au 7 du mois d'août de l'année 1705.
(4) Moreri, *Dictionnaire historique.* — *Mémoire* de Castillon, p. 113.

Les deux Ripert, André Simon et Joseph, firent plusieurs fondations dans l'église Saint-Sauveur. Le premier donna 300 livres pour une grand'messe au jour anniversaire de son décès et pour l'entretien de quatre cierges aux bénédictions du très-saint Sacrement. Le second fonda, par acte du 7 août 1688, une messe haute le jour de saint Joseph, 19 mars, avec l'orgue et la musique, et une messe de mort le lendemain pour lui et pour tous les confrères de saint Joseph. Il donna au chapitre, pour ces fondations un capital de 200 livres (1).

Le comte de Grignan donna pour successeur à Joseph de Ripert d'Alauzier, André Joseph du Perron. Il était sacristain du chapitre depuis le mois d'août de l'année 1702. Il prit possession du doyenné le 24 mars 1707 et vécut jusqu'au mois de février de l'an 1751. Il fonda à perpétuité, dans la collégiale, une grand'messe qui devait se célébrer le 14 mars de chaque année, sa vie durant, pour obtenir de Dieu la rémission de ses péchés et pour le repos de son âme après sa mort. Il légua au chapitre, à cet effet, un capital de 120 livres (2).

Antoine de Castillon, d'abord sacristain du chapitre, fut pourvu du doyenné après la mort de Joseph du Perron. La première assemblée qu'il présida fut celle du 8 juillet 1753. Joseph de Castillon, son neveu, remplissait alors les fonctions de capiscol. C'est à celui-ci que nous devons le Mémoire historique fort curieux des fondations de l'église Saint-Sauveur, selon l'ordre alphabétique de ceux qui les ont faites, « avec les distributions de leurs revenus, ensemble les processions et autres usages du chapitre. »

La famille de Castillon était originaire de Naples, d'où elle vint s'établir en Provence, sous le règne de Louis II, roi de Sicile, vers l'année 1300. Elle forma de bonne heure deux branches : la première, des seigneurs de Beines, de laquelle sortit celle des seigneurs de Castelet; et la seconde, des seigneurs de Cucurron (3).

Castillon portait de *gueules à trois annelets d'argent, deux en chef et un en pointe*, avec cette devise qui lui fut donnée par le roi René : *Bonté de Castillon.*

Le doyen Antoine fut nommé vicaire-général et official de l'évêque de Die dans la partie méridionale du diocèse, et ensuite prieur du prieuré royal de Saint-Irenée de Lyon. Il se préparait à envoyer au maréchal du Muy un état des capitaux, produits et revenus annexés à la mense capitulaire de la collégiale Saint-Sauveur, ainsi qu'un extrait des statuts, règlements et usages concernant la discipline et le service de cette église, quand la mort le surprit, au mois de novembre 1763. Il légua au chapitre un capital de 144 livres pour

(1) *Mémoire* de Castillon, p. 113.
(2) *Mémoire*, p. 110.
(3) Robert, *Etat de la Provence dans sa noblesse*, t. I, p. 490.

douze messes à perpétuité, qui devaient se dire une chaque mois, pour le repos de son âme (1). Il fut remplacé l'année suivante par Raymond de Milet de Villargères, qui était déjà doyen du chapitre de Saint-Rémy.

Raymond était issu d'une famille originaire de la province de Tourraine, dont la généalogie ne remonte qu'au commencement du XVI^e^ siècle. Son aïeul, Milet, sieur de Villargères, s'établit en Provence, où il épousa Louise de Lafont, et fut maintenu dans la noblesse par les commissaires royaux députés en ce pays, le 28 septembre 1668.

Cette famille portait d'*azur à trois branches d'olivier d'or, posées en pal, deux et une au chef d'or, chargé de trois roses de gueules* (2).

Le nouveau doyen fut installé solennellement le 1^er^ avril 1764; mais il paraît qu'il regretta bientôt le séjour de Saint-Rémy, ou que, forcé de choisir, entre les deux chapitres, celui où il devait fixer sa résidence, il aima mieux renoncer à celui de Grignan. On lit, en effet, dans les registres des délibérations capitulaires qu'il donna sa démission libre et volontaire du doyenné de Saint-Sauveur, quatre mois après en avoir pris possession. Son bénéfice fut aussitôt dévolu par le comte du Muy et de Grignan à François-Xavier de Fresse de Monval, conseiller à la cour des comptes de Provence. Après son installation, qui eut lieu le 14 octobre de l'année 1764, le nouveau doyen s'empressa de témoigner au maréchal du Muy, juspatron du chapitre, la reconnaissance que lui devaient tous les chanoines pour un choix de magnifiques ouvrages dont il venait de leur faire présent, et qui devaient former le noyau d'une bibliothèque à l'usage exclusif du chapitre. Il y avait 115 volumes, dont 6 in-folio et 109 in-4°, richement reliés, et portant, chacun sur la couverture, ces mots en lettres d'or : *Bibliothèque du chapitre de Grignan.*

Ce don fut reçu par M. de Monval, qui convoqua aussitôt le chapitre pour se concerter avec lui sur la manière dont on organiserait le service de la bibliothèque, et sur les remercîments qui étaient dus au maréchal du Muy : « Sur quoi délibérant, lesdits doyen, » personnats et chanoines furent d'avis que pour témoigner au dit » seigneur comte de Grignan leur juste gratitude, comme aussi » pour transmettre à leurs successeurs et conserver dans le chapitre » ce monument religieux des vertus chrétiennes dont le dit seigneur » les avait déjà édifiés dans le court intervalle qui leur avait été » permis de le posséder quelques jours auparavant, et qu'il savait » si glorieusement accommoder à tant de vertus héroïques qui le » fesaient admirer des étrangers, le rendaient cher à sa nation et » agréable à son prince, ils s'engageaient à conserver avec le soin le

(1) Mémoire de Castillon, p. 55.
(2) Robert, t. II, p. 388.

» plus scrupuleux la bibliothèque dont il leur avait fait présent (1). » Suivent les dispositions qui furent prises et signées obligatoirement par tous les chanoines pour l'usage et la sûreté des volumes.

Mais c'était peu que d'exciter l'amour de l'étude dans les membres du chapitre, il fallait surtout ranimer leur zèle pour l'accomplissement de leurs devoirs et l'observation de la discipline ecclésiastique. Trois jours s'étaient à peine écoulés, que le doyen les réunit une seconde fois en assemblée générale pour les entretenir sur ce point important. « Il le fit dans un discours précis, éloquent et » solide, dans lequel il comprit ingénieusement et en peu de mots » toutes les obligations des prêtres et des chanoines; il démontra à » ceux-ci qu'ils devaient glorifier Dieu par leur assiduité au chœur, » leur union, leur unanimité à concourir au bien et aux intérêts du » corps, et édifier le peuple par la régularité de leur conduite et la » sagesse de leurs délibérations. Tous les chanoines, également » satisfaits, applaudirent à cette pieuse exhortation, et promirent de » s'y conformer (2). »

Le doyen fit procéder ensuite à la nomination de ceux qui devaient remplir les emplois de trésorier, d'économe, de syndic, de bibliothécaire, d'auditeurs des comptes, de contre-pointeurs, etc.

Le zèle de M. de Monval ne se démentit pas jusqu'à l'époque fatale de la révolution, qui dispersa tous les membres du chapitre Saint-Sauveur. La collégiale de Grignan disparut dans cette tempête comme toutes les autres créations de ce genre; quelques chanoines prirent la fuite; d'autres restèrent à Grignan, dans de continuelles alarmes, exposés tous les jours à être découverts et traînés à la barre du district. Leurs biens furent confisqués, leurs prieurés livrés au pillage, leur église profanée par des orgies. M. de Monval, retiré au sein d'une famille pieuse, à Grignan, eut le courage et la douleur d'être témoin d'une partie de ces scènes de deuil et d'impiété. Il mourut d'une attaque d'apoplexie.

La paroisse de Grignan, privée de ses pasteurs légitimes, fut bientôt desservie par des intrus, dont le premier fut installé le 20 du mois de septembre de l'an 1791. Ce ne fut que six ans après, c'est-à-dire en 1797, que M. Duclos, secrétaire du chapitre et curé de St-Sauveur avant les troubles, revint de l'exil et reprit ses fonctions. Ce vénérable ecclésiastique, dont la mémoire est encore en bénédiction à Grignan, avait été nommé chanoine par M. du Muy, en 1759 (3). Trésorier du chapitre depuis cette époque jusqu'en 1767, il fut, la même année, chargé du service paroissial en qualité de sacristain et s'acquitta de ces fonctions avec un zèle tout apostolique jusqu'en 1791. Forcé alors de prendre la fuite, il se retira en

(1) Délib. capit. du 13 janvier 1765.
(2) Délib. capit. du 17 janvier 1765.
(3) Délib. capit. de 1759.

Italie où il eut beaucoup à souffrir et rentra en France aussitôt que les troubles parurent appaisés; le 2 juin 1793, le pasteur légitime reprit la conduite de son troupeau, mais ce ne fut pour longtemps. Le 15 septembre de la même année, une nouvelle persécution le contraignit de s'éloigner une seconde fois. Il ne sortit de sa retraite qu'en 1801, époque du concordat qui rendit enfin la liberté à l'Église de France. Un autre chanoine de l'ancienne collégiale, non moins zélé que M. Duclos, rendit d'éminents services aux fidèles pendant la terreur; M. Jean-François Vigne agrégé au chapitre depuis l'année 1776 ne s'éloigna point de Grignan durant la persécution; entouré d'une estime générale, et vénéré de tout le monde à cause de ses vertus, il sortait de temps en temps de sa retraite pour porter les secours de la religion aux malades et consoler les personnes pieuses qui réclamaient son assistance. On a trouvé quelques lettres qui lui furent adressées de Rome par M. Duclos, et dans lesquelles celui-ci lui transmettait, en vertu d'une autorisation spéciale du Souverain-Pontife, tous les pouvoirs qui lui étaient nécessaires dans ces temps difficiles. Dès le 29 mars 1795, M. Vigne eut même le bonheur de rétablir le culte d'une manière assez solennelle et de faire, au nom de M. Duclos, les fonctions de curé jusqu'en 1797 (1), époque où il s'en démit humblement entre les mains du légitime pasteur. Celui-ci après bien des alarmes et des épreuves cruelles, s'en démit à son tour entre les mains de M. Martinel en 1803.

M. Joseph-Marie-Xavier Martinel de Saint-Estève, était curé de Tulette, au moment où la révolution éclata. Il s'enfuit dès lors en Italie d'où il ne revint qu'en 1801. Nommé curé de Grignan par Mgr Bécherel, évêque de Valence, le 26 messidor an XI de la république (1803), il fut installé par M. Vigne avec beaucoup de solennité et en présence d'un grand concours de fidèles (2).

Le nouveau pasteur inaugura sa mission par un discours de circonstances que résumaient ces paroles de son texte : « *Imperavit ventis et mari et facta est tranquillitas magna. — Il commanda aux vents et à la mer et un grand calme succéda à l'orage.* »

On sait qu'en ce temps-là Bonaparte venait de relever les autels, et de comprimer enfin la plus désastreuse de toutes les anarchies. C'était le commencement d'une ère nouvelle pour l'église de France. C'était vraiment le calme après la tempête, et l'on conçoit l'enthousiasme que le nom seul du héros devait exciter dans tous les rangs des fidèles et en particulier dans le cœur de tant de prêtres que la proscription avait jetés loin de la patrie et que rappelait la voix puissante d'un conquérant qui devait changer la face de l'Europe.

(1) Registre de Catholicité de l'église de Grignan de 1795.
(2) Registre ouvert aux archives de l'église de Grignan, en exécution des articles organiques du 26 messidor an 9.

On se prend quelquefois à admirer la naïve exagération des louanges décernées à Napoléon par le clergé de cette époque; mais soyons de bonne foi: Si jamais un bienfait dut être apprécié, n'était-ce pas celui qui semblait enfin rendre à la religion la paix et la liberté? Certes, lorsque après dix ans de terreur et d'exil les pasteurs avaient la consolation de se revoir au milieu de leurs troupeaux, le premier besoin de leur cœur où tant de sentiments débordaient de toute part, ne devait-il pas être celui de la reconnaissance? Aussi, M. Martinel en appliquant à Bonaparte les paroles de son texte, s'écria-t-il en commençant son discours : « Ne me demandez pas » quel est celui à qui les vents et les mers obéissent; vous l'avez » nommé : c'est le vengeur de la Religion désolée, c'est le ministre » de la Providence, c'est le pacificateur de l'univers, c'est celui » dont l'histoire seule pourra dire le nom, les vertus, les triomphes » et la gloire. » La paix rendue à la France, c'était la paix rendue à l'Eglise, la paix rendue à tous les fidèles. « Permettez-moi » donc, ajoute l'heureux pasteur, permettez-moi, en arrivant au » milieu de vous, de vous dire comme Jésus-Christ à ses apôtres: » *Pax vobis.—Que la paix soit avec vous!* Oui, tel est le plus ar- » dent de mes vœux, tel est l'objet de ma mission; je viens vous » donner la paix, la paix avec Dieu, la paix avec vous-mêmes, la » paix, bien inappréciable, dont vous étiez, hélas! privés depuis » longtemps et que je vous apporte au nom de J. C. — *Pax* » *vobis!* »

Développant ensuite la nature, l'excellence et les consolations de cette paix toute divine, M. Martinel exhorte ses nombreux paroissiens à se presser autour de lui pour goûter les douceurs du bienfait qu'il leur apporte. Il invite en particulier ceux qui ont gémi avec le plus d'amertume durant la tempête, à essuyer leurs larmes et à bénir le ciel qui vient les consoler; il exhorte surtout ceux qui ont eu la faiblesse ou le malheur de prendre part au triomphe de l'impiété d'expier leurs égarements par un repentir sincère et une entière confiance en celui qui est toujours à leur égard plein de miséricorde. « Oui, leur dit-il, Dieu est aujourd'hui ce qu'il était hier, » ce qu'il sera jusqu'à la fin des siècles: le prince de la paix et le » Dieu de toute consolation. » Il félicite ensuite son troupeau de l'union et de la concorde qui règnent au milieu de lui, et après quelques paroles de louanges adressées aux magistrats, il rend un touchant hommage au zèle et aux vertus de ceux qui ont prodigué les soins de leur industrieuse charité à la paroisse de Grignan pendant les jours de la persécution. M. Vigne méritait cet éloge à tous égards. « C'est notre ville qui l'a vu naître et qui l'a formé, dit » le pieux pasteur, je sais qu'il est chéri et respecté parmi vous, et » il en est digne autant pour sa rare modestie que pour sa foi et » ses vertus sacerdotales.

M. Martinel possédait à un rare degré le sentiment des conve-

nances ; il louait avec un tact remarquable. C'est ainsi qu'en parlant de M. Duclos qu'il venait remplacer dans les fonctions du ministère, il se dit heureux « d'avoir été envoyé à Grignan pour admirer les » vertus de ce vénérable prêtre et pour seconder ses travaux. »

Il y a dans ces dernières paroles une délicatesse parfaite ; en effet, l'ancien sacristain du chapitre ne devait pas s'éloigner de Grignan, et il rendit encore bien des services à la paroisse, qui le vénérait comme un saint.

Le discours prononcé par M. Martinel dans la cérémonie de son installation signalait en lui un pasteur plein de zèle et de mérite (1). Le temps a confirmé ces heureuses espérances. Sans doute, l'église de Saint-Sauveur, dépouillée de son chapitre et de la protection des comtes de Grignan, n'a pu voir renaître la pompe de ses solennités, la majesté de ses fêtes, le spectacle édifiant de son culte, qui l'assimilait, en quelque sorte, aux églises cathédrales les mieux organisées; mais M. Martinel n'a rien négligé durant vingt-cinq ans pour intéresser la piété des fidèles, développer leurs sentiments religieux et leur inspirer une entière confiance. On aime à se rappeler encore à Grignan avec quelle application et quelle sollicitude il s'efforçait de faire valoir l'importance de son église qu'il regardait comme une des plus vénérables du diocèse, soit à cause du nombreux clergé qui l'avait desservie durant près de 300 ans, soit à cause de l'honneur qu'elle avait eu de recevoir la dépouille mortelle de M^me^ de Sévigné. Son respect pour le souvenir de cette femme de génie allait jusqu'à une espèce de culte; il ne pouvait souffrir qu'on accusât ses paroissiens d'avoir profané son tombeau en 1793; il publia en 1814, une dissertation sur ce sujet, qu'il dédia à la nation anglaise, admiratrice passionnée, dit-il, de la célèbre marquise. Non content d'avoir énergiquement protesté contre les prétendues calomnies de Vauxcelles, il voulut, en rendant un hommage solennel à la mémoire de M^me^ de Sévigné, dissiper les préventions qui auraient pu éloigner encore de Grignan quelques-uns de ses admirateurs, lesquels n'auraient jamais consenti à visiter son tombeau s'ils avaient cru qu'il eût été violé. Dans ce dessein, il fit célébrer, avec la plus grande pompe, dans l'église Saint-Sauveur, une fête funèbre, dont le programme à été imprimé dans le temps; en annonçant cette fête, la veille du jour où elle devait avoir lieu, il s'était écrié : « Oui Messieurs, nous » avons encore les cendres de cette illustre femme; nous les possé- » dons au milieu de nous; ces cendres précieuses nous parlent » encore, nous honorent et nous instruisent; honorons les, nous » aussi, de notre hommage et de notre reconnaissance. »

Dans cette douce illusion, qu'il serait peut-être cruel de blâmer,

(1) Nous avons entre les mains le manuscrit de M. Martinel que nous n'avons fait qu'analyser succintement. Ce discours n'est pas sans doute un chef-d'œuvre d'éloquence, mais tout y respire l'onction de la charité sacerdotale, un zèle pur, un dévouement sans bornes.

M. Martinel organisa un service funèbre tel que jamais il n'en fut célébré dans la collégiale de Grignan.

Un catafalque fut dressé par ses ordres au milieu de l'église; cent flambeaux l'éclairaient de toute part. Sur un des gradins les plus élevés était placé le portrait de la marquise voilé d'un crêpe et surmonté d'un cartouche où on lisait ces mots : *Où trouver une femme si prodigieusement aimable dans sa manière d'écrire* ? au-dessus de ces paroles était peint l'œil de l'admiration. Au côté droit du catafalque et sur un autre cartouche entouré de roses et de pensées, on avait gravé cette inscription : *Elle a su mêler l'agréable à l'utile.* Du côté opposé, on lisait ces mots surmontés d'une corne d'abondance : *Riche de son propre fond et embellie des ornements de la ville et de la cour, elle fait ici notre trésor.* Enfin du côté de l'autel, sur un quatrième cartouche présenté par un ange il était écrit : *Que le Dieu protecteur de la vertu et des talents l'ait placée dans le ciel !* aux deux côtés du cartouche on lisait ces deux inscriptions : *Son esprit l'y élevait sans cesse. — Un cœur si bon était fait pour son Dieu.*

Sur le gradin le plus élevé on avait placé à droite et à gauche deux autres inscriptions, imitant la forme d'une lettre ordinaire et conçues en ces termes : *Aimez avec sincérité; écrivez sans enflure. Recherchez en tout le naturel ; le naturel est le vrai beau.*

Enfin, le catafalque dressé en forme de pyramide était surmonté d'une statue représentant la renommée, revêtue de draperies blanches, voilée d'un crêpe funèbre, laissant tomber de la main droite une trompette en or au bout de laquelle on lisait ces mots : *Elle n'écrit plus*, et de la gauche montrant une lettre à cachet noir, laquelle, suspendue par un fil, allait se reposer sur le recueil des lettres de la marquise, placé à ses pieds.

Non loin de ce monument un autre avait été élevé sur le tombeau des Adhémar. C'était un sarcophage auquel on avait donné la forme de Rochecourbières; l'obscurité de cette grotte n'était éclairée que par quatre flambeaux. Au milieu se trouvait un autel surmonté d'une colonne dont le fût était orné des chiffres et des armoiries de la famille Sévigné. Au pied de cette colonne était un carreau sur lequel on avait placé un bâton de maréchal de France avec les armes de la maison de Félix du Muy, accompagnées de cette inscription : *C'est lui qui le premier a honoré ma tombe.* La colonne était revêtue d'un crêpe, et sur son chapiteau d'argent s'élevait le génie de Sévigné avec des ailes d'or, prenant un essor léger et portant à la main une lettre sur laquelle on lisait ces mots écrits en caractères d'or : *Elle vole à l'immortalité.* Au devant de l'autel on voyait cette dernière inscription : *A la marquise de Sévigné ! Admiration, respect et reconnaissance.*

Toute la ville de Grignan et la plupart des paroisses voisines étaient accourues à cette fête. Les magistrats y assistèrent en grand

deuil et en costume; les dames étaient vêtues de noir; un clergé nombreux s'y était rendu de tout le canton. La messe chantée en musique fut suivie de l'oraison funèbre de M^me^ de Sévigné, prononcée par M. Martinel. L'orateur n'épargna pas les louanges à l'immortelle marquise et à la population qui honorait sa mémoire par des hommages aussi solennels.

CHAPITRE XXVI

Grignan en 1858. — Les ruines du château. — Monographie de l'église Saint-Sauveur. — Rochecourbières. — Le mail. — La bise.

La petite ville de Grignan, autrefois capitale de la seigneurie des Adhémar, a beaucoup perdu de son importance; il est juste néanmoins d'ajouter à l'histoire de ses anciens maîtres quelques mots sur son état actuel.

Grignan est aujourd'hui chef-lieu d'un canton qui comprend 12 communes. Sa population est de 2,000 habitants. Son territoire, généralement fertile, est de 4,400 hectares, dont plus de 400 en bois communaux; il est arrosé au nord par la Berre, et au midi par le Lez, sur lequel le département de la Drôme et celui de Vaucluse ont fait construire un beau pont qui porte le nom de Sévigné. Le revenu territorial est d'environ 114,000 fr., et l'impôt foncier peut s'élever à 16,000. Les principales productions sont le vin, la soie, la garance et les truffes; celles-ci ont des débouchés avantageux dans les principales villes du royaume, et notamment à Paris.

Grignan est le chef-lieu d'une justice de paix; il a deux notariats, une gendarmerie à cheval, un bureau d'enregistrement et un bureau de poste, une perception des contributions directes, une école d'enseignement primaire, une salle d'asile ouverte le 15 novembre 1847, un hospice pour les pauvres et les malades, un pensionnat de demoiselles et une école gratuite pour les filles du peuple. Ces trois derniers établissements sont dirigés par les sœurs hospitalières du Saint-Sacrement, dites de Saint-Just.

La ville est traversée par plusieurs routes qui sillonnent son territoire dans tous les sens. La première est celle de Montélimar à Carpentras, qui unit la partie sud-est du département de la Drôme et le nord du département de Vaucluse avec Valence et Lyon, et offre un débouché à plusieurs vallées où il existe un commerce

important de denrées territoriales. Il y a sur cette route un service de diligences parfaitement organisé. La seconde est celle de Crest, qui aboutit à Grignan en passant par Salles, Alayrac, Charols et le Puy-Saint-Martin. La troisième est celle de Taulignan à Donzère, qui ouvre le port du Robinet sur le Rhône à tout le commerce de la contrée.

Il résulte d'un inventaire dressé après la mort du maréchal du Muy qu'il y avait autrefois dans les archives du château des lettres-patentes données par Louis XIII en 1612, qui ordonnaient le rétablissement de l'ancienne route de Lyon à Marseille par Crest et Romans. Au mois de novembre de la même année, le roi statua que cette route passerait par Grignan. Ces lettres furent intérimées, le 12 novembre 1613, par arrêt de la cour des comptes du Dauphiné, et, le 18 octobre 1614, le bureau des finances d'Aix consentit à leur exécution (1).

Il se tient à Grignan un marché tous les mardis et sept foires par an. Quelques-unes de celles-ci datent d'une époque fort reculée. Les archives du château renfermaient, avant la révolution, des lettres-patentes de 1506, 1577 et 1578, par lesquelles il était octroyé aux consuls et à la communauté de Grignan de tenir trois foires chaque année, savoir : la première, le 9 du mois de septembre; la seconde, le mardi après la Pentecôte; la troisième, le 6 août. Le marché était fixé au mercredi de chaque semaine. « Ces » jours-là, tout marchand et autre personne pouvait aller, séjourner, vendre, acheter, échanger et troquer toute marchandise » licite et convenable, avec jouissance des droits, priviléges, franchises, libertés et immunités attribués aux autres foires de la Provence. » Ces lettres étaient accompagnées d'une ordonnance du comte de Grignan, portant qu'on ne pourrait faire aucune « exécution, prendre ni arrêter aucune personne ni marchandises, pour » cause civile et obligatoire, lesdits jours auxquels étaient données » toute sauvegarde et exemption (2). »

Le premier rendez-vous des visiteurs que le nom de M^me^ de Sévigné attire à Grignan est le château des Adhémar. Nous avons dit comment cet édifice qu'Expilly regardait comme une des plus belles antiquités de France fut saccagé en 1793. Aujourd'hui, le temps a presque consommé cette œuvre de vandalisme, mais la vue de ces ruines amoncelées éveille des souvenirs trop intéressants pour ne pas fixer l'attention des observateurs.

L'entrée du château, où conduit un chemin escarpé, est commandée par deux tours qui n'ont subi aucune dégradation, et qui formaient jadis sa principale défense. Elle est précédée par un large fossé de dix mètres de profondeur, sur lequel s'abaissait autrefois un

(1) Inventaire des archives du château, p. 4 et 5.
(2) Ibid.

pont-levis, et que les derniers comtes ont remplacé par un pont de pierre grossièrement construit.

On voit encore les meurtrières par lesquelles les deux tours vomissaient le feu sur les assaillants, et les traces d'une grille en énormes barres de chêne qui, au défaut de la première porte, offrait une nouvelle et sérieuse résistance. La voute qui suit le portail est encore intacte; elle aboutit à une cour d'honneur, où M. Faure a réuni, comme dans un espèce de musée, la plupart des magnifiques débris d'architecture qui gisaient auparavant dans les décombres, tronçons de colonnes, chapiteaux, frises, corniches, statues et inscriptions mutilées, débris de salamandres et de chevaux marins. « C'est, comme dit M. Delvincourt, le triste amoncellement de » toutes les jolies choses qui avaient été là. »

La moitié de la façade du midi frappe d'abord les regards. Rien de plus triste et de plus gracieux, tout à la fois, que ce tableau où se révèle une délicatesse d'exécution digne des artistes les plus distingués de la renaissance. A droite se trouve la tour Sévigné, qu'on a recouverte d'une toiture; c'est, avec la façade Carcassonne, la partie du château la mieux conservée; tout le reste n'est qu'un amas informe de salles sans plafonds, d'escaliers sans marches, de créneaux ébranlés, de galeries ouvertes à tous les vents, de portes béantes, de peintures et d'armoiries indéchiffrables. Sur les dernières pierres sculptées qui restent encore du belvédère, terrasse la plus élevée du château, on voit le chiffre à demi effacé de la famille Adhémar : C. G. avec une couronne de comte. Dans une grande salle, aux fenêtres gigantesques, se voit aussi une cheminée chargée de sculptures, et où sont peintes les armes des Adhémar, surmontées d'une pieuse légende ciselée dans la pierre : *Christus rex venit in pace, Deus homo factus est.* Cette cheminée est une de celles du bon vieux temps, où des arbres entiers se consumaient dans l'âtre, et permettaient à soixante personnes assises en demi-cercle de braver les frimas auprès d'un brillant feu de chêne vert.

Dans les bas étages se trouvent les boulangeries, les fours, les cuisines, la poudrière, le trésor des comtes, etc.; toutes ces pièces sont assez bien conservées et peuvent être visitées sans danger.

Dans les débris de ce vaste château, l'âme est saisie d'un sentiment indéfinissable. Ecoutons le spirituel observateur qui les visita en 1847, et qui a rendu compte de ses impressions dans une petite brochure intitulée : *Excursion de cinq jours dans la Drôme* : « Chacun, dit-il, apporte à ces ruines le tribut de ses préoccupa- » tiions; pour moi, il arrive qu'elles me serrent le cœur..... J'ai » compassion de ces murs tombés, de ces splendeurs brutalement » ravalées; la résignation silencieuse de tous ces débris me touche » et me contriste. J'y vois l'œuvre effrayante du temps; j'y recon- » nais la main de Dieu, qui se joue, avec une si cruelle puissance, » des choses de ce monde; je comprends que tout ce que j'aime

» s'en ira comme ces murailles, et je sens passer, à travers ces » ruines, le vent de la destruction qui doit aussi m'emporter (1). » Ce qui donne surtout un caractère de noblesse au château de Grignan, c'est sa position très-élevée dans un des plus beaux bassins du département de la Drôme, en sorte qu'il est partout environné d'immenses terrasses, ce qui faisait dire à Mme de Sévigné qu'il faudrait faire changer de place aux brouillards et mettre au-dessus de la tête ce qui est au-dessous des pieds (2).

Les étrangers sont frappés d'admiration, lorsqu'ils arrivent, à leur insu, sur la magnifique terrasse qui sert de toiture à l'église Saint-Sauveur. Cette terrasse a 150 pieds de longueur et 75 de largeur, et elle est entourée d'une élégante balustrade de pierres sculptées. « Je vois d'ici votre belle terrasse, dit la marquise à Mme de Grignan, et votre clocher que vous avez paré d'une balustrade qui doit faire un très-bel effet. Jamais clocher ne s'est trouvé avec une telle fraise (3). » « Je me réjouis, ajoutait-elle, avec M. de Gri- » gnan, de la beauté de sa terrasse; s'il est content, les ducs de » Gènes, ses grands-pères, l'auraient été; son goût est meilleur que » celui de ce temps-là (4). »

La vue qu'on a de ce point élevé est fort belle; elle est triomphante, dit Mme de Sévigné. Au midi, on aperçoit Chamaret, Valréas, Grillon, ancienne forteresse papale, Suze, Montségur et une foule d'autres villages; au nord, d'immenses forêts qui faisaient autrefois partie de la terre de Grignan et qui sont aujourd'hui communales; au levant, les montagnes de la Lance, prolongement des Alpes, et le Mont-Ventoux, qui élève jusqu'aux nues sa tête presque toujours couverte de neiges. « Toutes vos vues sont admi- » rables, disait la marquise; je connais celle du Mont-Ventoux;

(1) Excursion..., p. 56.
(2) Lettre du 30 août 1671.
(3) Lettre du 24 janvier 1680.
(4) Ibid.

« Le dessus de la voûte de l'église de Grignan, dit M. Aubenas, au lieu d'être allongé en toiture, fut dallé à plat dans toute sa superficie, augmentée encore de celle de deux clochers carrés, disposés de la même façon, et élevés seulement à la même hauteur que le reste de l'église. Toutes les sinuosités de cet espace furent entourées d'une élégante balustrade à jour, à hauteur d'appui, formant ainsi la plus vaste et la plus pittoresque terrasse qui jamais ait été conçue. Elle communiquait de plain-pied et faisait suite à la cour du couchant, de telle sorte que les voitures attelées de quatre chevaux, entrant au galop par la poterne orientale du château, pouvaient, en tournant l'édifice au nord, venir, sans obstacle, rouler sur cette terrasse babylonienne. Il n'était peut-être pas très-pieux de fouler ainsi le temple de Dieu, et de faire de sa voûte un lieu de promenade, mais on ne peut disconvenir que ce ne fût là une chose dont le grandiose tient de la féerie, et qui devait rendre bien stupéfaits ceux qui de loin auraient vu des chevaux piaffer sur une voûte de cent pieds d'élévation. Cette particularité est toute personnelle au château de Grignan, et n'a jamais été reproduite ailleurs; elle suffit pour donner une idée de la fierté traditionnelle de ses maîtres. »

» j'aime fort tous ces amphithéâtres, et suis persuadée que si jamais » le ciel a quelque curiosité pour nos spectacles, ses habitants ne » choisiront point d'autre lieu que celui-là pour les voir commodé- » ment (1),

Si l'on détourne un instant les yeux de cette délicieuse vue qui embrasse quatre provinces, le Comtat, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, et qu'on abaisse les regards au-dessous de la terrasse, on aperçoit Grignan à cent pieds au-dessous du château, dont les murs, bâtis sur le rocher, semblent suspendus sur un précipice. On dit qu'un jour, un touriste, désireux sans doute de vives émotions, est descendu sur les gargouilles qui vomissent les eaux pluviales de la terrasse. Si le fait est vrai, ce téméraire a dû se voir bien près de l'abîme. C'est une expérience que peu de visiteurs, assurément, se soucieront de renouveler.

Nous avons dit que le propriétaire actuel du château accueille avec autant d'affabilité que de politesse tous ceux qui, selon l'expression de Walter-Scott, y vont faire un pélerinage. Reconstructeur actif et intelligent, il s'efforce, autant qu'il peut, d'arrêter les progrès de la destruction. Par ses soins, la terrasse de l'est a été rétablie. La grande salle, où se trouvent quelques vestiges de peinture, a été recouverte d'un toit; les parties les plus chancelantes ont été étayées, et le géant, ébranlé sur sa base, trouve enfin un allié dans la lutte qu'il soutient depuis un demi-siècle contre les démolisseurs et le temps. Non content de protéger de la sorte ces magnifiques ruines, auprès desquelles il a fixé sa demeure, M. Faure a voulu préparer aux visiteurs une agréable surprise en recueillant dans ses appartements quelques-uns des tableaux qui décoraient autrefois les belles galeries des Adhémar. Aidé par le procès-verbal des ventes faites en 1793, il est parvenu à réunir un grand nombre de portraits, parmi lesquels on remarque celui de M^me^ de Sévigné, peint par Mignard. Il a fait aussi l'acquisition de plusieurs meubles et d'autres objets curieux provenant du château, et il espère pouvoir un jour placer cette collection intéressante dans la grande salle qu'il se propose de faire réparer.

Tout le monde rendra hommage à cette noble idée et félicitera celui qui l'a conçue, en faisant des vœux pour le succès de son entreprise.

Après le château des Adhémar, c'est l'ancienne collégiale de Saint-Sauveur que l'on doit visiter à Grignan. Ce monument, hâtons-nous de le dire, n'est pas un de ces chefs-d'œuvre qui commandent l'admiration par le grandiose de leurs proportions et l'exquise délicatesse de leurs sculptures. Il n'offre donc pas l'intérêt puissant que l'on aime à retrouver dans les belles églises du moyen-âge, dont tous les détails méritent d'être religieusement étudiés;

(1) Lettre du 18 juillet 1689.

mais il est vaste, d'une coupe élégante, construit avec soin, et il offre un caractère particulier dans son architecture qui mérite l'attention des connaisseurs, c'est-à-dire, le cachet de l'époque de transition du style ogival à celui de la renaissance (1).

Sa position aux pieds d'un roc immense, qui lui sert de muraille du côté du nord, est très-pittoresque, et la terrasse qui la domine lui forme un couronnement tout-à-fait gracieux.

L'axe de l'église Saint-Sauveur forme avec le méridien de Grignan un angle nord-est de 67 degrés.

La principale façade, flanquée de deux tours carrées, est située entre l'est et le nord-ouest; le côté latéral au nord est appuyé sur le château, autour duquel la ville est bâtie, et qui se compose de rochers taillés à pic jusqu'à la hauteur de la terrasse. Le vaisseau, divisé en quatre travées, forme un rectangle terminé par un chevet polygonal à cinq faces. Le chevet, qui comprend toute la quatrième travée, sert de sanctuaire; c'est là que se trouve le tombeau de M^me^ de Sévigné.

La troisième travée forme le chœur où l'on voit encore soixante-douze stalles occupées autrefois par les chanoines; enfin les deux premières travées servent de nef et sont exclusivement réservées aux femmes.

La largeur du vaisseau est, dans œuvre, de 12^m^ 35^c^, la longueur, y compris le chevet, de 40^m^ 39^c^, la hauteur, sous la clé de la voûte, de 17^m^ 20^c^. Des angles du chevet s'élancent des nervures qui, prenant naissance sur des colonnes plus petites et plus élevées que celles de la nef et du chœur, convergent au sommet de la voûte et se réunissent à une clé commune. Les autres travées ont aussi des nervures diagonales entre les arcs-doubleaux qui aboutissent, comme celles du chevet, à une clé saillante en pierres de taille du pays qui est un gré calcaire; il existe aussi des nervures le long des murs sur tout le périmètre de l'église.

L'espace compris entre les nervures est occupé par des voûtes d'arêtes ogivales en tuf sur lesquelles sont posées immédiatement les tuiles, qui forment, par des pentes établies suivant un mode spécial à cet édifice, les égoûts destinés à garantir la voûte des infiltrations de la pluie à travers les joints des dalles de la terrasse; les eaux pluviales sont divisées sous la terrasse et s'échappent par des gargouilles sculptées sous la forme de chevaux-marins.

A droite de l'édifice se trouve une tour qui communique avec l'église par une ouverture pratiquée dans l'angle sud-est, et à la suite du clocher a été construite une chapelle au niveau du sol dont elle est séparée par un mur dans lequel a été ouvert un arc à anse de panier, entouré d'un archivolte reçue par une imposte. A 4^m^ 20^c^,

(1) Cette monographie de l'église de Grignan est extraite en partie d'un manuscrit de M. Epailly, architecte du département de la Drôme.

au-dessous, se trouve une autre chapelle dont l'entrée est établie sur la rue St.-Sauveur. Le dessus de la sacristie et de l'ancienne salle du chapitre est occupé par l'orgue. Le buffet de cet instrument est remarquable par ses vastes proportions, et par ses sculptures dans le style de la renaissance. Il est dominé par des flèches travaillées délicatement et orné dans toutes ses parties de colonnettes fort grâcieuses. Les artistes qui ont fait résonner cet orgue admirent les jeux de flûte.

L'entrée principale de l'église est précédée d'un large parvis, connu sous le nom de Plate-forme, auquel on arrive par un escalier à deux rampes demi-circulaires et ornées de plusieurs niches veuves de leurs statues. Le mur qui soutient l'édifice du côté du midi ainsi que les angles du chevet qui ne sont point adossés au rocher, sont flanqués de plusieurs contreforts dont le sommet s'élève jusqu'à 3^{m} au-dessous de la terrasse. Ces contreforts ont 1^{m} 60^{c} d'épaisseur et 1^{m} 80^{c} de saillie.

En général, les parements extérieurs sont revêtus en pierres de taille, quelques parties seulement paraissent avoir été construites en moëllons bruts. Le portail et la façade principale sont du style de la renaissance, les sculptures de l'archivolte et des chapiteaux corinthiens ne sont pas sans mérite. Le tympan de l'arcade formé de têtes d'anges et de feuillages sculptés renferme l'inscription suivante :

Deo Optimo Salvatori
transfigurato
Lud. Gaucherius Adhémar
Comes Grignani
porticum
Calvinistarum rabie dirutam
restituit. CIↃ. IↃC. LIV.

Les initiales D. O. S. des trois mots composant la première ligne se répètent en incrustation au-dessous de l'astragale de chacune des colonnes de la nef.

Les sculptures des chapiteaux intérieurs, les tailloirs qui les surmontent, la rosace de la façade et les deux fenêtres de la nef et du chevet, découpées en une multitude de lobes, ont fait classer le monument au nombre de ceux qui ont été construits à l'époque de cette dernière période du style ogival que l'on a désignée sous le nom de style flamboyant; au-dessous des lignes flamboyantes, les fenêtres sont divisées en trois parties par des meneaux verticaux. La moulure qui termine le socle de soubassement appartient au style ogival.

Au nord, le rocher s'élevant jusqu'au faîte de l'édifice n'a pas

permis d'éclairer l'intérieur de l'église par ce côté ; des crampons encore fixés dans le mur attestent qu'il était autrefois décoré de tableaux ou de tapisseries de grande dimension ; cette surface lisse et toute nue n'est interrompue que par les demi-colonnes. C'est de ce côté et à 14^{m} d'élévation, que se voit la tribune où les seigneurs du château venaient entendre la messe, par une porte qui est aujourd'hui condamnée.

Les chapiteaux des demi-colonnes qui supportent les arcs-doubleaux de la voûte sont coniques. On y voit une imitation imparfaite des volutes et de fleurons des chapiteaux corinthiens, et leur tailloir est composé d'une forte doucine surmontée d'un listel; la frise est sculptée d'arabesques à peine détachées de la masse ; le fût des colonnes est cylindrique et s'élève à une hauteur de 8^{m} 90^{c}, tous ces ornements appartiennent, comme nous l'avons dit, à l'époque où les artistes dirigeaient leurs vues vers la réintégration des formes anciennes.

Telle est l'église collégiale de Saint-Sauveur ; sa simplicité et ses heureuses proportions la placent au rang des plus belles églises paroissiales qui existent dans le département de la Drôme, et lui ont mérité l'honneur d'être comptée par le gouvernement au nombre des églises monumentales du second ordre.

En finissant, nous protesterons au nom du bon goût et de toutes les convenances, contre la malencontreuse idée qu'on a eue en 1835 de substituer à un autel antique et en bois doré qui s'harmonisait le mieux du monde avec les décorations du sanctuaire et l'ensemble de l'édifice, un autel carré en marbre blanc et noir qu'un touriste malin a comparé avec raison à l'enseigne d'un industriel.

L'évêque de Valence, dans sa dernière visite pastorale à Grignan, a demandé que l'ancien autel fût rétabli. Espérons que la fabrique et la municipalité ne tarderont pas de s'entendre pour réaliser au plus tôt un vœu qui intéresse à un si haut point leur honneur et celui de toute la paroisse (1).

A un quart d'heure de Grignan, du côté du sud-ouest, se trouve la célèbre grotte de Rochecourbières, dont il est si souvent parlé dans les lettres de M^{me} de Sévigné. Ce n'est autre chose qu'une excavation assez profonde opérée dans le roc et dont l'enceinte est éclairée, presque tout le jour, par les rayons du soleil. On voit en divers lieux des grottes plus pittoresques et plus curieuses; mais les souvenirs qui se rattachent à celle-ci en font le rendez-vous obligé de tous les amateurs qui visitent Grignan.

« Vous m'écrivez de Rochecourbières, disait la marquise à sa » fille, la jolie date ! la jolie grotte ! que vous êtes aimable de vous » y souvenir de moi, de m'y regretter ! »

(1) Nous venons d'apprendre avec plaisir que ce vœu sera bientôt réalisé. Un habile ouvrier sculpte en ce moment un nouvel autel en bois, destiné à remplacer l'autel en marbre justement réprouvé.

Elle dit ailleurs : « Oh ! que j'aimerais souper à Rochecourbières !... » J'enverrai, un de ces jours, à Montgobert, de méchantes causes à » soutenir dans votre grotte. Il me semble que les parties que vous » y faites font voir que le temps est beau. Je me souviens d'y avoir » fait grande chère, et surtout des ortolans si exquis que j'étais pour » leur graisse ce que vous étiez à Hières pour la fleur d'o- » range. »

Cette grotte est aujourd'hui entièrement délabrée, il n'y reste que quelques traces d'embellissements, tels qu'un escalier demi-circulaire et les débris d'un mur de clôture qui en protégeait l'avenue. On y voit encore un figuier qui existait, dit-on, du temps de la marquise, et dont les racines pénètrent dans les fissures du rocher qui sert de toiture à cette grotte. A quelque distance de cet arbuste chétif, le rocher suinte incessamment quelques gouttes d'eau très-limpide, lesquelles s'infiltrant dans un bouquet de mousse arrivent au bout des liserons pendants et tombent dans un bassin.

En 1839, M. le baron Salamon acheta Rochecourbières, et en fit don à la commune de Grignan. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet au maire de cette ville :

Grignan, 2 novembre 1837.

« Monsieur le Maire, au moment où les propriétés dépendant de la succession de M. le général du Muy, ont été mises en vente à Grignan, j'ai pensé qu'abstraction faite de tous les domaines utiles, cette succession offrait encore quelques objets dépourvus, à la vérité, d'une grande valeur matérielle, mais doués, en échange, d'une importance morale que l'on ne saurait méconnaître.

» Notre commune doit à l'extrême avantage d'avoir été longtemps la résidence de *M^me^ de Sévigné*, et de posséder sa dépouille mortelle dans le sanctuaire de son église, une sorte d'association à la renommée de cette femme célèbre ; héritage précieux qui ramène toujours le nom de *Grignan* après celui de *Sévigné*, prestige irrésistible qui attire journellement dans nos murs les nombreux admirateurs de cette illustre patronne.

» Sous l'empire de ces idées j'avais donc pensé qu'il était de toute convenance que, laissant à d'autres le partage des domaines ruraux, la commune devint, du moins, propriétaire des *ruines du château*, qu'habita M^me^ de Sévigné, et de la *grotte de Rochecourbières*, qui fut si souvent le but de ses promenades.

» J'eus bientôt la satisfaction de reconnaître que vous partagiez vous-même cette opinion, et de la voir adopter aussi par le conseil municipal de la commune ; mais, au moment où vous vous occupiez du soin de remplir les formalités préalables qu'exigeait cette acquisition, nous eûmes la douleur d'apprendre que *les ruines du château* venaient d'être vendues : toutefois cette contrariété por-

tait avec elle quelque consolation, puisque ces ruines, ne passant point dans des mains étrangères, devenaient la propriété d'une famille recommandable de cette commune dont l'intention manifeste était de veiller à leur conservation et de continuer à en rendre toujours l'accès agréable et facile.

» La *grotte de Rochecourbières*, non moins intéressante que les ruines du château, pouvait bientôt être vendue aussi et dénaturée ensuite : pour prévenir ce malheur, que je considérerais comme un acte de vandalisme, je viens d'en faire l'acquisition.

» Je prie la commune de me permettre de lui *faire don* dès ce moment, *de la nue-propriété de cette grotte ;* elle y réunira la jouissance du moment de mon décès ; je ne me réserve ainsi cette possession usufruitière que pour conserver la faculté d'y faire les réparations que les ravages du temps rendent indispensables, et le plaisir de la laisser à la commune franche de tous frais de restauration et d'embellissement.

» Cette concession, je le répète, est d'une bien faible valeur matérielle, mais son importance morale est vraiment inappréciable par les souvenirs que rappelle la grotte de Rochecourbières. Combien de fois n'a-t-elle pas été confidente des rêveries de M^me^ de Sévigné! Combien de fois, dans cet asile frais et solitaire, au bruit léger et continu des gouttes d'eau que le fond du rocher laisse échapper, cette mère tendre n'a-t-elle pas conçu, écrit même ces lettres inimitables qui feront, si longtemps encore, l'admiration de l'Europe éclairée! Chaque jour des visiteurs y apportent le tribut de cette admiration, et je ne résiste pas au désir de citer ici celui que j'ai recueilli dernièrement d'un voyageur (1) également distingué par son amour des lettres, ses talents administratifs, sa douce philanthropie et son caractère aimable, qui, dans un moment d'abandon, plein de l'impression que ce lieu inspire, sans préparation, comme sans prétention, manifesta ainsi le sentiment dont il était fortement pénétré :

» Sévigné! de ton nom quelle est donc la magie ?
» Tout redit, en ces lieux, ta gloire, ton génie ;
» Grignan, où tes bienfaits ramenaient l'âge d'or,
» Bénit ta mémoire chérie....
« Et ce rocher te pleure encor.

» Veuillez agréer, monsieur le Maire, etc. »

La petite ville de Grignan conserve encore çà et là quelques pans des murailles dont elle était jadis environnée, ainsi que les tours dont ses faibles remparts étaient flanqués de distance en distance. Elle est très-irrégulièrement construite dans la partie supérieure qui avoisine le château, mais les faubourgs et la place publique offrent un

(1) M. Mauret de Pourville, sous-préfet d'Orange.

aspect assez gracieux. Un aqueduc souterrain distribue aujourd'hui des eaux abondantes aux différents quartiers de la ville qui en manquait depuis longtemps. C'est à l'activité et au dévouement de M. Ducros, maire depuis 1834, que la commune doit cette faveur précieuse ; car, jusqu'à cet habile et infatigable administrateur, on avait regardé l'établissement de plusieurs fontaines à Grignan comme un problème insoluble. Celle qu'il a fait élever au milieu de la place publique est surmontée de la statue de Mme de Sévigné.

Il est souvent parlé du Mail de Grignan dans les lettres de la marquise. Ce lieu de divertissement autrefois réservé aux seigneurs et à sa noble compagnie, n'offre aujourd'hui plus rien de remarquable. On y voit seulement des ormeaux d'une grandeur prodigieuse et dont la plupart tombent de vétusté. Ces arbres, deux ou trois fois séculaires, ont, sans doute, souvent ombragé les bruyantes promenades de ces nuées de visiteurs que les grandeurs de la comtesse et la présence de la marquise attiraient au château de Grignan; de nos jours, ils n'abritent que les convois funèbres qui s'acheminent de temps en temps vers le champ des morts qui n'en est pas éloigné.

Le climat de Grignan est assez doux, malgré le vent du nord qui y souffle presque continuellement. On connaît ces mots de Mme de Sévigné à sa fille : « Envoyez-nous de votre chaud, de votre soleil; » nous vous remercions de votre bise. » Sous ce rapport, Grignan n'a rien perdu; aujourd'hui comme autrefois, les fureurs incessantes de la bise sont un véritable fléau pour le pays « c'est toujours l'ouragan, la tempête; ce sont les diables déchaînés. » Mais aussi, dès que la bise s'appaise un instant, « le beau temps reprend le fil de son discours. »

La comtesse comparaît la pluie de Grignan aux larmes des petits enfants d'un mauvais naturel, et Mme de Sévigné, en parlant des tonnerres qu'elle avait entendus plus d'une fois retentir des galeries du château, disait qu'ils ont un éclat et une majesté au-dessus de tous les autres: aussi, en était-elle moins effrayée que de ce vent « qui, dit-elle, déracine

» Des arbres dont la tête au ciel était voisine
» Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

» ce vent la faisait trembler, elle craignait sans cesse qu'il n'em-» portât sa fille et son château. »

Les habitants de Grignan sont actifs et laborieux; ils doivent à un travail assidu et à des mœurs simples, non moins qu'à l'air vif qu'ils respirent, une santé florissante; ils sont doux, affectueux et obligeants; aussi, règne-t-il au milieu d'eux une admirable concorde; ils aiment leur pays, et sont fiers, à juste titre, des souvenirs intéressants qu'il rappelle.

La tombe de Mme de Sévigné, la collégiale Saint-Sauveur, Rochecourbières et le château des Adhémar attirent chaque jour à Grignan des visiteurs de distinction qui se souviennent de ces paroles d'un illustre anglais :

« Quiconque se trouve à quarante milles du château de Grignan, » demeure de la famille chérie de Mme de Sévigné et où elle résidait » elle-même fréquemment, ne peut se dispenser d'y faire un » pélerinage. »

(Walter-Scott, *Quentin-Durward*, ou *l'Ecossais à la cour de Louis XI.* Introduction.)

FIN.